



éduSARthe

Ressources : des outils pour enseigner

août 2004

changer

le conseil de classe

inspection académique
Sarthe

académie
Nantes



*Le caméléon est un très grand professeur.
Regardez-le.*

*Quand il prend une direction, il ne tourne jamais la tête.
Faites comme lui. Ayez un objectif dans votre vie,
et que rien ne vous en détourne.*

*Le caméléon ne tourne pas la tête, mais c'est son œil qu'il
tourne. Il regarde en haut, en bas. Cela veut dire : informez-
vous. Ne croyez pas que vous êtes seuls sur la terre.*

*Quand il arrive dans un endroit, il prend la couleur du lieu.
Ce n'est pas de l'hypocrisie. C'est d'abord de la tolérance, et
pis du savoir-vivre. Se heurter les uns les autres n'arrange
rien. Jamais rien n'a été construit dans la bagarre.
Il faut toujours chercher à comprendre l'autre.
Si nous existons, il faut admettre que l'autre existe.*

*Si le caméléon avance, il lève un pied. Il balance.
Cela s'appelle de la prudence dans la marche.
Pour se déplacer, il accroche sa queue. Ainsi, si ses pieds
s'enfoncent, il reste suspendu. Cela s'appelle assurer ses
arrières. Ne soyez donc pas imprudent.*

*Lorsque le caméléon voit une proie, il ne se précipite pas
dessus, mais il envoie sa langue. Si sa langue peut lui
ramener, elle lui ramène. Sinon, il a toujours la possibilité de
reprendre sa langue et d'éviter le mal. Allez doucement dans
tout ce que vous faites.*

*Si vous voulez faire une œuvre durable, soyez patient,
soyez bon, soyez humain.
Voilà. Si vous vous trouvez dans la brousse, demandez aux
initiés qu'ils vous racontent la leçon du caméléon.*

Amadou Hampaté Bâ

*A l'école du caméléon,
Tradition orale. Disque RFI.*

Editorial

*par Jean-Claude ROUANET,
Inspecteur d'académie*

Voici un dossier riche de témoignages et de réflexions sur la nature et le fonctionnement des conseils de classe. Il constitue une véritable somme destinée aux chefs d'établissement, aux professeurs et à tous les autres acteurs du système éducatif. Je tiens à remercier Jacques Vauloup, IEN-IO, d'avoir su susciter et rassembler une telle diversité d'éclairages, d'appréciations et d'analyses.

L'objectif visé est bien de réaffirmer l'intérêt des conseils de classe qui jalonnent les parcours scolaires, d'en souligner les vertus, à condition que l'on sache éviter de tomber dans la caricature d'une forme improductive et surtout que l'on parvienne à cultiver les temps de réunion pour une effective prise en compte des situations générales des classes et aussi des progressions individuelles de chacun des élèves.

Il s'agit moins de réformer le conseil de classe que de contribuer à retrouver ce qui le caractérise et le fonde : il n'est pas un conseil de professeurs puisque d'autres membres y siègent en tant qu'acteurs éducatifs et même certains délégués (parents et élèves) ; il n'est pas un lieu où l'on vote, mais où l'on échange et sur des aspects généraux liés au climat de vie et de travail et sur des situations particulières, en vue de faire un bilan transitoire, préparatoire à la définition d'actions correctives adaptées. Le président du conseil de classe doit faire émerger un consensus ou faire apparaître la diversité des avis ; il doit notamment permettre aux représentants des parents et des élèves d'assurer totalement leurs rôles de porte parole et d'intermédiaires. C'est la mise en commun collective d'appréciations et de propositions qui aide à la continuité du suivi des élèves et qui apporte les éléments d'une réelle évaluation formative ne se bornant pas à tirer des constats, voire des conclusions, mais préparant les voies par lesquelles tous réussiront.

Ce dossier veut être un outil dynamisant mis au service des équipes éducatives ; je souhaite qu'elles y trouvent les prodromes de leurs actions cohérentes et concertées au bénéfice des élèves.

-SOMMAIRE-

	pages
Editorial , par Jean-Claude ROUANET, inspecteur d'académie.....	5
Sommaire	7
1^{ère} partie. Le conseil de classe tel que vous le vivez, tel que vous en rêvez....	9-33
<i>Question 1.</i> L'organisation du conseil.....	9-12
<i>Question 2.</i> Les procédures.....	12-17
<i>Question 3.</i> Les comportements et attitudes.....	17-21
<i>Question 4.</i> L'évaluation et la prise de décision.....	21-30
<i>Question 5.</i> Les principaux facteurs de réussite d'un conseil de classe.....	31-34
2^{ème} partie. Le conseil de classe, des réflexions et outils pour changer.....	35-39
1- Cinq éclairages	37-39
<i>Eclairage 1.</i> Communauté ne signifie pas identité, mais altérité, <i>Robert ESPOSITO</i>	37
<i>Eclairage 2.</i> Tu dois réussir pour toi et pour les autres, <i>André de PERETTI</i>	37
<i>Eclairage 3.</i> Pour la rentrée, <i>Charles PEGUY</i>	38
<i>Eclairage 4.</i> Démocratie, <i>Jean DELANNOY</i>	38
<i>Eclairage 5.</i> Tenir conseil, le travail du sens, <i>Alexandre LHOTELLIER</i>	39
2- Cinq approfondissements	40-50
<i>Approfondissement 1.</i> Planifier l'échec ou organiser la réussite, <i>Philippe MEIRIEU</i>	40-41
<i>Approfondissement 2.</i> Le conseil face à l'opinion, <i>André CAROFF, Jacky SIMON</i>	42-43
<i>Approfondissement 3.</i> Institution et citoyenneté, <i>Patrick BOUMARD</i>	44-45
<i>Approfondissement 4.</i> La justice sur fond de tensions et d'incertitudes, <i>F. BALUTEAU</i>	46-48
<i>Approfondissement 5.</i> Un rituel méritocratique, <i>Jean-Yves MAS</i>	49-50
3- Dix outils	51-66
<i>Outil 1.</i> Ce que disent les textes officiels.....	51-52
<i>Outil 2.</i> Sur le conseil de classe, votre avis nous intéresse.....	53-54
<i>Outil 3.</i> Les étapes du conseil de classe.....	55
<i>Outil 4.</i> Points de repères pour le lycée.....	56
<i>Outil 5.</i> Pour un meilleur fonctionnement du conseil de classe.....	57
<i>Outil 6.</i> Un discours peut en cacher un autre.....	58-59
<i>Outil 7.</i> L'informatisation des notes : évaluer autrement ?.....	60-61
<i>Outil 8.</i> Un délégué de classe, à quoi ça sert ?.....	62
<i>Outil 9.</i> Un prof, des profs, au conseil.....	63
<i>Outil 10.</i> Tenir conseil, tenir le conseil.....	64-66
Conclusion : Le conseil nous tient, tenons-le !	67
Annexes	69-79
<i>Annexe 1.</i> Eléments bibliographiques.....	71-75
<i>Annexe 2.</i> Le questionnaire initial, mars 2003.....	76-77
<i>Annexe 3.</i> Liste des établissements ayant répondu à l'enquête.....	78-79

A chacun des 10 outils proposés en pages 51 à 66 est associé un exercice. Totale liberté est évidemment laissée au lecteur de s'en emparer ou de passer son chemin. Bonne exploration !

*« Plus on parle, plus ça dure longtemps,
voilà la règle implicite déplorable... »*

**Propos d'un professeur, membre expérimenté
des conseils de classe**

*« Mes conseils de classe sont très ordinaires.
Cette instance fonctionne dans mon établissement
comme il y a 30 ans, alors que les objectifs, le public
concerné, sont bien différents. Je trouve les conseils
très formels. En effet, tout ou presque s'élabore,
se dit, se joue hors de cette structure (richesse des
conseils de professeurs) ».*

Un principal.

*« Pour ce qui est du contenu, il est souvent
d'une navrante banalité, et les enseignants
sont relativement unanimes sur le regard
qu'ils portent sur leurs élèves. Ma position
est de ne jamais barrer la route à une élève
pour cause de mauvaise moyenne en math
ou de conflit entre elle et moi. Je préfère
donner sa chance, même à quelqu'un qui ne
la mérite pas, que de me tromper sur
quelqu'un qui le mériterait. Il est souvent
très difficile d'évaluer le travail personnel
de l'élève et sa motivation.*

*Nos appréciations sont donc souvent
bien vagues. »*

Une PLP math sciences en LP.

1^{ère} partie

LE CONSEIL DE CLASSE TEL QUE VOUS LE VIVEZ TEL QUE VOUS EN RÊVEZ

Note liminaire à notre ami lecteur, à notre amie lectrice

En mars 2003, l'inspection académique de la Sarthe a proposé aux collègues, aux lycées, et aux centres d'information et d'orientation un questionnaire sur le conseil de classe. Il était introduit par le court texte suivant : « *Le conseil de classe constitue un rituel immuable qui rythme l'année scolaire de ses ponctuations calendaires. Chaque membre de la communauté éducative, qu'il soit adulte ou jeune, participant ou absent, membre de droit ou invité, professeur ou non, en connaît sa valeur indéniable de temps fort de la vie scolaire des lycées et collèges. On y fait écho en effet, à échéances régulières, de la vie de la classe, de son niveau, voire de son « climat ». Mais on y fait aussi œuvre de justesse et de justice, dans la rédaction de la synthèse des annotations et appréciations scolaires, dans la formulation des propositions ou avis d'orientation. Aussi, je vous propose de répondre au questionnaire joint, qui s'est également inspiré du n° 26, septembre 1996, de la revue Echanger, académie de Nantes auquel nous avons collaboré. Merci aux volontaires de le retourner à l'inspection académique [ien-io], par courrier, télécopie (02.43.78.22.98) ou courrier électronique : ce.iio72@ac-nantes.fr ou jacques.vauloup@ac-nantes.fr. Une synthèse de l'ensemble des productions départementales sera effectuée par mes soins et vous sera retournée avant la fin juillet 2003. Toute contribution sera la bienvenue. Merci par avance ».*

Nos contraintes quotidiennes ne nous ont pas permis d'en rendre compte en 2003, comme prévu initialement. Voici, un an après, les résultats du questionnaire auquel 52 personnes ont répondu, d'horizons et de fonctions très divers (cf. annexe 3). La *première partie* de ce dossier EduSarthe est consacrée à la présentation et au traitement du questionnaire. La *deuxième partie* propose des pistes d'actions possibles pour changer le conseil. Enfin, *les annexes* font le point sur l'appareil critique à disposition des lecteurs qui seraient soucieux de s'appuyer sur l'existant des vécus et des réflexions pour refonder le conseil, et inventer le conseil de classe du 21^{ème} siècle !

Question 1 : L'organisation du conseil

1.1. Les lieux du conseil. Dans quel lieu se tient le conseil (salle de classe, salle différente) ? Comment est-il organisé ? Comment les personnes sont-elles disposées ?

DANS QUELLE SALLE ?

Salle de réunion ou de conseil : **22 réponses**

Salle de classe ou de réunion : **29 réponses**

Centre de documentation et d'information (CDI) : **1 réponse**

Salle des professeurs : **2 réponses**

« Cette salle de classe est agréable, bien éclairée. Elle a été repeinte il y a un an ».

AVEC QUELLE DISPOSITION ?

Salle disposée en « U » (ou en carré, ou en rectangle, ou en cercle) : **34 réponses**

« Nous sommes disposés en U pour une meilleure communication »..

AVEC VIDEOPROJECTION : 12 réponses

Des mots pour le dire

« Disposition en U face à un écran sur lequel sont projetées les notes des élèves ».

« Autour d'une grande table, avec vue sur un diaporama ».

« Nous sommes disposés en U pour regarder l'écran sur lequel les notes sont projetées ».

« Les sièges forment un cercle, ainsi les personnes dialoguent plus facilement ».

AUTRES PARTICULARITES :

Avec tous les élèves (C. de Torcy) : **1 réponse**

DISPOSITION DES PARTICIPANTS

Aléatoire, pas de places attitrées ou attribuées : **12 réponses**

Professeur principal installé près du proviseur ou du principal : **6 réponses**

Les acteurs regroupés par fonctionnalités (profs entre eux, etc.) : **3 réponses**

Des mots pour le dire

« Pas de disposition spéciale, mais j'ai remarqué qu'on prend toujours les mêmes places ».

« Le chef du conseil se met près de l'ordinateur, les professeurs sont ensemble, les délégués aussi ».

PRESIDENCE

Chef d'établissement ou adjoint : **9 réponses**

UTILISATION DU LOGICIEL « PRONOTE » : **1 réponse**

COMMENTAIRE 1. LES LIEUX DU CONSEIL

- 1- Cas le plus fréquent : le conseil de classe se tient dans une salle différente qu'une salle de classe ; ou bien, du fait de la simultanéité de deux conseils, dans une simple salle de classe.
- 2- La disposition en cercle, ou en « U », recueille la faveur des établissements au prétexte qu'elle induirait une « meilleure communication » entre les membres.
- 3- La disposition des membres autour de la table du conseil ne semble pas formellement établie, si ce n'est, cas fréquent, la proximité topographique du président du conseil et du professeur principal.
- 4- Sur les 14 établissements ayant répondu à l'enquête, un seul mentionne la présence de chaque élève en conseil, pour l'étude de son propre cas.

1.2. Les temps du conseil. A quelles dates de l'année le conseil est-il tenu ? A quelles heures de la journée ? Combien de temps dure-t-il ? Cette durée varie-t-elle ?

A QUELLES PERIODES DE L'ANNEE ?

Deux cas de figure :

1 fois/fin de trimestre (soit 3/an) : cas des collèges et lycées généraux et technologiques

1 fois/semestre (soit 2/an) : cas des terminales professionnelles en LP.

Des mots pour le dire

« Les conseils clôturent la fin de chaque période de notation »

« Le plus tôt par rapport aux périodes données par l'administration rectorale ».

« La date représente la fin du trimestre »

A QUELLES HEURES DE LA JOURNEE ?

A partir de 16h45, et jusqu'à 20h, parfois au-delà :45 réponses

Parfois à 13h30 : 4 réponses

Pendant les heures de cours : 1 réponse

Deux conseils par soirée : modalité la plus fréquente.

DUREE

Entre 45mn et 1h :6 réponses

De 1h à 1h15 :10 réponses

De 1h30 à 2h :23 réponses

Des mots pour le dire

« Durée plus longue aux 2^d et 3^{ème} trimestres à cause des questions d'orientation » : 3 réponses

« Durée variable en fonction de la taille des groupes, des problèmes, ou des personnes ».

« La durée est respectée ».

« Le conseil a commencé à 9h30 et s'est fini une heure plus tard ».

« Cela peut durer 2h30 ». « Les miens, cette année, ont toujours lieu à 18h40 ».

**COMMENTAIRE 2.
LES TEMPS DU CONSEIL**

- 1- Le conseil de classe marque, tel un rituel immuable, la fin d'un trimestre, plus rarement d'un semestre.
- 2- Il marque également la fin d'une période de notation.
- 3- Il est organisé la plupart du temps en fin d'après-midi, souvent à raison de deux conseils par soirée.
- 4- Sa durée moyenne est de l'ordre de 1h30 environ, mais sujette à une grande variabilité.

Question 2 : Les procédures

2.1. Périodicité : Quels sont les rapports entre conseil des professeurs et conseil de classe ?

CONSEIL DE PROFESSEURS

Pas de conseils de professeurs : 6 réponses

Conseil des professeurs à la mi-trimestre : 5 réponses

« Existe-t-il un conseil des professeurs ? » : 2 réponses

Conseils des professeurs fin septembre pour détecter les problèmes, analyser le climat de travail de la classe, les attentes des professeurs, les conditions de travail des élèves :1 réponse

Conseil de profs en cas de problème avec la classe :1 réponse

Des mots pour le dire

« Conseil des professeurs exceptionnel, extraordinaire au sens fort, en cas de grave problème ».

« Il semble judicieux de trouver des solutions avant le conseil de classe ».

« Conseil des professeurs préparatoire, au 1^{er} trimestre. Conseil des professeurs au 3^{ème} trimestre seulement pour les 3^{èmes} ».

CONSEIL DE PROFESSEURS ET CONSEIL DE CLASSE

« Le conseil des professeurs n'est pas systématique, et peut être tenu à une date voulue, alors que le conseil de classe est à date fixe. »

« Dans le lycée, la notion d'équipe pédagogique est une entité abstraite » [Ndlr : souligné deux fois].

Réunions fréquentes des professeurs principaux par niveau, et, une fois/trimestre, réunion des professeurs de français et mathématiques : ; **1 réponse**

COMMENTAIRE 3.

CONSEIL DES PROFESSEURS, CONSEIL DE CLASSE.

- 1- La question des « rapports » entre conseil des professeurs et conseil de classe a, semble-t-il, décontenancé les répondants (15 réponses sur 52, taux de réponse : 28%), ainsi que le lien entre les deux conseils.
- 2- Hypothèse : le conseil des professeurs, quand il existe, est situé la plupart du temps à la mi-trimestre. Autre cas (rare) : il tient lieu, juste avant le conseil de classe, de réunion de l'équipe éducative ou pédagogique, limitée à l'examen de quelques cas particuliers.
- 3- Rappel de la réglementation :
 - . « L'équipe pédagogique des enseignants de la classe ou du groupe d'élèves, réunie sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, constitue le conseil des professeurs » [al. 4, art. 32, décret n°85-924 du 30-08-1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement] ;
 - . « Il est institué dans les collèges, les lycées et les EREA, pour chaque classe ou groupe d'élèves, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, un conseil de classe [...]. Le conseil de classe se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile. Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves. [art. 33, décret n°85-924 du 30-08-1985 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement].
 - . « Le professeur principal, ou un représentant de l'équipe pédagogique, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe. Sur ces bases, et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical, et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études. Dans les mêmes conditions et compte tenu des éléments d'information complémentaires recueillis à la demande, ou avec l'accord de la famille ou de l'élève majeur, le conseil de classe émet des propositions d'orientation dans les conditions définies à l'article 10 du D. n°90-484 du 14-06-1990 susvisé, ou de redoublement » [art. 25, décret n°90-978 du 31-10-1990].

2.2. Les étapes qui précèdent le conseil, qui suivent le conseil (description).

LE CONTINUUM AVANT-PENDANT-APRES

« Le professeur principal prépare les appréciations des élèves ; elles sont discutées et validées en conseil, puis le professeur principal les remplit sur les bulletins. Ensuite, les bulletins sont signés et envoyés aux familles » :

..... **3 réponses**

Temps 1 : planning des conseils de classe.

Temps 2 : bulletins de notes à remplir. Les professeurs saisissent souvent leurs moyennes dans le logiciel PRONOTE en vue de la projection des graphiques lors du conseil.

Temps 3 : pré-conseil de classe selon le professeur principal.

Temps 4 : conseil de classe.

Préparation avec les élèves, à l'initiative du professeur principal. Tous les professeurs remplissent les bulletins avant le conseil. Le professeur principal prépare une synthèse de la classe et de chaque cas. Le président de séance (principal ou principal adjoint) prépare une synthèse pour les cas individuels.

AVANT LE CONSEIL

Bilan avec la classe par le professeur principal (écrit et/oral). Les élèves complètent une feuille sur les différentes remarques à faire (ambiance, travail, devoirs...) :..... **21 réponses**
Consultation des autres collègues par le professeur principal :..... **5 réponses**
Distribution de questionnaires aux parents d'élèves avant le conseil :**2 réponses**
Existence d'un pré-conseil (parfois) :**2 réponses**
Remise des fiches de renseignement. Discussion entre délégués au sujet de ces fiches :**1 réponse**
Le professeur principal prépare avec ses élèves le conseil de classe :..... **1 réponse**
Les élèves échangent leurs impressions (matières, ambiance de classe, tel professeur, etc.) :..... **1 réponse**
Entrevue du professeur principal et du président avant le conseil :**1 réponse**
Intégration des parents et des délégués au travail préparatoire :.....**1 réponse**

Des mots pour le dire

« Les délégués utilisent, en présence du professeur principal, l'heure de vie de classe. On y soulève tous les problèmes du moment (problème avec des professeurs...). D'autre part, les délégués distribuent à chacun une feuille pour s'auto-évaluer. Ils s'en servent parfois pour expliquer une situation d'échec. Après le conseil, nous redistribuons ces feuilles avec un résumé des appréciations des professeurs.

« Du côté des élèves, une semaine avant le conseil, prise de conscience d'un enjeu institutionnel important. Du côté de l'administration, sans cesse recentrer les troupes sur les missions et les contraintes matérielles afférentes. Les professeurs, eux, n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils ont à faire, ont le sentiment de ne pas être assez écoutés à cause des procédures d'appel, ou de l'inertie de la grosse machine ».

APRES LE CONSEIL

Les élèves délégués rendent compte du conseil à la classe, fiche remise à chaque élève :... **9 réponses**
Compte-rendu du conseil, par les délégués des parents, aux personnes qui le souhaitent :...**5 réponses**
Eventuellement, bilans individuels profs-élèves :.....**2 réponses**
Courrier trimestriel du principal aux parents pour le bilan :.....**1 réponse**
Pour le 1^{er} trimestre, rencontre parents-professeurs organisée en décembre. Les parents viennent chercher le bulletin et le commentaire des professeurs sur les résultats de leur enfant (75% des parents ont fréquenté ces rencontres). Au 2^d trimestre, rendez-vous fixé par le professeur principal avec les parents des élèves ayant des difficultés : **1 réponse**
Mise en place d'une fiche de suivi pédagogique :**1 réponse**

Des mots pour le dire

« Suite au conseil, un compte rendu écrit est rédigé par le représentant des parents d'élèves, visé par le proviseur ou le principal adjoint, puis adressé aux parents d'élèves ».

COMMENTAIRE 4.

LES ETAPES QUI PRECEDENT, QUI SUIVENT LE CONSEIL.

- 1- Les 2/3 seulement des répondants au questionnaire ont traité cette question qui portait sur le continuum « avant-pendant-après » le conseil de classe.
- 2- La préparation, en classe, par le professeur principal et les délégués des élèves, est mise en exergue. On insiste moins sur l'exploitation après coup.
- 3- Le rôle des délégués des parents est le symétrique de celui des délégués des élèves, cette fois en direction des parents (recueil d'informations en amont du conseil, transmission d'informations en aval).
- 4- Au fond, ce dispositif ne gagnerait-il pas en efficacité, en lisibilité, et en vécu, si chaque élève, chaque parent, en sus des délégués, était convié au conseil de classe pour l'examen de sa propre situation, du moins à certains moments-clés de la scolarité ou de l'année scolaire ?

2.3. Les participants : mode de désignation des professeurs principaux ; présence formelle, présence réelle des membres de droit au conseil ; participation des élèves à l'analyse de leur propre cas.

MODE DE DESIGNATION DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Désignation par la direction : 8 réponses
Sur la base du volontariat : 5 réponses
Forte incitation de la part de la direction : 1 réponse

Des mots pour le dire

« La désignation des professeurs principaux est floue (jeu entre le volontariat et les nécessités !)
« En théorie, désignation sur la base du volontariat, en accord avec des nécessités de service. »
« Au pif » [sic]
« Le choix du professeur principal est primordial, à bien penser suivant leur souhait (fiche de vœux), et le niveau : en 6^{ème}-5^{ème}, professeurs plus attachés à l'aide méthodologique ; en 4^{ème} et 3^{ème}, professeurs efficaces, rigoureux, ayant une connaissance de l'orientation et du suivi en entreprise ».
« Les professeurs principaux sont volontaires, et choisis pour leur implication auprès des élèves ».
« Il est difficile de trouver des professeurs principaux : il faut faire du forcing ».

PRESENCE DES MEMBRES DE DROIT AU CONSEIL

Professeurs, professeur principal, CPE, COP (exceptionnellement), infirmière et assistante sociale (occasionnellement), parents d'élèves, chef d'établissement ou adjoint, élèves : 12 réponses
Présence de tous les professeurs concernés : 3 réponses
Les maîtres de CM2 sont invités pour les conseils de 6^{ème} : 1 réponse
Présence réelle au maximum (sauf cas de superposition de conseils) : 1 réponse

Des mots pour le dire

« Présence réelle, très large participation écrite si présence physique impossible ».
« Chacun prend son rôle à cœur et participe ».
« Les parents sont malheureusement peu présents, et parfois même, les délégués des élèves ».
« Grâce au nouveau logiciel, nous pouvons faire participer un maximum de professeurs ».

PARTICIPATION DES ELEVES A L'ANALYSE DE LEUR PROPRE CAS

Note importante : la formulation de la question a pu être comprise soit comme la participation des délégués des élèves à l'analyse de leur propre cas, soit comme la possibilité -beaucoup plus rare-, pour chaque élève de la classe, d'assister au conseil de classe, comme le recommande la circulaire n°98-119 du 2/06/1998 relative à l'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré :

« [...] La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille, dans le déroulement des procédures, conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active dans leurs choix d'orientation. Tout doit être fait pour que l'élève soit acteur de son évaluation et de son orientation. C'est une forme de citoyenneté que d'apprendre à se connaître et à assumer ses choix. A partir de la classe de 4^{ème}, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe. [...] L'évaluation ne saurait se borner à un constat chiffré. Il convient, en effet, de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre. La mise en évidence des faiblesses de l'élève sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur sa personne ou toute sentence réductrice ou vexatoire. Il convient de dire à l'élève ce qu'il fait et non ce qu'il est ».

Non : 15 réponses
Oui (délégués seulement) : 7 réponses
Certains élèves peuvent demander à être présents pour l'analyse de leur cas..... 1 réponse

Des mots pour le dire

« Les délégués titulaires défendent leur propre cas, leurs camarades ne peuvent pas le faire... ».
« Seuls les délégués des élèves sont associés aux débats, du fait de la réticence de certains collègues enseignants. Leur participation en conseil reste anecdotique ; ils ne parlent que s'ils sont sollicités ».
« Les élèves préparent une synthèse de classe, mais ont beaucoup de difficultés sur les cas particuliers ».
« Les délégués des élèves n'ont pas de comportement stéréotypé. Ils sont ordinairement interpellés ».
« Souvent les délégués des élèves ne parlent que si on les sollicite ».

COMMENTAIRE 5. LES PARTICIPANTS

- 1- *Mode de désignation des professeurs principaux.* Un quart des répondants a traité la question. On oscille entre le strict volontariat, et la désignation par la direction. Souvent, on évoque la méconnaissance de la procédure de désignation, et on semble s'approcher d'un « volontariat suggéré ».
- 2- *Participation des membres de droit au conseil.* Un tiers des répondants a traité ce point. On note l'absence fréquente des délégués des parents, de certains professeurs, des conseillers d'orientation-psychologues.
- 3- *Participation des élèves à l'analyse de leur propre cas* (44% de répondants). On a surtout considéré que les délégués des élèves étaient associés à l'analyse de leur propre situation, ce qui n'est pas le cas... des élèves absents (dans le cas le plus fréquent : tous les élèves de la classe, sauf les 2 délégués). On évoque à plusieurs reprises une participation « anecdotique » des délégués des élèves dans les débats des conseils.

2.4. Les étapes dans le déroulement du conseil : description, rôles de chacun, présidence de séance, est-elle systématiquement tenue par un personnel de direction ? Sinon, par qui ? Dans ce cas, comment s'organise la passation des informations-clés avec la direction ? L'animation des séances est-elle confiée au président de séance ? D'autres rôles sont-ils attribués ?

LES ETAPES [« Plus on parle, plus ça dure longtemps, voilà la règle implicite déplorable... »]

[De manière générale]. Généralités sur le fonctionnement de la classe, tour de table. Examen des cas individuels. Proposition, par le chef d'établissement ou le professeur principal, d'une appréciation synthétique. Le principal, ou l'adjoint, fait la synthèse de ces avis et écrit l'appréciation sur le bulletin trimestriel : **19 réponses**
« Cas lourds » traités en dehors de la présence des élèves (avant le conseil) : **1 réponse**

Des mots pour le dire

« Nous parlons de la classe en général, des problèmes entre les profs, des indisciplines... ».

« Le cas étudié fait l'objet d'un échange d'avis, en général consensuel ».

« Le président de séance fait respecter le droit à la parole pour tous, permet à chacun de donner son avis sur la classe, d'exprimer ses attentes. Ensuite, on passe au cas par cas. C'est surtout le président de séance qui anime le conseil, qui décide de passer d'un élève à l'autre ».

« Avant de faire entrer les parents, les professeurs indiquent s'ils veulent discuter de cas d'élèves. Le professeur principal fait le bilan du trimestre. Si des professeurs veulent intervenir, ils le peuvent. Ensuite, les élèves sont invités à intervenir, dire ce qu'ils ont entendu. Ils peuvent alors poser les questions préparées avec le professeur principal. Puis les parents posent leurs questions, et on passe aux cas individuels ».

« Les professeurs préparent une synthèse avant le conseil ; je ne suis pas pour cette pratique. La synthèse doit être collective ! Trop de silences parfois après la synthèse du professeur principal : « Qui ne dit mot consent » n'est pas une formule de la responsabilité. « Plus on parle, plus ça dure longtemps », voici la règle implicite déplorable ». [Ndlr : ce questionnaire a été renseigné par un professeur principal].

LA PRESIDENCE

Les personnels de direction : **38 réponses**
« A défaut », ou « occasionnellement », ou « très rarement » : le professeur principal : **12 réponses**
Le conseiller principal d'éducation..... **9 réponses**
Le chef de travaux : **4 réponses**

LES RÔLES

Le personnel de direction préside et anime : **9 réponses**
La présidence est tenue par la direction ou le CPE, et l'animation par le professeur principal : **6 réponses**
Animation par le président de séance et par les professeurs : **2 réponses**
Animation des séances habituellement assurée par le proviseur ou le proviseur adjoint : **2 réponses**
Les délégués prennent en note les paroles les plus importantes de chaque professeur : **1 réponse**
A la fin des conseils, réunion entre principale et CPE pour passer les informations : **1 réponse**

Des mots pour le dire

- « *Tout le monde peut prendre la parole assez librement* ».
- « *Les délégués n'ont pas un grand rôle : ils ne font que prendre des notes* ».
- « *Le président préside !* ». Ou bien : « *Le proviseur tient en mains le conseil* ».
- « *Une place importante est donnée au professeur principal et aux délégués* ».
- « *L'animation des séances est confiée au président. Je ne sais pas s'il y a d'autres rôles attribués* ».

**COMMENTAIRE 6.
LES ETAPES, LA PRESIDENCE, LES ROLES.**

- 1- **Un « classique »** : d'abord un tour de table sur la « météo de la classe » (ambiance, niveau, « climat », vie de classe) ; ensuite, étude des cas particuliers ; puis synthèse des appréciations par élève ; enfin déclaration finale des délégués.
- 2- **Présidence** très majoritairement assurée par un personnel de direction, beaucoup plus rarement par le CPE ou le professeur principal, voire le chef des travaux.
- 3- **Animation** souvent tenue par le professeur principal.
- 4- **Mention très floue** du rôle, en conseil, des délégués et des autres membres de droit
[Ndlr : sans doute parce qu'ils censés être là, tels des scribes, plus pour écrire, afin de « rendre compte fidèlement » du conseil à leurs mandants, que pour participer oralement au conseil].

Question 3 :

Les comportements et attitudes

3.1. Pouvez-vous décrire les comportements ou attitudes de chacun dans un conseil de classe ordinaire ?

PASSIVITE DES UNS... :10 réponses

Des mots pour le dire

- « *Une certaine passivité. Une présence, plus qu'un véritable échange entre tous les collègues* ».
- « *Les professeurs sont très actifs. Par contre, les élèves et les parents sont plus passifs* ».
- « *Cela va de la personne effacée jusqu'à la prise de parole incessante par un autre professeur* ».
- « *Elèves et parents plutôt passifs. Assistante sociale, infirmière, COP : à l'écoute, mais passifs* ».
- « *On voit de tout chez les profs : des engagés, des professeurs qui suivent les élèves, et des passifs* ».
- « *Ce sont à peu près toujours les mêmes professeurs qui interviennent* ».
- « *Les parents parlent peu. Les élèves essaient de parler pour chaque cas, mais c'est difficile. Certains professeurs parlent tout le temps, d'autres seulement quand on leur demande* ».
- « *Trop de passivité, trop de visions corporatistes, pas assez de visions globales pour mettre en évidence des compétences de l'élève qui, au collège, est en cours de formation. Trop de vues à court terme* ».
- « *Les parents semblent plus réactifs que les élèves aux questions pédagogiques et de vie scolaire* ».

HYPERACTIVITE DES AUTRES... : 6 réponses

Des mots pour le dire

- « *Cela va de la personne effacée jusqu'à la prise de parole incessante par un autre professeur* ».
- « *Pour éviter que celui qui parle le plus fort n'influence pas plus le conseil qu'un autre enseignant, nous devons solliciter nominativement tel autre professeur pour contre-argumenter. De plus, le président peut diriger par des questions telles que Quels conseils peut-on donner à cet élève pour progresser ? ou encore Quelle note peut-il atteindre raisonnablement au second trimestre ? Le président distribue la parole, notamment aux élèves. Il est parfois amené à positiver* ». [Ndlr : propos d'un principal de collège].
- « *Les professeurs sont très actifs. Par contre, les élèves et les parents sont plus passifs* ».
- « *En général, ce sont à peu près toujours les mêmes professeurs qui interviennent* ».
- « *Les parents parlent peu. Les élèves essaient de parler pour chaque cas, mais c'est difficile. La vie scolaire intervient pour les gros problèmes. Certains professeurs parlent tout le temps, d'autres seulement quand on leur demande* ».

ECOUTE, ECHANGE, BIENVEILLANCE : 5 réponses

Des mots pour le dire

« Beaucoup d'écoute de la part des professeurs qui ont, en conseil, l'occasion de se rencontrer, et de confronter leur avis sur les élèves ».

« Dans les conseils que je préside, chacun intervient à bon escient, se voulant surtout analyste ».

« Les conseils de classe se déroulent dans un climat serein de bienveillance. Ce n'est pas l'occasion de juger des pratiques pédagogiques. Tout le travail fait en amont permet de proposer, en conseil, les évaluations sommatives et formatives appropriées ».

SERIEUX, CONCENTRATION, ATTENTION, AMBIANCE DETENDUE : 4 réponses

Des mots pour le dire

« Les professeurs sont calmes et attentifs, surtout au cas par cas ».

RITUALISME, STEREOTYPIE : 3 réponses

Des mots pour le dire

« Dans un conseil de classe ordinaire, les profs discutent le cas, les parents prennent des notes, les élèves écoutent et ne donnent leur avis que si on le leur demande ».

« Certains professeurs ne parlent pas beaucoup, ou se répètent, d'autres sont très présents, cela dépend du type de classe [exemple : les profs des matières scientifiques en S]. Les délégués ne parlent que pour défendre leurs camarades, ou donner un bref avis, sinon ils écrivent ».

« Les noms défilent au par cas. Chaque professeur donne son sentiment, les délégués renseignent l'équipe pédagogique s'ils sont au courant d'un fait pouvant altérer la scolarité d'un élève... »

TOLERANCE : 3 réponses

Des mots pour le dire

« Comportement peu correct de la part des délégués des élèves, très correct de la part de tous les autres participants, même très tolérants pour faire comprendre aux élèves difficiles la bonne voie ».

« Le ton de chaque professeur est adapté à la particularité de chaque cas ».

SPONTANEITE DES ECHANGES, PARTICIPATION : 2 réponses

Des mots pour le dire

« C'est moins stéréotypé qu'on peut l'imaginer ». « Participatif ».

DELEGUES TOLERES OU INTEGRES TOTALEMENT ? 2 réponses

Des mots pour le dire

« Nous intervenons lorsque cela paraît nécessaire ou que l'on nous interpelle » [Ndlr : propos d'une lycéenne].

« Les parents parlent peu. Les élèves essaient de parler pour chaque cas, mais c'est difficile. [...]. Certains professeurs parlent tout le temps, d'autres quand on leur demande ».

« Les délégués des élèves interviennent le plus souvent pour défendre leurs camarades et donner des informations supplémentaires sur ceux-ci. Ils sont prêts à parler, et attentifs ».

CLIMAT AGREABLE ET SYMPATHIQUE : 1 réponse

STRESS

« Les délégués, je pense, sont stressés ».

VARIETE DES CONSEILS

« Chaque conseil est différent ».

COURT TERME OU LONG TERME ?

« Trop de passivité, de visions corporatistes, et pas assez de visions globales qui mettent en évidence des compétences de l'élève qui, rappelons-le, au collège, est en cours de formation. Trop de vue à court terme ».

RESPECT

« Je crois que chacun joue son rôle, et même plutôt bien. Il y a un respect de tous envers tout le monde. Seuls les élèves me semblent mal préparés ».

COMMENTAIRE 7.
LES COMPORTEMENTS, LES ATTITUDES

**Mots ou expressions-clés classés
par ordre décroissant de fréquence :**

Passivité des uns (10 réponses)
Hyperactivité des autres (6 réponses)
Ecoute, échange, bienveillance (5 réponses)
Sérieux, concentration, attention (4 réponses)
Ritualisme, stéréotypie (3 réponses)
Tolérance (3 réponses)
Spontanéité, participation (2 réponses)
Délégués tolérés ou intégrés ? (2 réponses)
Climat agréable (1 réponse)
Stress (1 réponse)
Variété des conseils (1 réponse)
Corporatisme (1 réponse)
Court terme ou long terme (1 réponse)
Respect (1 réponse)

3.2. Les comportements des participants au conseil de classe vous semblent-ils d'abord soumis à des logiques disciplinaires, particulières, voire partisans, ou d'abord au sens de l'intérêt public ?

Comportements d'abord soumis à l'intérêt public : 21 réponses

Des mots pour le dire

« L'intérêt public, c'est l'intérêt de l'élève ».

« Je n'ai jamais perçu de volonté partisane lors des conseils de classe auxquels j'ai participé ».

« Certains conseils ressemblent à des chambres d'enregistrement ».

« Les deux, intérêt public et logiques disciplinaires ».

« L'intérêt public n'est pas absent, mais il vit aussi d'engagements, de débats, et de perspectives. Pas de considérations partisans, plutôt des convictions, mais trop corporatistes ».

« J'ai toujours évité les comportements partisans. On s'attache à conforter l'élève dans le positif, d'où la nécessité d'une appréciation également positive, d'y mentionner les efforts fournis, des encouragements ».

« Les participants semblent soumis à un esprit d'analyses ouvertes et bienveillantes ».

Comportements d'abord soumis à des logiques disciplinaires, particulières :10 réponses

Des mots pour le dire

« Soumis à des logiques disciplinaires. Exemple : une élève ayant des 13/20 et des 14/20 dans toutes les matières sauf une, s'est vu refuser les encouragements, car elle avait 8 ou 9/20 de moyenne en sport ».

« Si l'intérêt public semble être la priorité, bien souvent chacun intervient suivant une logique partisane et stéréotypée. Exemple : Les profs s'inquiètent de l'absentéisme pour le suivi des cours, les CPE répondent qu'ils envoient systématiquement un courrier, et l'administration regrette que les parents « couvrent » les élèves ».

« Le comportement des acteurs du conseil de classe est inclassable, car il dépend de chacun. Les interventions ne sont pas exclusivement pédagogiques. Il arrive parfois que l'on dérive sur le caractère de l'élève -avec un jugement- et non sur les méthodes pour le faire progresser dans les savoirs. Le président du conseil doit alors recadrer le débat avec tact » [Ndlr : Un président de conseil].

« L'intérêt des élèves est présent, sauf, par exemple, pour conseiller à un élève de faire une voie scientifique ou littéraire : les profs ont tendance à encourager les élèves vers les voies où leurs disciplines sont les mieux représentées » [Ndlr : une lycéenne déléguée].

COMMENTAIRE 8.
LOGIQUES DISCIPLINAIRES, PARTISANES,
OU INTERET PUBLIC ?

- 1- Seulement 60% des répondants ont traité cette question.
- 2- Les 2/3 des répondants à cette question considèrent que les conseils de classe ont d'abord le souci de l'intérêt général. Pour certains, l'intérêt général est assimilé à la somme des intérêts des élèves.
- 3- Les intérêts disciplinaires ou corporatistes ne semblent pas pour autant absents des conseils de classe.

3.3. Les comportements des participants au conseil de classe vous semblent-ils sujets à des stéréotypes de corps ou à des analyses ouvertes et bienveillantes dénuées de tout esprit de chapelle ?

Comportements sujets à des analyses ouvertes et bienveillantes :23 réponses

Des mots pour le dire

« L'esprit de chapelle est souvent absent. S'établit plutôt une relation de confiance, de collaboration ».
« Parfois les attitudes et les postures peuvent avoir quelque chose de caricatural -docte professeur de lettres classiques ou de philosophie, minutieuse prof de maths, dynamique enseignant d'éducation physique-, mais le contenu du discours m'a toujours semblé dénué de tout esprit de chapelle ».

« La plupart des participants (élèves compris) veut avant tout servir les élèves et la classe ».

« Généralement, il y a bienveillance et souci d'une évaluation au service des élèves et de sa réussite ».

« Un conseil « normal » analyse les élèves sans préjugé ».

« Le sérieux, la politesse, la complicité font de nos conseils un lieu où ne se rejoignent pas trop les stéréotypes. Heureusement ! ».

« Beaucoup d'attention et d'ouverture dans les paroles. Peu de désagréments ».

« Un gros travail est fait sur le psychologique, d'où le terme utilisé, au sens fort, d'analyste ».

« De la sincérité dans les propos, avec parfois des collègues qui sont spontanés et formulent des avis sans ménagement. Le débat qui suit généralement ramène les appréciations à leur juste valeur ».

Stéréotypes de corps, esprit de chapelle : 2 réponses

Des mots pour le dire

« L'esprit de chapelle est souvent absent. S'établit plutôt une relation de confiance, de collaboration ».

« Avec des stéréotypes de corps, car chacun a été formé avec des contenus différents, et, par conséquent, est très divers dans ses croyances, opinions et valeurs ».

« Tout dépend... » : 8 réponses

Des mots pour le dire

« Je ne pense pas que ce soit aussi manichéen. Les mêmes acteurs peuvent changer en fonction du cas de l'élève. On travaille sur de l'humain. On mélange de l'affectif et les représentations individuelles de chaque acteur, donc des valeurs construites sur sa propre expérience ».

« Les deux, cela dépend des niveaux, mais plutôt ouvertes et bienveillantes ».

« Cela dépend des individus et des disciplines. Certains professeurs ont tendance à vouloir affirmer leur discipline par rapport aux autres. Toutefois, la plupart des participants (élèves compris) veut avant tout servir les élèves et la classe ».

« Variable, mais, de façon générale, il y a bienveillance et souci d'une évaluation qui soit au service des élèves et favorise leur réussite ».

COMMENTAIRE 9.
STEREOTYPES CORPORATISTES
VS ANALYSES OUVERTES ET BIENVEILLANTES

- 1- 70% des répondants considèrent que les conseils sont portés à des analyses ouvertes et bienveillantes, sans esprit de chapelle.
- 2- Cette question semble avoir dérouté nombre de répondants (taux de réponses <60%, nombreuses réponses hésitantes).

Question 4 :

L'évaluation et la prise de décision

4.1. Quel est le rôle de chacun en matière d'évaluation et de prise de décision ?

EVALUATION

Rôle variable en fonction du poids de la matière :	7 réponses
Commentaires et/ou débat autour de l'avis de chaque professeur :	4 réponses
Donner son opinion, son « sentiment » sur l'élève :	3 réponses
Rôle variable en fonction de la personnalité de chacun :	2 réponses
Apporter de l'information, comprendre la situation, émettre un avis :	1 réponse
Evaluer des contenus d'enseignement, voir s'il y a transformation, progrès, acquisitions :	1 réponse

Des mots pour le dire

« Chacun a son mot à dire et peut exprimer ses sentiments. Mais il est évident que seul le proviseur est le maître de décision, soutenu bien sûr par les professeurs. Je doute parfois de la réelle prise en compte des dires des délégués des élèves, mais enfin, on nous écoute. [Ndlr : une lycéenne déléguée].

« Le rôle de chacun est important, mais parfois, dans le collectif, il y a contradiction, d'où la nécessité de débat afin d'adopter une position commune dans l'intérêt de l'élève et des objectifs de niveau ».

« L'évaluation globale n'est pas assez prise en compte par chacun ! Je n'apprécie pas le recours au vote : quand il s'agit du choix et du bien d'un élève, la démocratie consiste d'abord en l'application et la foi dans le dialogue ; ce n'est pas une question de majorité ! » [Ndlr : propos d'un prof]

« Dans la tête de certains profs, hormis les maths et le français, où les enfants doivent briller, les autres matières servent d'engrais, comme le sport, ou la LV2 ». [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].

PRISE DE DECISION

Le président du conseil décide :	14 réponses
Le chef d'établissement ou le professeur principal fait la synthèse et la consigne dans le bulletin :	9 réponses
Décision consensuelle, ou collégiale :	6 réponses
Exclusion des délégués du pouvoir décisionnel :	4 réponses
Les professeurs décident :	3 réponses
Le conseil de classe adopte une position commune :	2 réponses
Décision à la majorité du conseil :	2 réponses

Des mots pour le dire

« Le professeur principal prend quelques décisions » [Ndlr : Propos d'un lycéen professionnel délégué].

« Les personnels de direction gardent la souveraineté de la décision » [Ndlr : un lycéen délégué].

« Le président du conseil prend la décision. Il veille à obtenir le plus large consensus. S'il n'y arrive pas, il argumente avec conviction à l'aide de textes qui font Loi. Certains membres du conseil prennent peu part au débat quand le positionnement n'est pas facile » [Ndlr : propos d'un chef d'établissement].

« Dans les 10-15% des cas où le consensus n'est pas immédiat, les plus charismatiques des enseignants peuvent faire pencher la balance. La décision fait toujours l'objet d'un consensus après discussion ».

- « Les délégués n'ont pas de pouvoir de décision, juste d'information ». [Ndlr : une lycéenne déléguée].
« La prise de décision des professeurs dépend du comportement des élèves et de leurs résultats ».
« Le prof intervient à deux niveaux : l'évaluation dans sa matière, la décision sur chaque cas ».
« Les élèves n'ont pas d'influence, tout comme les parents. Seules l'équipe éducative et la direction choisissent et évaluent ». [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].
« C'est le proviseur qui tranche. Mais cela reste exceptionnel. Tout est dans l'écoute, le dialogue ».

COMMENTAIRE 10.
RÔLES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION

- 1- Subsiste une très large méconnaissance des attributions du conseil de classe : d'après le droit, il propose et ne décide pas. Mais d'après les faits ?
- 2- Large méconnaissance de l'égalité de droit des membres de droit, qu'ils soient professeurs ou non. Le conseil de classe peut-il rester en marge du droit ?

4.2. La question de l'évaluation est-elle mise au cœur du projet d'établissement ? Si oui, quelles en sont les formes ?

NON :**23 réponses**

Des mots pour le dire

- « C'est la difficulté qui reste sans solution dans le projet d'établissement. L'harmonisation de la notation est difficile à obtenir, même au sein d'une même matière. L'appréciation qualitative est importante ».
« C'est une question extrêmement difficile, chacun a sur cette notion des appréciations très différentes »
« Cela sera le cas dans le nouveau projet d'établissement ».
« Je ne vois pas ce qu'est le projet d'établissement » [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].

OUI :**9 réponses**

Des mots pour le dire

- « Pas au cœur du projet d'établissement, mais sujet fort : la réussite des élèves ».
« Orientation, suivi des élèves ».
« Mise en place de devoirs communs ».
« Pas de politique commune ou collective sur l'évaluation. On remarque cependant des accords tacites ».
« Cette question est sous-jacente dans le projet, mais non explicitée. Elle se veut formative, mais aussi progressive afin de réguler et faciliter les apprentissages, sachant que les données pédagogiques ne donnent que le sommatif » [Ndlr : propos d'un principal].
« La question de l'évaluation est un de nos axes de travail dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème} = évaluer en termes d'acquisition de compétences ; éventuellement élaboration d'un livret de compétences conçu avec les enseignants du 1^{er} degré (à travailler en réunion de bassin) ».
« Demande très forte de formation sur site ».

COMMENTAIRE 11.
EVALUATION ET PROJET D'ETABLISSEMENT

- 1- La question de l'évaluation apparaît comme l'absente du projet d'établissement, ou de l'ordre de l'implicite, du tacite, et du particulier et non du collectif (« le » domaine du prof).
- 2- Dans certains cas, elle apparaît comme une préoccupation aux marges du système (CM2-6^{ème} ; devoirs communs).
- 3- Aucun répondant n'a cité une quelconque relation entre l'évaluation et le conseil de classe.

4.3. Le bulletin scolaire : quel est son rôle pendant le conseil ? Comment fait-on la distinction entre ce qui relève de la notation et de l'évaluation scolaires, et de l'appréciation disciplinaire ? Le bulletin a-t-il été aménagé pour laisser une place explicite aux « conseils pour progresser » ?

RÔLE DU BULLETIN EN CONSEIL

Complète, enrichit les simples notes chiffrées :	14 réponses
Rôle-clé en conseil, au cœur du conseil :	5 réponses
Permet de préparer la synthèse des appréciations :	2 réponses
Aucun rôle pendant le conseil :	2 réponses
Lecture partielle ou totale :	2 réponses
Faire passer les messages aux élèves :	1 réponse
Si nécessaire, porter un avertissement sur le bulletin :	1 réponse
Si nécessaire, apporter des félicitations :	1 réponse

Des mots pour le dire

- « Le bulletin est au cœur du conseil. La notation doit être séparée du comportement, les efforts soulignés ».
- « Le bulletin n'a pas de rôle pendant le conseil, car le professeur principal a préalablement fait la synthèse des appréciations. On sait distinguer les notes du travail fourni et du comportement en classe ».
- « Le bulletin permet de garder une trace écrite des appréciations qui sont en général plus positives que certains commentaires oraux. A l'aide du bulletin, le président du conseil peut argumenter ou modérer un point de vue. L'appréciation est découpée en 3 lignes : savoirs, savoir-faire, comportement ; progrès et efforts faits dans les matières et dans le comportement ; conseils pour progresser ». [Ndlr : un principal].
- « Des observations sont souvent communiquées par les collègues pour préciser la perception, les qualités ou difficultés de l'élève. Notation et appréciation ne sont pas évidentes à distinguer ». [Ndlr : une prof].
- « Rôle essentiel. Si les participants sont peu diserts, c'est le document-clé, la mémoire du temps évaluée ».
- « C'est le document officiel. Mais cette photographie ne donne pas assez l'état des compétences de l'élève ».

CONSEILS POUR PROGRESSER

NON :	13 réponses
OUI :	5 réponses

Des mots pour le dire

- « Sur le bulletin, il n'y a qu'une case où l'on évoque à la fois ce qui relève de la notation, des résultats, de la progression, et du comportement en classe (différent du système PRONOTE) » : 2 réponses
- « Je trouve le bulletin mal fait au sujet des conseils pour progresser » [Ndlr : une lycéenne déléguée].
- « Une majorité de professeurs (60% d'entre eux) renseigne les rubriques « Progrès et efforts », et « Conseils pour progresser » [Ndlr : un principal].
- « Le professeur principal dispose du bulletin scolaire et nous éclaire lorsqu'il y en a besoin. Outre le relevé des notes, le bulletin comporte trois colonnes qualitatives : comportement, progression, conseils ».
- « Utilisé seulement pour les cas problèmes. Pas d'aménagement spécial pour les conseils à l'élève ».

**COMMENTAIRE 12.
LE BULLETIN SCOLAIRE**

- 1- Le bulletin scolaire est l'épicentre du conseil de classe. Et même s'il n'a pas toujours un rôle explicite en conseil, il est bel et bien toujours là, en toile de fond.
- 2- Son utilité est surtout perçue pour tempérer, modérer, qualifier les notations par la lecture interprétative des « appréciations » (alors que les notes chiffrées, elles, paraissent constituer des postulats non remis en cause).
- 3- D'après les répondants à cette question, d'ailleurs peu nombreux, le bulletin scolaire n'est pas, ou si peu souvent, le lieu où se délivrent des conseils pour progresser.

4.4. La communication du bulletin aux familles : comment est-elle organisée ? La méthode est-elle identique selon les niveaux scolaires ? Donne-t-elle lieu, dans certains cas, à l'établissement de « contrats » avec les familles et les élèves ?

REMISE AUX FAMILLES

Par courrier :28 réponses

En mains propres :7 réponses

« La SEGPA procède différemment : remise systématique du bulletin lors d'une rencontre professeurs-familles (plus de 75% des familles se déplacent au collège à cette occasion) ».

CONTRATS

Oui :12 réponses

« Mise en place de « contrats de vie », d'une « fiche de suivi » hebdomadaire ou journalière (fiche jointe à l'envoi) ». [Ndlr : propos d'un principal].

EN REUNION DE PARENTS

Oui :11 réponses

Des mots pour le dire

« Chaque professeur rend un certain nombre de bulletins qu'il a choisis avant les conseils. Il prend rendez-vous et remet le bulletin au nom de ses collègues ; sinon, c'est le président du conseil qui remet les bulletins aux familles ». [Ndlr : propos d'un principal]

« Bulletins remis aux familles lors de la rencontre parents-professeurs du 1^{er} trimestre. Les deux autres trimestres, bulletin remis par le professeur principal. Pour les bac pro, bulletin remis lors de la réunion parents-professeurs » [Ndlr : propos d'un lycéen professionnel délégué].

« Hélas, certains parents ne se déplacent pas et ne profitent pas de cette occasion de travail avec l'équipe enseignante ». [Ndlr : propos d'une principale-adjointe].

COMMENTAIRE 13

LA COMMUNICATION DU BULLETIN AUX FAMILLES

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1- Le cas le plus fréquent reste l'envoi par courrier postal.2- La remise en mains propres est de plus en plus répandue (en sixième, en SEGPA, lors des rencontres parents-profs).3- La mise en place de « contrats » avec l'élève semble également se multiplier. |
|--|

4.5. La synthèse rédigée au bas du bulletin. Qui l'écrit ? A l'issue de quel processus, en conseil ou hors conseil ? Quelles sont les formulations employées le plus fréquemment ?

En conseil, par le président de séance :27 réponses

En conseil, pour validation d'une formulation préparée à l'avance :5 réponses

« Elles étaient déjà préparées au brouillon pour chaque élève ». Formulations les plus usitées : Le corps de l'appréciation est souvent composé de deux parties, une formule de type « bilan global » + une injonction et/ou formule d'encouragement + (parfois) une distinction ou un avertissement.

En conseil, par le professeur principal :11 réponses

Après le conseil, par le professeur principal :5 réponses

COMMENTAIRE 14 LES FORMULATIONS COURAMMENT INSCRITES SUR LES BULLETINS

<i>Bon trimestre, continuez (3 mentions)</i>	<i>Ne baissez pas les bras</i>
<i>Comportement inadmissible</i>	<i>Ne choisissez pas vos matières</i>
<i>Concentrez-vous davantage</i>	<i>Ne relâchez pas vos efforts (2 mentions)</i>
<i>Des difficultés, mais du sérieux</i>	<i>Participez plus à l'oral (2 mentions)</i>
<i>Des progrès, en progrès (2 mentions)</i>	<i>Passable (2 mentions)</i>
<i>Doit être plus attentif</i>	<i>Peut mieux faire (3 mentions)</i>
<i>Doit progresser</i>	<i>Poursuivre les efforts (4 mentions)</i>
<i>En progression, continuez (2 mentions)</i>	<i>Résultats décevants</i>
<i>Encore un peu d'efforts</i>	<i>Résultats honorables</i>
<i>Encouragements, félicitations (4 mentions)</i>	<i>Travail et résultats encourageants (2 mentions)</i>
<i>Excellent trimestre, félicitations</i>	<i>Travail et résultats insuffisants (4 mentions)</i>
<i>Fournissez plus d'efforts en...</i>	<i>Travail irrégulier et peu soutenu</i>
<i>Il faut faire mieux</i>	<i>Travail sérieux, ne vous découragez pas</i>
<i>Il faut se ressaisir ou réagir (4 mentions)</i>	<i>Travail suffisant, convenable</i>
<i>Inquiétant, se ressaisir</i>	<i>Travaillez plus régulièrement</i>
<i>L'ensemble est trop moyen</i>	<i>Trimestre satisfaisant (5 mentions)</i>
<i>Le 3^{ème} trimestre sera déterminant</i>	<i>Trop de bavardage</i>
<i>Moyen (2 mentions)</i>	

Exemples de formulations citées :

- **Bilan global** : excellent / très bon / bon trimestre, ensemble satisfaisant / insuffisant / convenable, des difficultés, manque / aucun travail, manque de / aucune motivation, des efforts, des progrès...
- **Des injonctions** : il faut travailler toutes les disciplines / plus régulièrement / plus sérieusement / avec plus de concentration / davantage, peut et doit mieux faire...
- **Une distinction/un avertissement** : félicitations, compliments, avertissement pour manque de travail, ou pour le comportement à revoir...
- **Beaucoup de formules relatives à l'investissement** (salué, encouragé, réclamé...) et la recherche de formulations positives.

COMMENTAIRE 15 LES APPRECIATIONS SUR LES BULLETINS. LES MOTS POUR LES ECRIRE.

Dans « Les appréciations scolaires. Des mots pour les écrire », 1996, CRDP de Franche-Comté, des professeurs de lycée formulent, à l'égard de leurs collègues, ces propositions judicieuses (page 34):

1- **Adressons-nous de façon directe à l'élève, en ayant recours au prénom de la 2^{ème} personne, en nous impliquant à l'aide de la 1^{ère} personne. La multiplicité des destinataires ne doit pas nous conduire à des formules impersonnelles.**

2- **Privilégions les phrases verbales, réservons les phrases nominales à des constats simples permettant d'économiser l'espace pour le reste de l'appréciation.**

3- **Utilisons au mieux tout l'espace dont nous disposons, en privilégiant les formules réunissant au moins deux propositions ; évitons les appréciations sommaires réduites à une proposition, voire à un mot, en particulier dans le cas d'un élève en difficulté.**

4- **Donnons à l'élève un ou plusieurs conseils précis sous forme d'injonctions, sans nous borner à un constat.**

5- **Utilisons l'exclamation ou l'interrogation pour donner plus d'impact à nos propos, pour interpeller l'élève et le faire réfléchir.**

6- **En évitant les stéréotypes et les automatismes, visons avant tout à la personnalisation, à la clarté, à l'efficacité de nos appréciations.**

COMMENTAIRE 16
LES APRECIATIONS SUR LES BULLETINS. LES MOTS POUR LES
ECRIRE. PETIT LEXIQUE A L'USAGE DES PROFESSEURS

Source : Les appréciations scolaires, Des mots pour les écrire, 1996, CRDP Franche-Comté. *Extraits.*

Mots usités	Pour les enrichir, pourquoi ne pas essayer...
ACCEPTABLE	Formules pour évoquer l'assez bonne qualité : <i>acceptable, adéquat, bien, bon, convenable, correct, honorable, de qualité, satisfaisant, solide, suffisant, etc.</i>
ACTIF	Formules possibles pour faire l'éloge de l'implication d'un élève : <i>actif, combatif, constant, courageux, décidé, dynamique, énergique, entreprenant, intéressé, motivé, opiniâtre, persévérant, spontané, volontaire. Les noms</i> : <i>ardeur, assurance, conviction, fermeté, vitalité, vivacité, etc.</i>
APPLIQUE	<i>Assidu, attentif, concentré, consciencieux, constant, discipliné, régulier, scrupuleux, sérieux, soigneux, soucieux, studieux, vigilant, etc.</i>
APPROFONDI	On peut évoquer un travail approfondi, en profondeur, etc., une volonté d'approfondir, d'aller au fond des choses, etc. Approfondir, c'est pénétrer plus avant dans une connaissance, étudier à fond. Il est curieux de constater que l'éloge d'un travail approfondi est rarement formulé.
ASSURANCE	Quelques formules pour évoquer la volonté, le caractère de l'élève : <i>son aisance, son assurance, son caractère, sa confiance en soi, sa constance, sa détermination, sa disposition à bien faire, son dynamisme, son énergie, son opiniâtreté, sa persévérance, sa volonté, sa bonne volonté. N'hésitez pas à préciser</i> : <i>à l'oral, au travail, etc. Plus surprenant</i> : <i>l'assurance n'est évoquée que lorsqu'elle fait défaut : pourquoi ?</i>
ATTENTIF	<i>Assidu, attentif, appliqué, concentré, consciencieux, constant, discipliné, régulier, scrupuleux, sérieux, soigneux, soucieux, studieux, vigilant, etc. Dans les 2/3 des deux cas, ce terme est employé à la forme négative.</i>
ATTITUDE	On peut aussi évoquer le comportement, la conduite, les dispositions, l'état d'esprit, l'humeur, etc. On peut qualifier l'attitude d'agitée, d'agréable, d'effacée, d'incompatible avec un travail sérieux, de négative, de peu coopérante, de passive, de positive, le comportement de difficile, etc.
BAISSE	Quelques formulations possibles pour signaler une qualité insuffisante : <i>un abandon, une baisse, des difficultés, des lacunes, des manques, des problèmes. On peut utiliser les qualificatifs décevant, faible, fragile, inquiétant, insuffisant, piètre, etc.</i>
BIEN	L'un des termes les plus employés par les professeurs ; est rattaché au registre lexical de la qualité. On peut utiliser : <i>(très) bien, (très) bon, de qualité, satisfaisant, solide, etc.</i>
BILAN	Evoquez les acquis, le bilan, les compétences, les connaissances, la maîtrise des connaissances ou des méthodes, le niveau, les prestations, les performances, les résultats ; etc.
BON	Le deuxième terme le plus utilisé dans les appréciations des professeurs. On peut utiliser : <i>(très) bien, (très) bon, de qualité, solide, etc. Précisez ce qui est bon</i> : <i>l'activité, les aptitudes, les bases, le comportement, la culture générale, le début ; les efforts, l'élève, l'ensemble, l'état d'esprit, l'humeur, l'investissement, la maturité, la progression, les qualités, la voie, etc. et pas seulement le niveau, l'oral, la participation, les résultats, le travail, le trimestre, la volonté, qui entrent dans des expressions stéréotypées.</i>
CAPACITES, CAPABLE	Quand on évoque les capacités, c'est 9 fois sur 10 pour dire qu'elles sont inexploitées. Alors, osons écrire : <i>vous avez des aptitudes, vous êtes capable de réussir, vous avez des capacités, des compétences, des dons, des facilités, des facultés, de l'intelligence, vous méritez de réussir, vous en avez les possibilités, des progrès sont possibles, vous avez des potentialités, un potentiel, vous pouvez réussir, vous avez des ressources, manifestez votre talent, votre valeur, etc. Précisez comment l'élève peut exploiter ses capacités</i> : <i>en étant plus actif, avec plus d'approfondissement dans le travail, avec une plus grande attention, un changement d'attitude, avec plus de concentration, de courage, un effort à l'écrit, en apprenant mieux ses leçons, avec plus de maîtrise de soi, en atteignant la moyenne, grâce à une participation plus importante, avec moins de précipitation, plus de rapidité, plus de régularité dans le travail, en améliorant ses résultats, avec plus de rigueur, avec un travail plus important, de la volonté, etc. Précisez en quoi consistent ces capacités</i> : <i>à l'oral, à l'écrit, en devoir, en ce qui concerne l'imagination, le raisonnement, la rapidité, la réflexion, la rigueur, etc.</i>
COMPREHENSION	On peut évoquer la faculté d'assimilation, la compréhension, la créativité, l'imagination, l'inventivité, le raisonnement, la réflexion, la rigueur, l'esprit de synthèse, inviter à réfléchir, évoquer une volonté de comprendre, un élève qui cherche à comprendre, réfléchi, un travail rigoureux, etc. N'hésitez pas à préciser à l'écrit, dans la rédaction, dans le travail, en cours, à qualifier la réflexion de méthodique, d'approfondie, à évoquer la lenteur ou la rapidité d'assimilation, à préciser comment il peut améliorer ses performances avec plus d'attention, plus de concentration, plus de confiance en soi, plus de temps, etc.

COMMENTAIRE 16 (SUITE)

LES APPRECIATIONS SUR LES BULLETINS. LES MOTS POUR LES ECRIRE. PETIT LEXIQUE A L'USAGE DES PROFESSEURS

Source : Les appréciations scolaires, Des mots pour les écrire, 1996, CRDP de Franche-Comté. *Extraits.*

Mots usités	Pour les enrichir, pourquoi ne pas essayer...
EFFORT	<i>La constance, le courage, la détermination, les efforts, l'énergie déployée, l'opiniâtreté, la persévérance, le travail, la volonté, etc. En cas d'absence d'efforts : aucun effort, manque d'efforts, faites des efforts, etc. Pour encourager à poursuivre des efforts : encore des efforts, continuez, maintenez, poursuivez, ne relâchez pas, renforcez vos efforts, persévérez dans vos efforts, redoublez d'efforts, etc. N'hésitez pas à préciser leur nature et leurs objectifs : les efforts personnels, les efforts à l'oral, à l'écrit, en expression, en physique, pour combler les lacunes, atteindre la moyenne.</i>
ELEVE	Pour désigner l'élève, adressez-vous à lui (vous/tu), appelez-le par son prénom, ou utilisez le mot élève. Pour exprimer votre satisfaction, écrivez élève actif, agréable, appliqué, attentif, bon, consciencieux, dynamique, intéressé, motivé, qui a des possibilités, qui participe, sérieux, studieux, sympathique, travailleur, volontaire, etc. Vous pouvez aussi évoquer ses capacités avec capacités, possibilités, pouvoir, ressources, talent, valeur, etc., sa manière de penser avec réflexion, esprit de synthèse, raisonnement, rigueur, assimilation, imagination, etc., sa force de caractère avec volonté, énergie, assurance, etc., son attitude avec attitude, comportement, état d'esprit, humeur, etc.
INSUFFISANT	Ce terme est l'un des plus fréquents des mots-prédicats. Deux fois sur trois, il qualifie l'ensemble. Vous pouvez évoquer un abandon, une baisse, des difficultés, des lacunes, des manques, des problèmes, utiliser les qualificatifs décevant, faible, fragile, inquiétant, insuffisant, piètre, etc.
IRREGULIER	Vous pouvez signaler le manque d'assiduité, de constance, de persévérance, de régularité, employer les qualificatifs inconstant, irrégulier, etc. N'hésitez pas à préciser ce qui est irrégulier : l'attention, l'ensemble, la participation, la progression, les résultats, le travail, etc. Invitez à être plus assidu, constant, exact, ponctuel, persévérant, régulier, etc.
MANQUE	Précisez les manques : d'adaptation, d'approfondissement, d'attention, de bases, de compréhension, de concentration, de confiance, de courage, de dynamisme, d'efforts, d'énergie, de méthode, de motivation, de participation, de régularité, de rigueur, de sérieux, de travail, etc. Vous pouvez évoquer un abandon, une baisse, des difficultés, des lacunes, des manques, des problèmes, utiliser les qualificatifs décevant, faible, fragile, inquiétant, insuffisant, piètre, etc. Ne qualifiez pas seulement l'ensemble, mais aussi le trimestre, les résultats, le travail, le niveau, la participation, l'activité orale, l'écrit, etc.
MATIERE	Evoquez divers aspects de la matière, les différentes « sous-matières » spécifiques à chaque discipline : calcul algébrique, géométrie, orthographe, syntaxe, vocabulaire, etc., les différents types de travaux et d'exigences : les acquis, les connaissances, les exercices, l'expression, les leçons, le raisonnement, etc.
METHODE	Vous êtes satisfait ? Ecrivez : travail méthodique, bonnes méthodes de travail, des méthodes de travail efficaces, etc. Vous n'êtes pas satisfait ? Constatez : manque de méthodes, problèmes de méthodes, travail pas toujours méthodique, etc., invitez à travailler plus méthodiquement avec : il faut changer de méthodes, travaillez plus méthodiquement, consolidez vos méthodes, il faut utiliser le cours avec méthode, etc., précisez les moyens à mettre en œuvre : avec plus de concentration, en prenant plus de temps, en exploitant le cours, en faisant des exercices, en suivant les consignes du manuel, etc. Le mot est quasiment toujours utilisé négativement (manque de méthode, défaut de méthode, etc.).
MOTIVÉ	Formules pour faire l'éloge de l'implication de l'élève. Les adjectifs actif, combatif, constant, courageux, décidé, dynamique, énergique, enthousiaste, entreprenant, intéressé, motivé, opiniâtre, persévérant, spontané, volontaire, les noms ardeur, assurance, conviction, fermeté, vitalité, vivacité, etc. La motivation est souvent associée au travail sérieux, aux résultats satisfaisants ou en progrès.
MOYEN	Quelques formules possibles pour évoquer la qualité moyenne. Vous pouvez basculer du côté positif avec acceptable, adéquat, bien, bon, convenable, correct, honnête, honorable, de qualité, satisfaisant, solide, suffisant, etc., ou bien du côté négatif avec baisse, décevant, difficultés, fragile, lacunes, modeste, problèmes, etc. Ne qualifiez pas seulement l'ensemble, mais aussi le trimestre, les résultats, le travail, le niveau, la participation, l'activité orale, l'écrit, etc. Ce mot n'est pas tranché ; n'en abusez pas, et précisez par un adverbe ou/et par le contexte votre degré de satisfaction.
NIVEAU	Evoquez les acquis, le bilan, les compétences, les connaissances, la maîtrise des connaissances ou des méthodes, les prestations, les performances, les résultats, etc. Précisez s'il s'agit de l'algèbre, des devoirs, de l'écrit, de l'ensemble, des exercices, de la géométrie, de la grammaire, des résultats globaux, des leçons, de l'oral, du niveau de compréhension, etc.

COMMENTAIRE 16 (FIN)

LES APPRECIATIONS SUR LES BULLETINS. LES MOTS POUR LES ECRIRE.

PETIT LEXIQUE A L'USAGE DES PROFESSEURS

Source : Les appréciations scolaires, Des mots pour les écrire, 1996, CRDP de Franche-Comté. Extraits.

Mots usités	Pour les enrichir, pourquoi ne pas essayer...
ORAL	<p>La participation orale est très souvent évoquée. Invitez à participer davantage ou autrement : <i>il faut être plus actif à l'oral, peut s'améliorer en étant plus actif, prenez de l'assurance à l'oral, il faudrait faire un effort à l'oral, manifestez-vous à l'oral, devrait plus se manifester à l'oral, il faut vous manifester à l'oral, participez (oralement), une participation active devient nécessaire, doit plus participer, il faut essayer de participer, en classe, en cours, votre participation devrait être plus constructive, participez plus régulièrement, plus sérieusement, etc. Qualifiez la participation orale : <i>bonne activité orale, oral correct, manque de confiance à l'oral, trop effacé à l'oral, ensemble très satisfaisant à l'écrit comme à l'oral, niveau oral bon, aucune participation, très bien tant au niveau de la participation que du comportement, bonne participation, a cherché à participer, des efforts de participation, participation irrégulière, manque de participation, etc.</i></i></p> <p>L'enseignant se prononce davantage sur l'existence ou l'inexistence de l'activité orale que sur sa qualité. L'enseignant a tendance à faire l'éloge d'une bonne activité orale avec une certaine bienveillance pour compenser par un coup de pouce un certain nombre de manques perceptibles à travers la note chiffrée.</p>
PASSIF	<p>Employez les expressions comme <i>trop discret, trop réservé, manque de dynamisme, etc. ; invitez l'élève à s'extérioriser, se manifester, participer activement, à être plus actif, combatif, constant, courageux, décidé, dynamique, énergique, enthousiaste, entreprenant, intéressé, motivé, opiniâtre, persévérant, volontaire, à manifester plus d'ardeur, d'assurance, de conviction, de fermeté, d'initiative, de vitalité, de vivacité, etc.</i></p>
POSSIBILITES	<p>Quelques formulations pour évoquer les possibilités de l'élève. Vous pouvez écrire : <i>vous avez des aptitudes, vous êtes capable de réussir, vous avez des capacités, des compétences, des dons, des facilités, des facultés, de l'intelligence, vous méritez de réussir, vous êtes en mesure de réussir, vous en avez les possibilités, des progrès sont possibles, vous avez des potentialités, un potentiel, vous pouvez réussir, vous avez des ressources, manifestez votre talent, votre valeur, etc.</i></p> <p>Précisez comment il peut exploiter ses possibilités : <i>en étant plus actif, en approfondissant davantage le travail, avec une plus grande attention, un changement d'attitude, avec plus de concentration, de courage, avec un effort à l'écrit, en apprenant mieux ses leçons, avec plus de maîtrise de soi, en atteignant la moyenne, grâce à une participation plus importante, avec moins de précipitation, plus de rapidité, plus de régularité dans le travail, en améliorant ses résultats, avec plus de rigueur, avec un travail plus important, de la volonté.</i></p>
SATISFAISANT	<p>Quelques formules pour évoquer la grande qualité : <i>(très) bien, (très) bon, de qualité, (très) satisfaisant, solide, etc.</i> Ne qualifiez pas seulement l'ensemble, mais aussi le trimestre, les résultats, le travail, le niveau, la participation, l'activité orale, l'écrit, etc.</p>
SERIEUX	<p>N'abusez pas de l'adjectif sérieux, extrêmement fréquent. Utilisez par exemple <i>appliqué, assidu, attentif, concentré, consciencieux, constant, discipliné, régulier, scrupuleux, sérieux, soigneux, soucieux, studieux, vigilant, etc.</i></p>
TRAVAIL	<p>Evoquez l'attitude face au travail, les efforts, les méthodes de travail, etc. Vous êtes satisfait ? Qualifiez le travail de <i>appliqué, approfondi, bon, très bon, correct, encourageant, excellent, évident, méthodique, régulier, rigoureux, satisfaisant, très satisfaisant, sérieux, soigné, solide, etc.</i> Vous n'êtes pas satisfait ? Qualifiez-le de <i>insuffisant, irrégulier, superficiel, ou écrivez</i> <i>manque de travail, aucun travail, peu de travail, invitez à approfondir le travail, travailler davantage, travailler autrement, interrogez :</i> <i>travaillez-vous vraiment ? suffisamment ? etc.</i></p> <p>Le terme de « travail » peut désigner aussi bien l'activité déployée par l'élève que le résultat de cette activité, et il comporte une valeur d'obligation et de juste rémunération. Ce terme est très souvent employé par les enseignants. Quand ce dernier choisit de parler du travail, c'est une fois sur deux pour en dire du bien, une fois sur deux pour en dire du mal. Certaines formulations sont devenues de vrais stéréotypes : <i>travail sérieux, bon travail, manque de travail, travail insuffisant, travail superficiel, approfondissez le travail.</i></p> <p>Souvent aussi, les appréciations relatives au travail sont énoncées hors de tout contexte.</p>

COMMENTAIRE 17

LES APPRECIATIONS SUR LES BULLETINS. CE QUE CACHENT LES MOTS. PETIT GUIDE A L'USAGE DES PARENTS ET DES ELEVES

Source : Les appréciations scolaires, ce que cachent les mots, 1996, CRDP de Franche-Comté. Extraits.

Mots usités	Ce que cachent les mots...
ACCEPTABLE	Déf. Qui mérite d'être accepté, assez bon, admissible. Est employé dans un contexte critique 3 fois sur 4. Exemples : « <i>ensemble acceptable, une bonne fin de trimestre à confirmer</i> », ou « <i>ensemble acceptable, approfondissez le travail</i> ».
S'ACCROCHER NE PAS DECROCHER	Appartenant à un registre assez familier, ces termes sont utilisés dans un contexte de difficultés, comme une incitation assez vive à ne pas abandonner. Exemples : « <i>Des difficultés, ne décrochez pas !</i> » ou : « <i>ensemble un peu fragile, accrochez-vous et participez !</i> ».
APPROFONDI	Déf. Approfondir, c'est pénétrer plus avant dans une connaissance, étudier à fond, examiner, explorer, insister, scruter, sonder. <i>Approfondi</i> s'oppose à <i>superficiel</i> . L'élève qui approfondit son travail va plus loin que le simple apprentissage des leçons, s'assure qu'il-elle domine bien ses connaissances et fournit un travail personnel important, alors qu'une connaissance superficielle est vite oubliée et peu réutilisable.
ASSURANCE	Déf. Confiance en soi, aisance. L'assurance n'est évoquée que quand elle fait défaut, et presque toujours à l'oral. Le manque d'assurance à l'oral est toujours associé à un travail sérieux ; l'objectif de ces appréciations semble d'encourager l'élève en montrant qu'il a des atouts pour avoir confiance.
ATTENTIF	Déf. Celui qui, en cours, écoute et regarde avec concentration (<i>sens courant</i>). Les termes <i>attentif</i> et <i>attention</i> sont employés essentiellement à la forme négative. On évoque le <i>manque d'attention</i> . L' <i>attention</i> n'assure pas toujours la réussite, elle ne prouve pas la compréhension effective.
BAVARD	L'adjectif <i>bavard</i> , le verbe <i>bavarder</i> caractérisent l'élève qui aime parler quand il convient de se taire et qui, en cours, parle beaucoup de choses et d'autres, le plus souvent sans lien avec la leçon. Le bavardage est un pas de franchi dans le manque d'attention et de concentration. Il est souvent lié à une certaine exaspération de l'enseignant.
CAPACITES	Déf. Puissance de faire quelque chose, aptitude, faculté, qualité de celui qui est en état de comprendre, de faire quelque chose. <i>Syn.</i> : compétence, faculté, mérite, talent, valeur. On écrit toujours que l'élève a des <i>capacités</i> , mais jamais que celles-ci sont limitées. Quand on évoque les capacités, c'est 9 fois sur 10 pour dire qu'elles sont inexploitées. Si des précisions sur le contexte font défaut, n'hésitez pas à vous interroger et à demander conseil au professeur !
CONVENABLE	Déf. Qui convient, qui est approprié, qui est conforme aux nécessités, adéquat (<i>sens littéraire</i>). Suffisant, acceptable (<i>sens courant</i>). Mais l'acceptation courante, en milieu scolaire, laisse prise à l'ambiguïté, et laisse planer un doute sur le degré de satisfaction de l'enseignant. Du même ordre, le terme <i>correct</i> laisse planer un doute, ne témoigne pas un grand enthousiasme de la part de l'enseignant.
DECEVANT	Déf. Ne répond pas à ce qu'on espérait, trompe les espoirs. Ce terme a une connotation affective.
DIFFICULTES	Déf. Gêne, mal, embarras, peine dans la réalisation des objectifs. Mais, la plupart du temps, l'enseignant n'impute pas à l'élève la responsabilité des difficultés qu'il rencontre. Ce terme est une critique mesurée.
EFFORT	Déf. Peine que l'on prend pour faire une chose, résultat de cet effort ; action énergique des forces physiques, intellectuelles ou morales ; énergie que l'élève déploie, peine qu'il prend pour atteindre son but ; courage, détermination. Alors que le mot <i>travail</i> est aussi souvent dans des jugements négatifs que positifs, le terme effort est plus souvent formulé afin de reconnaître des efforts réels accomplis que dans le cas inverse. La notion est plutôt évaluée quantitativement que qualitativement.
ENSEMBLE	<i>Ensemble moyen.</i> Derrière ce message, se cache le fait que l'enseignant ne connaît pas bien l'élève et l'invite à se manifester. Il faut traduire, en fait, <i>je ne vous connais pas bien</i> . <i>Ensemble insuffisant.</i> Cela peut traduire le fait que le professeur est excédé d'avoir donné de nombreux conseils non suivis d'effets. Derrière ce message apparent se cache un autre message, <i>j'en ai assez de vous donner des conseils que vous ne mettez pas en pratique</i> .
FRAGILE	Déf. Opposé à <i>solide</i> , qualifie ce qui n'est pas établi sur des bases fermes, est facile à ébranler, menacé de ruine. Dans ce cas, l'insatisfaction du professeur est loin d'être totale. Evoquer la fragilité, c'est souvent évoquer des résultats corrects dont la durée est compromise.
INSUFFISANT	Déf. Ce qui ne suffit pas, pauvre, médiocre, faible, imparfait. Cet adjectif est très critique, et l'enseignant qui l'utilise exprime une totale insatisfaction.

COMMENTAIRE 17 (SUITE) :

**LES APPRECIATIONS SUR LES BULLETINS. CE QUE CACHENT LES MOTS.
PETIT GUIDE A L'USAGE DES PARENTS ET DES ELEVES**

Source : Les appréciations scolaires, ce que cachent les mots, 1996, CRDP de Franche-Comté. *Extraits.*

Mots usités	Ce que cachent les mots...
METHODE	Déf. Procédés, moyens pour arriver à un résultat, consistant à classer et ordonner les idées, effectuer un travail avec ordre et logique. La <i>méthode</i> évoque la <i>façon de travailler</i> , les <i>procédures à suivre</i> pour que le travail soit efficace, le respect de ces procédures, et l' <i>organisation du travail</i> . C'est la <i>qualité du travail</i> qui est ici en jeu. Très souvent, il est fait état d'un <i>manque de méthode</i> , d'un <i>défaut de méthode</i> . Quand le défaut de méthode est source de difficultés persistantes, un entretien entre l'élève, ses parents et le professeur s'impose. C'est à ce prix que les injonctions <i>changez de méthode</i> ou <i>travaillez de façon plus méthodique</i> peuvent être suivies d'effets.
NIVEAU	Déf. Degré de connaissances et de capacités, d'acquis atteints ou à atteindre. Les enseignants emploient souvent ce terme, <i>bon ou mauvais niveau d'une classe</i> , ou <i>cet élève n'a pas le niveau requis pour passer dans la classe supérieure</i> . C'est souvent le niveau général de l'élève qui est qualifié. Le niveau est un élément d'analyse parmi d'autres : le travail, l'attitude, la motivation, les capacités.
ORAL	Déf. Il concerne les prises de parole de l'élève durant la classe. L'enseignant se prononce davantage sur l'existence ou l'inexistence de l'activité orale que sur sa qualité. Ceci devrait rassurer les élèves qui ont peur de se manifester, de se tromper. Le simple fait de participer est déjà considéré comme une qualité.
PARTICIPATION	Déf. La part active prise par l'élève dans le déroulement du cours par ses réponses mais aussi ses questions, de manière verbale, ou de manière non verbale par son comportement, sa prise de responsabilité. Un-une élève qui participe est celui-celle qui prend la parole, se manifeste et prend des responsabilités dans la classe. Syn. Contribution, collaboration, concours, complicité, connivence. Le terme <i>participation</i> a une valeur très positive. L'enseignant se prononce davantage sur l'existence ou l'inexistence de la <i>participation</i> que sur sa qualité. Ceci devrait rassurer les élèves qui ont peur de se manifester, de se tromper. Si l'élève jugé agréable est toujours un élève qui participe, celui qui est jugé moyen est souvent celui qui ne se manifeste pas et ne se fait pas connaître.
PASSABLE	Déf. Qui peut passer, suffisant sans être très bon, acceptable, honnête, moyen, juste, modéré, modeste, mesuré. Ce terme, plutôt positif, exprime une certaine satisfaction de l'enseignant, ou du moins, un contexte neutre et plutôt encourageant (exemple : <i>ensemble passable, ne relâchez pas votre effort.</i>)
POSSIBILITES	Déf. Les moyens dont on peut disposer, ce qu'on peut tirer d'une personne ou d'une chose. Les <i>capacités</i> renvoient aux qualités, aux aptitudes de l'élève, notamment intellectuelles, à son être. Les <i>possibilités</i> renvoient au faire, aux réalisations que l'élève est en mesure de faire grâce à sa volonté.
REGULIER	Déf. Est <i>régulier</i> l'élève qui fournit des efforts et obtient des résultats d'un niveau constant. Est <i>régulière</i> une chose qui est habituelle, qui n'est pas occasionnelle. Le plus souvent, la <i>régularité</i> est requise, comme allant de soi. Elle concerne surtout le travail, puis la participation, la progression. La <i>régularité du travail</i> est une preuve de sérieux qui semble assurer la réussite. L'élève régulier est une valeur sûre.
RESULTATS	Déf. Les acquis de l'élève, à un moment donné. Les résultats sont supposés traduire le niveau de l'élève (cf. supra). Ils font allusion aux prestations de l'élève, conséquences de son travail et de ses capacités ; il est souvent associé à la note obtenue. L'évocation <i>résultats insuffisants</i> ou <i>moyens</i> est efficacement complétée par une explication des causes et/ou une proposition de remèdes pour progresser. Si ce complément fait défaut, n'hésitez pas à y réfléchir et à vous en entretenir avec l'enseignant !
SERIEUX	Déf. Chose importante, qui ne prête pas à rire, ou personne qui prend en considération ce qui mérite de l'être (adj.). Qualité de ce sur quoi on peut compter, ou d'une personne posée, appliquée. Unanimement reconnu comme une qualité par les enseignants et les parents. La qualité de <i>sérieux</i> peut être associée à de bons ou moins bons résultats et, souvent, à une dynamique positive porteuse de progrès.
SUPERFICIEL	Déf. Ni profond, ni essentiel, ce qui ne fait qu'effleurer sans approfondir. Léger, frivole, futile. <i>L'élève qui travaille superficiellement</i> ne va pas plus loin que le simple apprentissage des leçons, ne s'assure pas qu'il domine bien ses connaissances et ne fournit pas un travail personnel important ; une connaissance superficielle est vite oubliée et peu réutilisable. Ce n'est pas seulement la quantité, mais aussi la qualité de travail, la méthode, qui font la différence.
TRAVAIL	Déf. L'effort que l'on fait, la peine que l'on prend pour faire une chose. L'ensemble des activités, des efforts nécessaires pour produire quelque chose, pour obtenir un résultat déterminé. Peut désigner le résultat ainsi obtenu. <i>En termes juridiques</i> , le travail est une obligation exécutée sur les ordres et sous le contrôle d'un employeur en contrepartie d'une rémunération. Le terme de <i>travail</i> est utilisé dans environ la moitié des appréciations. Une fois sur 2, il est connoté positivement, une fois sur deux négativement.

Question 5 : Quels sont, d'après vous, les principaux facteurs de réussite d'un conseil de classe ? Préciser ci-dessous

Relation, communication, participation, discussion, dialogue :	18 réponses
<u>Des mots pour le dire</u>	
<i>« Une bonne relation entre professeur principal et professeurs. Avant le conseil, une bonne information circule entre tous les membres de l'équipe pédagogique, sur la classe. Le professeur principal doit être un lien entre tous les professeurs de l'équipe. Il faut avoir le sentiment de former une équipe ».</i>	
<i>« Il faut arriver au conseil de classe détendu. Avec une synthèse faite sur chacun, sur chaque matière, une bonne communication avec tous (élèves-professeurs, et aussi professeurs-professeurs) ».</i>	
<i>« Une discussion ouverte entre professeurs et élèves et parents ». « Bref, le règne de l'harmonie. Ce n'est pas totalement utopique ». « L'envie de chacun de faire vivre ce conseil autour des élèves et de leur personnalité propre, et du rendu collectif de la classe ; l'envie de travailler ensemble ».</i>	
La préparation du conseil par les différents acteurs :	12 réponses
Ecoute, échange :	9 réponses
Equipe pédagogique soudée et coopérante :	8 réponses
Justesse :	8 réponses
L'objectivité (2 réponses)	
Une réflexion partagée sur le rôle de l'évaluation (1 réponse)	
<i>« La pertinence de chaque synthèse contribue à la réussite du conseil »</i> [Ndlr : propos d'un principal].	
L'équité (le non jugement impartial de la personne) (1 réponse)	
La visualisation des résultats de l'élève ; une étude au cas par cas, puis la précision de quelques informations complémentaires qui pourraient justifier certaines notes, ou certaines remarques (1 réponse).	
Justesse de l'appréciation et de l'évaluation des compétences de l'élève (1 réponse)	
Décisions d'équipe (1 réponse)	
Respect de chacun :	6 réponses
<u>Des mots pour le dire</u>	
<i>« Ne pas oublier d'encourager les bons élèves, sur lesquels on passe souvent trop vite au profit des cas à problèmes »</i> [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].	
<i>« La considération de l'élève comme être humain à part entière ».</i>	
<i>« Savoir revenir sur le cas d'un élève en fin de conseil pour revoir une appréciation, un jugement »</i>	
<i>« Que chacun puisse prendre la parole ».</i>	
Temps :	4 réponses
<i>« Savoir prendre du temps pour chaque cas complexe »</i>	
Compréhension :	3 réponses
Centration sur l'élève et son devenir :	2 réponses
Délégués des élèves de qualité :	2 réponses
Formés pour intervenir : 1 réponse	
Pour nuancer et humaniser les regards : 1 réponse	
Parents impliqués :	2 réponses
Présidence :	2 réponses
<i>« Une présidence de séance qui préside réellement ».</i>	
<i>« Le rôle du président est primordial. Il est le garant du bon déroulement du conseil et de son équité ».</i>	
Elèves en difficulté :	1 réponse
<i>« Aider les élèves en difficulté » (1 réponse)</i>	
Organisation :	1 réponse
Bien organiser le conseil	
Participation active des élèves :	1 réponse
Responsabilisation des différents acteurs :	1 réponse
Rôle éminent du professeur principal :	1 réponse
<i>« Un professeur principal dynamique, fédérateur et ayant préparé le conseil »</i>	
<i>« Le professeur principal doit avoir une bonne connaissance de ses élèves ».</i>	
<i>« Il y a du temps à consacrer à chacun ».</i>	
Valeurs professionnelles partagées :	1 réponse

COMMENTAIRE 18
LES PRINCIPAUX FACTEURS DE REUSSITE
D'UN CONSEIL DE CLASSE

- 1- D'abord, et avant tout, le dialogue.
- 2- La qualité du dialogue susceptible de s'instaurer en conseil est étroitement corrélée à une bonne préparation, et à la réalité (et non à la virtualité) d'une « équipe soudée ».
- 3- La centration sur l'élève, sa présence en conseil, mais encore la participation active des délégués en conseil, ne sont pas considérés comme essentiels à la réussite des conseils.
- 4- La justesse et l'objectivité des jugements sont d'importants éléments de réussite.
- 5- Partager des valeurs : non considéré comme essentiel.

Question 6 :

Pouvez-vous relater une ou plusieurs expériences qui, d'après vous, gagneraient, sous certaines conditions, à se développer ?

Remise des bulletins aux familles : **2 réponses**

La remise individuelle des bulletins aux familles permet d'avoir un entretien pendant lequel le professeur analyse avec les parents les résultats, les réussites, les difficultés. **Avantages :** ce processus implique davantage les professeurs aux conseils ; les parents dont les enfants sont en difficulté viennent au collège, un dialogue s'instaure entre le professeur, le parent, et éventuellement l'élève. **Inconvénient :** travail de préparation.

Informatique et objectivité : **2 réponses**

Utiliser les outils d'analyse informatique pour faire des appréciations objectives.
La disposition en « U » permet de voir tous les « radars » (représentation graphique des notes de chaque élève). Il me semble indispensable que tous les professeurs participent au conseil.

Supports écrits communs : **2 réponses**

Contrats : **1 réponse**

Mise en place de contrats entre les professeurs, les familles et les élèves.

Conseil de professeurs : **1 réponse**

Mettre en place un conseil de professeurs, en cas de « grandes dérives de comportements dans une classe ».

Présence des élèves : **1 réponse**

La présence des parents d'élèves serait indispensable pour faire circuler un bilan du conseil aux autres parents.

Aide à l'orientation : **1 réponse**

« Les aides psychologues d'orientation n'étant plus au lycée, donc ne participant plus au conseil, sont une grande perte. Il faudrait remplacer ce poste qui aidait les élèves un peu perdus à trouver la bonne orientation, car beaucoup sont désinformés ». [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].

Présence obligatoire des professeurs : **1 réponse**

« Je pense que la présence des professeurs devrait être obligatoire. Le proviseur doit être présent. Pour les terminales et les STS, il est indispensable que les élèves soient pris au sérieux en cas de problèmes avec un professeur ». [Ndlr : propos d'une lycéenne déléguée].

Savoir contenir certains professeurs, et surtout ne pas dériver : **1 réponse**

Un temps avec chaque élève : **1 réponse**

« Faire un point avec lui sur ses résultats, sa progression, fixer avec lui des objectifs précis et réalisables durant le trimestre suivant. Je l'ai fait lorsque j'étais enseignante et professeur principal. Cela crée un lien fort avec l'élève et la famille, l'élève se sent aidé, suivi, écouté, on lui montre de l'intérêt » [Ndlr : une principale adjointe].

Mélanger les participants : **1 réponse**

Aucune malheureusement. « J'aime les conseils, et je suis souvent frustré : il ne s'y passe pas grand chose... J'aime aussi les copies et corriger (suis-je fou ?). J'aime aussi la vie de classe » **1 réponse**

COMMENTAIRE 19
UNE EXPERIENCE A DEVELOPPER

- 1- Peu de réponses à cette question (28% du total des répondants).
- 2- Les propositions ont une tonalité assez classique : remise des bulletins en mains propres, croyance en l'objectivité de la présentation informatique des données, pré-conseil.
- 3- Quelques propositions, plus innovantes, plus critiques, sont presque formulées du bout des lèvres, alors qu'elles seraient de nature, en étant appliquées, à renouveler de fond en comble le conseil : présence obligatoire de tous les professeurs, présence de chaque élève, mise en place de contrats tripartites élève-professeurs-famille.
- 4- La frustration et le sentiment d'impossibilité de faire bouger le rituel immuable du conseil sont bien exprimés par le dernier répondant, page 32

-Fin de la première partie-

**« Le conseil de classe
tel que vous le vivez, tel que vous en rêvez »-**

« Je voudrais préciser que le but de ma démarche dans ce stage est la réflexion sur ce qui pourrait sortir de plus positif des conseils de classe. En finir avec le tribunal que j'ai parfois connu, pour réussir à être plus écouté et avoir plus d'impact sur le vécu scolaire de l'élève et sur ses habitudes de travail. En finir avec le constat limité et trop souvent négatif des difficultés pour être un lieu où l'on conseille l'élève dans sa scolarité. Est-ce illusoire ou possible ? »

Un professeur.

« Il est clair que ma place, en tant que présidente du conseil, n'était pas préparée. Peu de professeurs et d'élèves avaient eu le temps de me rencontrer. Aucun échange avec eux n'avait eu lieu avant le conseil... Mes conclusions ou observations ont été hâtives et quasiment dictées par les membres du conseil, visiblement pressés par le temps. Cependant le plus frustrant a été qu'après le conseil, il m'a été difficile d'intégrer les collègues aux entretiens avec les élèves. Les habitudes étaient de rencontrer les élèves seulement à l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre, ou de ne recevoir que les parents ou élèves qui en faisaient la demande. Pour faire un conseil de classe satisfaisant, il me semble qu'il faille travailler en amont et en aval du conseil. »

Une jeune conseillère principale d'éducation présidant pour la première fois un conseil de classe en lycée.

2^{ème} partie

LE CONSEIL DE CLASSE : DES REFLEXIONS ET OUTILS POUR CHANGER

1. CINQ ECLAIRAGES

Eclairage 1

COMMUNAUTE NE SIGNIFIE PAS IDENTITE, MAIS ALTERITE

par Roberto ESPOSITO

professeur d'histoire des doctrines politiques et de philosophie morale à l'université de Naples

« [...] Ce qui est à l'origine de l'idée de communauté, ce n'est pas du tout une propriété ou une appartenance commune, mais, au contraire, quelque chose qui nous oblige envers les autres. Non pas, donc, une appropriation, mais bien plutôt une expropriation. Non pas un avoir, mais une dette. Non pas une identité, mais une altération. Quelque chose qui nous pousse non pas à nous enfermer en nous-mêmes, mais plutôt à sortir de notre intérêt particulier. En somme, ce que le regard impolitique nous révèle de par sa capacité, justement, à aller au-delà des lieux communs, des traditions établies, des significations acquises, c'est que la communauté ne doit pas être pensée comme un grand corps en lequel les individus se fondent en un individu plus grand ou plus puissant.

Être en commun devrait signifier avoir continuellement affaire non pas à celui qui nous ressemble ou nous appartient, mais à celui qui est différent de nous. Non pas à celui qui est immédiatement reconnaissable parce qu'il nous est en quelque sorte familier, mais à celui qui initialement nous est extérieur et étranger. Bref, d'un point de vue impolitique, la communauté est véritablement telle seulement si elle est communauté des dissemblables, si elle implique la possibilité et, certes, aussi le risque de la différence, de l'altération, du contact avec qui n'est pas des nôtres ».

dans quotidien *Le Monde* du 19/12/2000

Eclairage 2

TU DOIS REUSSIR POUR TOI ET POUR LES AUTRES

par André de PERETTI

source : conférence donnée par l'auteur lors de la journée d'études départementale sur le thème : « Différencier la pédagogie : pourquoi ? comment ? », Le Mans-Rouillon, le 2-06-1994.

Il faut remplacer le signifiant « *tu dois réussir pour toi et contre les autres* » par un signifiant beaucoup plus conforme à nos valeurs ancestrales, tutélaires, démocratiques : « *tu dois réussir pour toi et pour les autres, tu dois apprendre par toi et par les autres, avec les autres* », qui est [...] à la fois le signifiant de la singularité et celui de la solidarité, c'est-à-dire de l'universalité, qui est le fond de notre pensée lorsque nous réfléchissons sur les « Lumières » et sur les valeurs de la France.

Le texte complet de la conférence est disponible auprès de l'inspection académique de la Sarthe (IEN-IO).

Eclairage 3

POUR LA RENTREE

par Charles PEGUY

Cahiers en prose, Gallimard, 1904.

La crise de l'enseignement n'est pas une crise de l'enseignement : il n'y a pas de crise de l'enseignement ; il n'y a jamais eu de crise de l'enseignement ; les crises de l'enseignement ne sont pas des crises de l'enseignement, elles sont des crises de la vie.

Quand une société ne peut pas enseigner, ce n'est point qu'elle manque accidentellement d'un appareil ou d'une industrie ; quand une société ne peut pas enseigner, c'est que cette société ne peut pas s'enseigner ; c'est qu'elle a honte, c'est qu'elle a peur de s'enseigner elle-même.

Pour toute humanité, enseigner, au fond, c'est s'enseigner : une société qui n'enseigne pas est une société qui ne s'aime pas, qui ne s'estime pas.

Et tel est précisément le cas de la société moderne.

Eclairage 4

DEMOCRATIE

par Jean DELANNOY

Petit dictionnaire portatif de pédagogie pratique,

Cahiers pédagogiques n°39, décembre 1962

Démocratie : un mot fatigué mais une idée neuve.

Dans le domaine de l'éducation particulièrement. Comment se dire et même se croire démocratie, si l'on admet un système éducatif où rien en prépare le futur adulte à exercer ce contrôle, cette participation aux affaires, ces droits pour lesquels ailleurs on est prêt à se faire tuer à l'occasion ?

La démocratie n'est pas le vide, sous prétexte des opinions. Elle s'enseigne, et non par des phrases, mais par un style de vie, par l'apprentissage de la liberté, c'est-à-dire de la responsabilité. Dans nos établissements, un garçon, une fille qui sera électeur(trice) dans deux ou trois ans¹ vit comme un moutard de dix ans. De plus, son information sur les problèmes économiques, sociaux et politiques, très insuffisante, est acquise anarchiquement et en marge du reste.

¹ Jean DELANNOY tenait ces propos au début des années 60, à une époque où moins de 20% d'une génération de Françaises et de Français atteignaient le niveau du baccalauréat, et où la majorité civile était à 21 ans (rappel : c'est le président Giscard d'Estaing, qui, à son arrivée au pouvoir en 1974, a avancé l'âge de la majorité à 18 ans). Aujourd'hui, toutes voies de formation réunies, il s'agit d'environ 70% d'une génération (dont 14% pour le seul baccalauréat professionnel). C'est dire qu'il est commun, au début des années 2000, que l'on atteigne 18 ans, âge de la majorité, et donc, de la responsabilité civile et pénale, avant la sortie du lycée. Et, contrairement à la situation des années 60 ou 70, ce passage est effectué, pour la grande majorité d'une classe d'âge, au lycée. En tient-on bien compte dans le fonctionnement des conseils de classe ?

Eclairage 5

TENIR CONSEIL, LE TRAVAIL DU SENS

par Alexandre Lhotellier

Tenir conseil, délibérer pour agir, éditions Seli Arslan, 2001

pages 141-142

Tenir conseil, c'est nécessairement produire du sens, pour élucider une situation confuse, un avenir incertain, une décision hésitante. Chaque fois que le terme « sens » est utilisé, il signifie acte sensé, acte signifiant, ou à rendre signifiant pour/par l'acteur concerné. Le sens n'est pas un simple discours. Le travail du sens vise à rendre intelligible une situation, c'est-à-dire à avoir prise sur elle.

Le sens n'est pas donné, il est construit. Il n'est pas consommé, il est produit. Il n'est pas imposé, il est travaillé.

Le travail du sens n'est pas une simple lecture du sens déjà fait, un déchiffrement immédiat par une grille préétablie. Travailler le sens, c'est engendrer de nouvelles formes, et non pas fixer un sens par étiquettes, catégories, classifications rigides. C'est la non-violence symbolique contre un ordre imposé à l'autre au nom du seul code considéré comme le vrai. Il s'agit donc d'exorciser toute tentation de réduire trop vite le travail du sens à du déjà connu, pour apprendre à ouvrir le chemin de tous les possibles.

Le travail du sens traite de toutes les informations non seulement verbales, mais aussi non verbales, aux différents niveaux de tous les langages utilisés à la fois. Il découvre un sens reçu, écoute un sens autre, produit un sens nouveau.

Il est passage de l'irréfléchi à la conscientisation, de la parole parlée à la parole active. Passage de la lecture unique, rigide, mutilés, à une lecture plurielle, polyphonique. Passage de cette lecture à une production de sens personnalisé.

Tenir conseil n'est pas répondre à l'impatience du sens, c'est créer une vie sensée en rendant notre pratique signifiante.

2. CINQ APPROFONDISSEMENTS

Approfondissement 1

PLANIFIER L'ECHEC, OU ORGANISER LA REUSSITE

par Philippe MEIRIEU

Préface à Le conseil de classe, pour quoi faire ?

Dossiers du CEPEC¹, n°4, avril 1980.

L'aspect burlesque de ce qui va suivre n'échappera à personne. Nous faisons le pari que l'on peut introduire la réflexion pédagogique dans l'institution du conseil de classe. Nous savons bien que, dans l'état actuel des choses, ce pari est dérisoire. En effet, le conseil de classe est une institution qui ne répond pas d'abord à des nécessités pédagogiques : il est le point d'accrochage de notre pratique sur la réalité socio-économique de l'école.

Pendant la journée, tout au long du trimestre, nous savons bien que nous devons faire réussir tous les élèves qui nous sont confiés, ne pas trier, surtout ne pas trier les bons élèves, les mauvais, attendre le mieux de chacun, ne jamais désespérer devant un échec, confiants en la certitude qu'il y a toujours quelque chose à faire, qu'il reste un moyen que l'on n'a pas encore employé et qui, celui-là, provoquera le déclic et déterminera la compréhension. Et puis, une fois par trimestre, parfois moins, parfois plus, nous nous réunissons en conseils de classe et nous savons bien que, là, le plus souvent, nous interprétons, nous tranchons, nous orientons... Nous savons bien qu'ici, l'essentiel de notre travail, c'est d'assurer le fonctionnement pyramidal de l'école. Tout se passe comme si, en conseil de classe, nous changions de casquette, le pédagogue laisse la place à l'agent socio-économique. Il pointe les réussites et les échecs, calcule des moyennes, compare des résultats, détermine l'avenir qui sera proposé à l'enfant, assume la fonction de reproduction de l'institution scolaire.

Ce glissement d'une fonction pédagogique à une fonction sociale, nous en payons le prix ; nos discours en conseils de classe évacuent le plus souvent toute recherche de moyens pédagogiques nouveaux à mettre en œuvre ; ils se contentent d'assigner aux échecs que l'on a constatés des causes sur lesquelles nous n'avons pas pouvoir ; ce sera l'environnement social ou familial, le caractère, les dons, l'école primaire que l'on mettra en cause... Ce faisant, nous préservons l'acte pédagogique lui-même de toute responsabilité dans ces échecs, et nous limitons notre intervention à une annotation ou à une orientation...

Dans le vieux débat qui oppose les pédagogues aux scientifiques de l'éducation, nous tranchons, le plus souvent à notre insu, pour le champ des déterminismes, nous faisant tour à tour psychologues, sociologues, économistes, observateurs impuissants de processus sur lesquels nous n'avons pas prise...

Pessimisme excessif, dira-t-on ? Il ne me semble pas [...].

Alors, que faire ? J'avais écrit, il y a quelques années, « il faut supprimer les conseils de classe ». Position séduisante, mais éminemment irréaliste et finalement dangereuse. Comme, de toute façon, il est probable que, si quelques-uns d'entre nous décident de ne plus y assister, ils auront lieu quand même, cela reviendrait à laisser le terrain aux spécialistes de la sélection. Car notre société, nous le savons bien, ne lâchera pas facilement l'institution qui articule l'école à son organisation socio-économique. Dans ces conditions, notre absentéisme préserverait peut-être notre pureté, il ne modifierait certes pas en profondeur la pratique des conseils de classe et, une fois passée la surprise du boycott, ils seraient à nouveau envahis par la routine lénifiante du *peut mieux faire* et du *serait mieux ailleurs*.

Alors, il ne nous reste qu'à travailler, là où c'est possible. Sans illusion excessive : nous ne changerons pas la société, nous ne modifierons probablement pas la fonction sélective de l'école par nos interventions en conseils de classe. Sans résignation non plus : il y aura peut-être un élève, un jour, pour lequel on fera reculer les limites de la nécessité, et, rien que pour ça, ça vaut la peine de se battre. Il y a là une petite marge de manœuvre qu'il nous faut apprécier le plus lucidement possible.

En deçà, le fatalisme nous menace, au-delà, l'angélisme nous guette.

¹ CEPEC : Centre d'études pédagogiques pour l'expérimentation et le conseil, 14, voie romaine, 69290 CRAPONNE, <http://www.cepec.org>

Approfondissement 2

LE CONSEIL FACE A L'OPINION

par André CAROFF et Jacky SIMON, inspecteurs généraux de l'éducation nationale, dans
L'orientation des élèves, La documentation française, 1989, pages 66-68

Le conseil de classe est en question depuis une vingtaine d'années. La littérature qui lui est consacrée comporte de nombreux livres, enquêtes, articles, pamphlets, et même une pièce de théâtre. Elle s'accompagne de dessins humoristiques¹ dont certains ont eu une grande audience. On en retrouve parfois l'affichage dans divers locaux. L'opinion publique est surtout sensible aux aspects caricaturaux de l'institution qui serait comparable à un tribunal et constituerait un lieu où le pouvoir des enseignants, et plus spécifiquement du chef d'établissement, s'exercerait selon une volonté délibérée de sélection, dans l'arbitraire le plus complet.

La réalité constatée à la faveur de la présente enquête², où des parents d'élèves ont été interrogés, correspond peu à cette perception excessive, même si des critiques ont été formulées. [...] La persistance de certaines critiques, mises en évidence par des enquêtes répétées de plusieurs publications, indique toutefois que des problèmes de fond ayant un caractère permanent n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes. On peut les évoquer rapidement à la lumière des observations de l'enquête.

– **Le conseil de classe se borne à un constat des résultats, se limite à un jugement, et n'apporte aucune aide.**

Cette critique ne paraît pas déterminante car, en tout état de cause, l'institution a besoin des résultats d'un bilan, à certains moments de la scolarité, afin de fonder ses décisions. On peut contester ce pouvoir de décision de l'institution. La réglementation actuelle l'impose. L'aide à apporter à l'élève est une autre fonction, distincte de la précédente, qui peut être exercée dans un autre cadre, et se développer selon des modalités particulières.

– **Les travaux du conseil de classe reposent sur des critères incertains.**

Ce constat est justifié. Encore faut-il se demander pourquoi les progrès ont été aussi faibles dans ce domaine depuis la suppression des examens systématiques pour l'entrée dans les établissements. Au vu de l'enquête, les causes sont multiples. La plus importante réside dans l'absence de véritable évaluation, notamment des acquis scolaires ; s'y ajoutent la difficulté de définir des critères de concertation avec les représentants des formations d'accueil, celle d'intégrer dans ces critères des éléments non-scolaires, celle de séparer l'évaluation formative des résultats d'une évaluation sommative. Doit-on aussi parler de la crainte des professeurs devant l'évaluation, et de l'« opération-vérité » redoutée par les parents que celle-ci entraînerait ? Malgré les critiques, une sorte de consensus conduit à préférer l'anonymat et le flou d'une délibération qui, finalement, donne sa chance au plus grand nombre, à la rigidité d'une orientation fondée sur des critères précis.

– **Le conseil de classe est un lieu d'antagonismes entre partenaires.**

Cela est de moins en moins exact. La présence des parents, le code de bonne conduite qui s'est progressivement instauré, le temps limité des discussions, le rôle modérateur du président, en ont atténué l'expression. Il reste les cas particuliers et le poids du « non-dit ». Le climat du conseil reflète en fait celui de l'établissement et joue à cet égard une fonction de révélateur.

– **Le chef d'établissement est tout puissant.**

On a vu l'importance de son rôle, renforcé souvent par sa personnalité propre. Dans l'état actuel de la réglementation, le chef d'établissement n'a ni voix prépondérante ni pouvoir de décision³. La responsabilité de la décision appartient au conseil de classe. Son pouvoir relève de la persuasion, non de l'autorité. Par-delà la critique, la question mérite toutefois d'être posée des prérogatives du chef d'établissement compte tenu du principe d'autonomie, de ses fonctions dans le cadre de la décentralisation, de son rôle dans la définition d'une politique d'orientation³. Si la toute puissance est à écarter, l'exercice d'une responsabilité appelle des règles qui doivent la favoriser.

– **Tout est joué d'avance.**

Là encore, le cadre réglementaire explique cette objection³. C'est le conseil de professeurs qui a la charge de l'étude du cas de tous les élèves et de l'élaboration de la proposition d'orientation. Le conseil de classe arrête ces propositions après prise en compte éventuelle d'éléments d'appréciation apportés notamment par les représentants des parents, les élèves-délégués, le conseiller d'orientation⁴. Il se peut donc que le conseil de classe se borne à entériner les propositions du conseil de professeurs. [...]

L'évocation des principales critiques permet de faire la distinction entre ce qui est superficiel et ce qui est fondamental. [...] Le fond du problème est celui du pouvoir en matière d'orientation, et de ses modalités d'exercice. Le conseil de classe est l'une de ses modalités. Il n'est pas nécessaire : dans certains pays étrangers, où l'organisation pédagogique est éclatée en modules de difficultés graduées, le pouvoir de l'orientation est dilué en un grand nombre de mini-décisions dont la totalisation détermine l'orientation de façon quasi mécanique. La liberté des choix individuels se situe dans les marges de « pré-requis ». Dans notre pays, la concentration des décisions à certains paliers dramatise le processus par son caractère massif et focalise l'attention sur les instances délibératives³. Entre les deux conceptions, existent de nombreuses solutions intermédiaires dont le système français pourrait s'inspirer.

Dans l'état actuel des choses, il est très difficile d'apprécier la portée et la qualité des travaux du conseil de classe par l'observation de ses modalités de fonctionnement. Le conseil de classe se situe en fin de processus, et recueille le fruit de tout un travail préparatoire dont il voit l'aboutissement. Il pourrait se limiter à ce constat. Il est aussi le révélateur de la qualité des rapports qui s'établissent entre professeurs et élèves, entre professeurs et administration, entre professeurs et parents d'élèves, entre professeurs eux-mêmes. C'est donc le fonctionnement même de l'établissement qui est en cause et non l'instance qui en constate les résultats.

¹ Par exemple, ceux de PLANTU, dans l'ouvrage *Wolfgang, tu feras informatique ! La découverte/Le Monde*, 1989.

² Pour étayer leur rapport au Ministre, les inspecteurs généraux ont réalisé une enquête, dont ils rendent compte ici.

³ Depuis la publication du rapport de Jacky SIMON et André CAROFF, la réglementation a changé. En effet, d'après l'article 10 du décret n°90-484 du 14 juin 1990, « le conseil de classe émet des propositions d'orientation, dans le cadre des voies d'orientation définies par arrêté ». Ces nouvelles dispositions, applicables à compter de la rentrée 1990, apportaient deux modifications sensibles à la législation antérieure : le conseil des professeurs perdait toute compétence en matière d'orientation et d'affectation ; le conseil de classe, auparavant instance délibérative, devenait une instance consultative. Cette réglementation est toujours en vigueur en août 2004.

⁴ Depuis le décret n°91-290 du 20 mars 1991, les conseillers d'orientation sont devenus conseillers d'orientation-psychologues. « Ils exercent leur activité sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation dont ils relèvent. Ils assurent l'information des élèves et de leurs familles. Ils contribuent à l'observation continue des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire. Ils participent à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels des élèves et des étudiants en formation initiale afin de satisfaire au droit des intéressés au conseil et à l'information sur les enseignements et les professions. Outre cette mission prioritaire, ils participent à l'action du centre d'information et d'orientation en faveur des jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas atteint le premier niveau de qualification reconnu et en faveur d'autres publics, notamment d'adultes ».

Approfondissement 3

INSTITUTION ET CITOYENNETE

par Patrick BOUMARD, Le conseil de classe, institution et citoyenneté,
PUF, 1997, pages 2-7

On entend dire de tous côtés que l'école a bien changé, et il est indéniable qu'à travers les bouleversements démographiques, l'évolution de la demande sociale et des besoins économiques, le système scolaire d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celui qu'ont connu nos grands-parents. Toute une littérature, mais aussi l'ensemble des souvenirs de chacun, voire la valeur des différents diplômes, en attestent à l'envi. Reste cependant un élément commun, hantise des mauvais élèves et espoir des bons, c'est que nous nous souvenons tous de cet élément majeur de notre scolarité qu'étaient et que sont toujours les conseils de classe.

Qui n'a présent à l'esprit tel conseil de classe ayant déterminé un passage dans une classe supérieure, des félicitations ou un blâme, une fin d'année de galérien, ou simplement la punition familiale confirmant la sanction du fameux et tout-puissant conseil ?

On a donc l'impression que, dans cette série d'ouragans qui ont rendu au cours des décennies l'école méconnaissable, reste au moins ce point fixe, ce repère absolu et commun à toutes les générations.

Mais alors, si du moins cette représentation est avérée, quelle est donc la signification, et quel est le rôle véritable de cet étrange monstre, survivant à toutes les tourmentes ?

Il conviendrait ici de vérifier quelques détails. D'abord, quelle est la place du conseil de classe entre les différentes autres formes de conseils rencontrées à l'école ; ensuite, si ce conseil a évolué au fur et à mesure des réformes et des modes ; et peut-être aussi conviendrait-il d'interroger le terme même de conseil, dans son apparente évidence et simplicité.

On est frappé d'emblée, en menant une enquête détaillée auprès des divers praticiens de l'éducation nationale, de l'extrême diversité des représentations concernant le conseil de classe, confondu par tous avec d'autres formes de conseils, et entendu en gros comme l'instance de décision déterminant le destin de l'élève¹. Mais la notion de décision elle-même pose problème : s'agit-il d'une décision-sanction ou d'une décision-orientation, à supposer d'ailleurs qu'on puisse en déterminer la différence ?

Il semble bien que les représentations traditionnelles du conseil de classe tournent autour de la notion de *sanction*. Laquelle s'entend au sens juridique, c'est-à-dire sur un éventail large qui va des félicitations au redoublement ou au blâme, mêlant jugement de moralité à évaluation du travail et exhibition du mérite. En un mot, le commentaire du droit.

A l'inverse aujourd'hui, on a l'impression que l'accent est mis, aussi bien chez les enseignants que chez les parents, de manière quasi exclusive sur la fonction d'orientation, entendu au sens large de ce que va devenir l'élève, à partir de ce qu'on en dit. Il s'agit alors d'*interprétation efficace*. [...]

Aujourd'hui, le conseil semble avoir pris un tout autre sens, dans notre société libérale. Ce ne serait plus un tribunal, mais les différentes instances de prises de décisions. On a donc vu fleurir des multitudes de conseils : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil d'établissement, conseil d'orientation... Sans compter les conseils scientifiques (dans les universités), les conseils scientifiques et pédagogiques (dans les IUFM). N'oublions pas les conseils de discipline, qui persistent [...].

Mais qu'est-ce donc qu'un « conseil », en réalité ?

Le terme actuel réfère à une double mythologie, qui désigne des choses fort différentes : *consilium* et *concilium*.

D'un côté « délibération, avis, puis assemblée qui statue ».

De l'autre, « assemblée, réunion ».

Deux notions totalement étrangères, et qu'on mélange un peu vite aujourd'hui. Entre « donner des conseils » et « tenir un conseil », il n'y a strictement rien de commun, que l'homonymie. A mélanger les deux notions, se brouillent les cartes pour nier la réalité institutionnelle de la société scolaire, et faire croire à tous les acteurs (les enseignants, les parents, et surtout les élèves) que l'école n'est pas une institution qui produit de la réalité, mais seulement une organisation neutre de contenu social, politique et historique. On aurait une sorte de transparence dont la validité s'étaye sur un appareillage scientifique de plus en plus sophistiqué, comme voudrait le faire accroire l'usage de plus en plus courant de l'ordinateur pour suivre les parcours des élèves, à travers écoles, années et matières. Mais se perd dans l'image lénifiante le sens du mystère qui confond dans la langue et dans la structure institutionnelle l'acte social de donner un avis et le rituel politique d'instance structurante. [...]

Le conseil, de façon globale, est censé apporter aide et/ou médiation. Mais il est vécu et ressenti massivement par les élèves comme un jugement souvent despotique, toujours sans appel [...]. On constate donc d'emblée une sorte de brouillard entre ce que le conseil est censé être dans l'esprit de ses promoteurs et comment il est ressenti par ceux à qui il s'adresse².

¹ L'auteur a écrit ces lignes six ans après la publication -et la mise en œuvre- d'une nouvelle réglementation ôtant aux conseils de classe tout pouvoir délibératif. Mais les représentations des personnes bougent peut-être moins vite que les réglementations...

² En 1978, l'auteur avait publié, aux éditions Stock, un pamphlet qui fit date, et donna lieu à une pièce de théâtre, *Un conseil de classe très ordinaire*. A partir d'un enregistrement clandestin des propos d'un conseil qualifié d'« ordinaire » par l'auteur, il présentait une analyse institutionnelle du conseil de classe. L'auteur voulut montrer que le fonctionnement d'une institution ne se réduisait pas à des problèmes de caractères individuels, mais qu'elle se construisait solidairement sur un mode où la dépendance est vitale pour tous les acteurs. En effet, abandonnant la revendication de leur pouvoir légitime, chacun trouvait une place confortable dans un système où l'autorité du père symbolique (le chef d'établissement) dispense de s'affronter à sa propre responsabilité. Ainsi, d'après l'auteur, fonctionne spontanément toute institution, dans le confort de l'obéissance légitimée qui permet à chacun, aux différents échelons de la hiérarchie, de transférer son abandon de responsabilité vers la mise en dépendance des inférieurs respectifs.

Approfondissement 4

LA JUSTICE SUR FOND DE TENSIONS ET D'INCERTITUDES

*par François BALUTEAU, Le conseil de classe, institution et citoyenneté,
PUF, 1997, pages 181-186.*

Pour qualifier les élèves et leurs actes, attribuer une appréciation générale et formuler un avis d'orientation, le conseil de classe mobilise une diversité de données empruntées à différents registres. Ces fonctions et sa constitution l'amènent à s'engager dans des logiques diverses.

L'inévitable impureté

En tant que lieu d'évaluation de la compétence scolaire des élèves, il se doit de tendre vers la mesure la plus pure. La logique de rendement exige la justesse dans la cotation des épreuves, dans l'appréciation des jugements, et dans le montage des données. La mesure de la compétences des élèves doit être étrangère à tout aspect contingent, à tout défaut. Il en est de même pour l'investissement scolaire et la définition des capacités intellectuelles des élèves. L'agencement des données pour construire un verdict se doit aussi d'être universel, de traiter tous les cas avec les mêmes données. Or, cette pureté n'existe pas. Un univers scolaire où toutes les données sont justes, leur montage sans défaut et le pronostic certain semble une utopie. Il reste cependant louable de s'en approcher et de construire des instruments et des dispositifs fiables. [...] Comment mettre en ordre les moyennes, le comportement en classe, les capacités intellectuelles, les progrès ? Différentes formules existent, qui renvoient aux missions éducatives conférées au collège et au lycée par les membres du conseil de classe, à la volonté de se construire une image valorisante, à la prise en compte par les professeurs de l'entente entre collègues [...].

Les membres peuvent aussi composer avec une stratégie d'incitation qui réclame une décision spécifique pour un élève ou pour plusieurs élèves. Les professeurs anticipent le comportement que les élèves auront, en réaction au jugement rendu par le conseil de classe. Ils sont ainsi capables de construire un verdict qui tienne compte à la fois de son effet et de la valeur réelle des élèves. L'efficacité de l'enseignement conduit les professeurs à se montrer sévères ou généreux afin d'obtenir souvent plus d'investissement de la part des élèves. Le meilleur rendement des élèves, qui sert à la fois leur intérêt et celui de l'établissement, nécessite dans certains cas d'altérer la juste mesure ou le traitement égal de tous¹.

Avec l'appréciation de l'intelligence, les enseignants manipulent une autre donnée problématique. Certes, les enseignants se montrent souvent prudents en conseil de classe. Ainsi, la description du comportement des élèves (ne pose pas les bonnes questions) évite de remonter aux déficiences intellectuelles des élèves. Les présences des élèves et des parents concourent sans doute à cette formulation circonspecte. Mais les jugements positifs sur les qualités intellectuelles mettent en lumière une version plus définitive, voire biologique de l'intelligence (doué, des facilités). Et l'analyse des opinions confirme la présence de cette conception centrée sur les conditions de vie. Alors faut-il considérer l'élève tel qu'il apparaît ou tel qu'il pourrait être avec un autre environnement ? Faut-il retenir les résultats ou l'intelligence ? Comment éviter un gâchis, s'interrogent parfois les professeurs ? Quel sera le développement intellectuel de tel élève ? L'incertitude de l'appréciation et celle des

mécanismes de développement plongent le conseil de classe dans un débat casuistique. Quel est le bon jugement ? Quelles sont les perspectives d'évolution ? Là encore, l'accord ne va pas de soi. Il faut gérer l'incertitude et trancher.

Un débat de justice

[...] La volonté d'expliquer les situations scolaires des élèves amène parfois les professeurs à mobiliser d'autres informations empruntées au domaine du privé (ou domestique). A partir de là, les membres pénètrent dans un débat de justice sociale. Doit-on traiter de façon identique des élèves appartenant à des milieux différents ? Comment émettre un verdict juste entre des élèves de santé inégale ? Faut-il satisfaire aux vœux familiaux ou répondre aux exigences du mérite ? La justice sociale n'est pas univoque. A qui doit-on donner une chance ? Au fils d'ouvrier parce qu'il ne dispose pas des conditions de vie ou au fils d'intellectuel parce qu'il appartient à un milieu où la réussite scolaire est une attente banale ? Pour sortir de ce débat, le conseil peut, entre autres solutions, évoquer l'intérêt de l'élève. Un verdict généreux sera-t-il plus utile à l'élève qu'une décision sévère ? [...].

La nécessité du compromis

Mais le débat de justice ne s'arrête pas là. Le conseil de classe doit tenir compte d'autres logiques. La logique du partenariat exige de donner des rôles dignes à chaque membre du conseil. Mais quel rôle faut-il confier aux parents et aux élèves qui, à la fois, permette un régime démocratique, et préserve les membres du conseil d'épreuves douloureuses ? Comment concilier les exigences de réussite aux examens au niveau national et la conservation d'une égale grandeur aux matières ? Comment établir une décision collégiale avec les hiérarchies du personnel scolaire ? [...].

Un réajustement sans fin

Aucun dispositif ne paraît capable d'aboutir à un accord solide et franc des divers membres, tant les points de vue varient.[...] Pourtant les dispositifs obtiennent suffisamment de légitimité pour fonctionner [...]. Les conseils de classe ont déjà beaucoup évolué : leur constitution réunit une diversité de catégories ; les outils assurent une meilleure disponibilité des informations ; des expériences donnent des pistes pour mieux mesurer les acquis des élèves et tenir compte de leurs intérêts... Des solutions se mettent en place qui se distinguent du passé et qui, à la fois, diffèrent d'un établissement à l'autre. Par exemple, le huis clos n'est plus de mise, mais les parents et les élèves interviennent de manières diverses : soit le conseil de classe réunit des experts et des représentants, soit il invite tous les parents et les élèves de la classe...

Mais, compte tenu des accords instables et des critiques, ne serait-il pas préférable, localement comme au niveau national, de réaliser une confrontation entre les différents acteurs, de constituer une vraie épreuve sur les principes de l'évaluation et sur la participation des acteurs en conseil de classe ? Le caractère informel, où tout semble possible et où tout est, en fait, relativement rigide, ne vide pas les tensions. Chaque conseil de classe ne peut remonter aux principes pour mettre en ordre les données et situer les personnes. Les règles de fonctionnement se mettent en place sans que les acteurs ne connaissent les fondements qui ont présidé à l'attribution de leur rôle et à la disposition des données. Il y a une routine à laquelle se plient plus ou moins les arrivants. La tradition vaut loi. Le temps qui manque et la crainte d'un débat sans fin demandent que l'on trouve ses solutions, et qu'on les modifie au coup par coup [...].

La dérive consummatrice

[...] Les procédures actuelles vont dans le sens d'une plus grande participation des familles et des jeunes aux processus d'orientation. Les familles sont déjà souveraines pour décider du passage à l'intérieur des cycles scolaires, et leurs vœux sont de plus en plus respectés. En outre, l'élève doit réaliser un projet de formation scolaire qui le place au centre du dispositif d'orientation. [...] Mais la justesse et la justice des décisions ne découlent pas simplement de la confrontation des personnes. On sait combien les inégalités peuvent émerger, voire se renforcer, des interactions entre l'école et les jeunes, l'école et la famille. Il faut donc, dans le même temps, donner à tous les acteurs des données valides capables de rendre compte à chacun de la réalité sur les élèves et sur les conditions d'évaluation et d'orientation. Donner la priorité aux vœux familiaux comporte des risques peut-être plus importants d'inégalité sociale. Le système scolaire ne peut pas espérer un mode plus juste en se référant simplement aux volontés des usagers.

L'interprétation au centre

[...] La recherche d'une décision juste en matière de carrière scolaire nécessite l'engagement de personnes de plus en plus nombreuses, et mobilise des données et des outils toujours nouveaux. Des parents et des élèves plus impliqués dans les décisions, des spécialistes apportant des informations propres, concourent à multiplier les confrontations et demandent de la part de tous des compétences de dialogue, d'écoute, de persuasion... Plus encore qu'avant, il faudra entendre l'autre, et chercher à s'entendre. Les débats de justice continuent.

¹ Sur ce point, on pourra consulter avec intérêt Pierre MERLE, qui évoque, dans son ouvrage sur *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, ce qu'il appelle « le jugement professoral au quotidien, l'arrangement évaluatif » [Paris, PUF, 1996, pages 75-86].

Approfondissement 5

LE CONSEIL DE CLASSE : UN RITE MERITOCRATIQUE

par Jean-Yves MAS, professeur de lycée, revue Documents pour l'enseignement économique et social, n°111, mars 1998, pages 36-52. [Disponible au CRDP de Nantes.](#)

A la fin de chaque trimestre, à quelques semaines des vacances, règne dans les établissements scolaires secondaires français une ambiance particulière. Il y a de l'agitation et de l'effervescence dans l'air. Cette agitation et cette effervescence se retrouvent d'abord en salle des professeurs. Ceux-ci semblent plus inquiets, plus tendus, plus concentrés que d'habitude. Dans la journée, entre deux cours, ils corrigent leurs dernières copies ou remplissent des bulletins, ce qui peut donner lieu à des commentaires sur le niveau d'un élève ou les appréciations déjà inscrites. Ils s'interpellent, s'interrogent ou s'apostrophent pour connaître l'avis d'un collègue sur une classe ou un élève ; ils s'échangent des anecdotes, des « bons mots » ou des réflexions humoristiques non dénuées parfois d'un certain cynisme. Quelques retardataires fébriles cherchent « les bulletins » qu'ils n'ont pas encore eu le temps de remplir, pestant contre les collègues qui ne les rangent pas convenablement ou l'administration qui les réclame trop tôt..

En milieu ou fin d'après-midi, des groupes d'enseignants se retrouvent et attendent en salle des professeurs. Là aussi, ils discutent, plaisantent, s'informent sur le déroulement du trimestre passé et échangent, de façon informelle, informations et impressions sur les classes et les élèves qu'ils ont en commun. Certains s'impatientent lorsqu'ils s'aperçoivent qu'un certain *timing* ne sera pas respecté et qu'ils rentreront en retard. L'atmosphère est bon enfant, mais on sent toutefois comme une certaine tension dans l'air. Règne alors une ambiance curieuse qui rappelle les coulisses d'un théâtre avant une représentation. Puis, semblables à des acteurs qui vont monter sur scène, les enseignants se dirigent d'un pas plus ou moins décidé vers une salle adjacente ou située en général non loin de la salle des professeurs.

Cette effervescence se retrouve aussi chez les élèves. Les dernières semaines ont été parfois éprouvantes. A la fatigue légitime de la fin du trimestre s'ajoute la nervosité due aux derniers contrôles qui se sont succédé les jours précédents. Ils viennent de prendre connaissance de leurs moyennes trimestrielles, on les sent inquiets, tendus, nerveux, parfois déçus ; et même si leurs résultats sont satisfaisants, ils semblent anxieux. Ils se comparent, s'interrogent pour connaître les notes des uns et des autres. Eux aussi attendent quelque chose. Une échéance approche.

Même ambiance du côté de l'administration : les secrétaires, les conseillers d'éducation et les membres du personnel administratif semblent impliqués dans la réalisation d'une tâche particulière, reléguant les activités courantes à une période ultérieure. Toute cette agitation et cette effervescence ont une cause bien précise : nous sommes rentrés dans « la période des conseils de classe », et l'ensemble de la communauté scolaire prépare cette vaste représentation dont le conseil de classe est le théâtre.[...]

Prétendre que les conseils de classe ne seraient que des « réunions administratives », c'est sous-entendre que leur pouvoir décisionnel étant finalement relativement faible, ils ne joueraient désormais qu'un rôle subalterne dans les processus d'orientation et dans la vie des établissements, qu'ils ne seraient somme

toute devenus alors qu'un « rituel » un peu désuet, amené un jour à disparaître. Or c'est justement cet aspect rituel du conseil de classe que nous nous proposons de prendre au sérieux. En effet, analyser les procédures et les mécanismes mis en place lors des conseils de classe à l'aide des concepts et instruments utilisés par les sociologues et les ethnologues lorsqu'ils cherchent à décrypter et à analyser les rites d'une communauté, nous semble une piste féconde afin d'en dévoiler les véritables enjeux. Mais il s'agira aussi, à travers les discours et les arguments qui y sont déployés, de comprendre les systèmes de valeurs présents au sein de l'institution scolaire afin de montrer que, derrière ces discours, se cache, plus ou moins explicitement, un véritable projet sociétal qui renvoie aux fondements mêmes de nos sociétés contemporaines, à savoir la réalisation d'une véritable société méritocratique.

NDLR. L'auteur développe ensuite, en un article brillant et novateur, une approche ethnographique référée à Emile DURKHEIM, Marcel MAUSS, ou Arnold VAN GENNEP. Pour des raisons de place, nous ne reproduisons que la structure de son propos :

Le conseil de classe, espace et temporalité : les lieux du conseil, le temps du conseil, un rite de passage calendaire.

Les acteurs du rite et la communauté scolaire : un déroulement ritualisé, le rite comme médiation entre le sacré et le profane : le rôle des délégués parents et élèves, la présence éventuelle des élèves, la classe hypostasiée et le renforcement de la cohésion sociale. Les fonctions du conseil de classe, évaluation, émulation, orientation : la fonction d'évaluation, mérite et émulation : les avis du conseil, la fonction d'orientation. Division optimale du travail social et utopie méritocratique chez DURKHEIM : le pouvoir décisionnaire du rite.

Il conclut ainsi son article :

[...] Ce pouvoir de décider dans l'indécidable, de prendre une décision quand toutes les procédures « rationnelles » ont échoué, c'est le pouvoir du rite. Mais, pour que ce pouvoir soit reconnu et accepté, pour que l'arbitraire d'une décision fasse de celle-ci une décision légitime qui doit reconnue comme telle, le rite nécessite la participation de l'ensemble de la communauté. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut remplir pleinement l'ensemble de ses fonctions, c'est-à-dire ressouder la communauté et faire que celle-ci accepte la part d'arbitraire inhérente à toute décision humaine et la formation de toute hiérarchie, puisque « toute hiérarchie tient sa légitimité de la méconnaissance relative de l'arbitraire de son mode de fabrication » (cf. Perrenoud). Ainsi, pour renforcer le pouvoir rituel du conseil de classe, et par là même sa légitimité, la présence des élèves nous semble souhaitable, dans un but participatif de renforcement de la démocratie scolaire et de responsabilisation de l'élève. Mais cette présence doit être une présence « rituelle », au sens plein du terme, c'est-à-dire productrice de cohésion et de lien social.

Or, n'est-ce pas aussi de cela que nos établissements ont besoin ?

3. DIX OUTILS

Outil 1

CE QUE DISENT LES TEXTES OFFICIELS

a) Décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, modifié par l'article 25 du décret n°90-978 du 31 octobre 1990

Art. 33. Il est institué dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, pour chaque classe ou groupe d'élèves, **sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant**, un conseil de classe.

Sont membres du conseil de classe :

Les personnels enseignants de la classe ou du groupe de classes ; les deux délégués des parents d'élèves de la classe ou du groupe de classes ; les deux délégués d'élèves de la classe ou du groupe de classes ; le conseiller principal ou le conseiller d'éducation ; le conseiller d'orientation.

Sont également membres du conseil de classe lorsqu'ils ont eu à connaître du cas personnel d'un ou plusieurs élèves de la classe :

Le médecin de santé scolaire ou le médecin d'orientation scolaire et professionnelle ou, à défaut, le médecin de l'établissement ; l'assistant social ; l'infirmier.

Le chef d'établissement réunit, au cours du premier trimestre, les responsables des associations et groupements de parents d'élèves qui ont présenté des candidats lors de l'élection des membres du conseil d'administration pour désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants des parents d'élèves de chaque classe à partir des listes préalablement préparées par les associations et groupements de parents d'élèves.

Le chef d'établissement répartit les sièges compte tenu des suffrages recueillis lors de l'élection des membres du conseil d'administration par chaque association ou groupement de parents d'élèves.

Dans le cas où, pour une classe, il s'avérerait impossible de désigner des parents d'élèves de la classe, les sièges des délégués pourraient être attribués à des parents d'élèves d'autres classes volontaires.

Les parents d'élèves ne sont pas représentés dans le conseil des classe pour les formations postérieures au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Le conseil de classe se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Le professeur principal, mentionné au décret du 2 novembre 1971, ou un représentant de l'équipe pédagogique, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études.

Dans les mêmes conditions, et compte tenu des éléments d'informations complémentaires recueillis à la demande ou avec l'accord de la famille ou de l'élève majeur, le conseil de classe émet des propositions d'orientation dans les conditions définies à l'article 10 du décret du 14 juin 1990 susvisé ou de redoublement. [...]

Des relations d'information mutuelle sont établies, à l'initiative du chef d'établissement, entre les enseignants, les élèves et les parents d'un même groupe, d'une même classe ou d'un même niveau, en particulier au moment de la rentrée scolaire.

b) Décret n°90-484 du 14 juin 1990, relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves, modifié par le décret n°92-169 du 28 février 1992.

Art. 3. L'évaluation des résultats des élèves est effectuée par les enseignants. Le bilan [...] est communiqué à l'élève ou à ses parents par le professeur principal, ou par un membre de l'équipe pédagogique. En fonction de ce bilan, les enseignants dispensent, en cas de besoin, les conseils appropriés afin de permettre à l'élève d'atteindre les objectifs fixés annuellement et ceux du cycle.

Art. 4, alinéa 4. Le conseil de classe est informé chaque année de la carte des formations.

Art. 7. A l'intérieur des cycles des collèges et des lycées, le redoublement ne peut intervenir qu'à la demande écrite des parents de l'élève ou de l'élève majeur, ou, sur proposition du conseil de classe, avec l'accord écrit des intéressés.

Art. 8. Au cours de l'année terminale des cycles des collèges, le conseil de classe procède à un bilan afin de déterminer si l'élève a atteint les objectifs du cycle considéré. Le résultat de ce bilan est communiqué à l'élève et à ses parents par le professeur principal.

Art. 10. Les demandes d'orientation [Ndlr : formulées par les familles] sont examinées par le conseil de classe qui prend en compte l'ensemble des informations réunies sur chaque élève ainsi que les éléments fournis par l'équipe pédagogique dans les conditions précisées par le décret relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. **Le conseil de classe émet des propositions d'orientation, [...] ou de redoublement.** Lorsque les parents d'un élève ou un élève majeur manifestent leur intention d'interrompre les études en cours de cycle ou avant la présentation au diplôme de fin de cycle, le conseil de classe prend toutes dispositions pour les inciter à achever le cycle et, si besoin est, pour les informer sur les possibilités de formation, y compris le retour ultérieur en formation initiale. L'avis de l'élève mineur est recueilli.

Art. 11. Lorsque les propositions sont conformes aux demandes, **le chef d'établissement prend ses décisions** conformément aux **propositions du conseil de classe** et les notifie aux parents de l'élève ou à l'élève majeur.

Art. 12. Lorsque les propositions ne sont pas conformes aux demandes, le chef d'établissement, ou son représentant, reçoit l'élève et ses parents, ou l'élève majeur, afin de les informer des **propositions du conseil de classe** et de recueillir leurs observations. **Le chef d'établissement prend ensuite les décisions d'orientation ou de redoublement**, dont il informe l'équipe pédagogique, et les notifie aux parents de l'élève ou à l'élève majeur. **Les décisions non conformes aux demandes font l'objet de motivations signées par le chef d'établissement. Les motivations comportent des éléments objectifs ayant fondé les décisions, en termes de connaissances, de capacités et d'intérêts. Elles sont adressées aux parents de l'élève ou à l'élève majeur qui font savoir au chef d'établissement s'ils acceptent les décisions ou s'ils en font appel, dans un délai de trois jours francs, à compter de la réception de la notification de ces décisions ainsi motivées.**

c) Circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 relative à l'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré

Principe 1. **Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leur famille.** La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille, dans le déroulement des procédures, conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active dans leurs choix d'orientation. Tout doit être fait pour que l'élève soit acteur de son évaluation et de son orientation. **C'est une forme de citoyenneté que d'apprendre à se connaître et à assumer ses choix. A partir de la classe de 4^{ème}, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe.** [...] Nous tenons à rappeler que l'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré. Il convient, en effet, de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre. La mise en évidence des faiblesses de l'élève sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur sa personnalité ou toute sentence réductrice ou vexatoire.

Exercice n°1 : Après lecture attentive des textes, écrivez-en les passages que vous semblez découvrir, ou redécouvrir. Faites lire ces textes à d'autres membres des conseils de classe que vous fréquentez. Suscitez ensuite une discussion à cet égard. Enfin, proposez cette action collective : « Cette année, qu'allons-nous significativement tenter d'améliorer ? »

En mars 1999, dans le cadre des travaux du groupe départemental « les lycéens et l'orientation », ce questionnaire avait été proposé par l'inspection académique de la Sarthe (IEN-IO) à tous les lycées sarthois. Nous avons reçu 98 réponses individuelles, dont 39 émanant de professeurs. En juillet 1999, nous formulons la synthèse suivante. Les résultats détaillés sont disponibles auprès de l'auteur. Ces résultats dressent un état à un moment donné, pour un public donné, d'ailleurs non représentatif de la population parente, au sens statistique.

- SYNTHESE DES RESULTATS -

Le conseil de classe...	nombre de citations	
	--	++
1. est ennuyeux et monotone	39	2
2. rend compte des progrès et difficultés des élèves	0	56
3. sélectionne les élèves qui peuvent passer dans la classe supérieure	1	8
4. évalue les aptitudes intellectuelles des élèves	8	1
5. sert à récapituler les résultats scolaires et à rédiger une appréciation en fin de trimestre	0	35
6. précise pour chaque élève l'écart entre les objectifs pédagogiques et les résultats obtenus	2	13
7. est l'occasion de rassembler des informations éparses au sujet des élèves	0	12
8. provoque une concertation entre professeurs	0	12
9. montre le rôle prépondérant du chef d'établissement	26	1
10. permet de comparer les élèves entre eux	13	1
11. est une instance inutile qu'il faut supprimer	61	0
12. formule un diagnostic	0	5
13. se révèle très instructif pour les élèves	1	1
14. est destiné à orienter les élèves	0	13
15. permet un dialogue entre tous les partenaires impliqués	0	22
16. est indispensable pour remplir le dossier scolaire de l'élève	5	6
17. est un moyen essentiel pour établir une liaison entre les parents et les professeurs	3	5
18. prend en considération la personne globale qu'est l'élève	1	14
19. formule un pronostic	2	2
20. s'avère nécessaire pour discuter des critères d'évaluation	1	0
21. apparaît souvent comme un rituel figé	17	5
22. est l'occasion de mieux connaître les élèves	0	12
23. incite les professeurs à changer, au besoin, leurs méthodes d'enseignement	9	4
24. permet le changement et le progrès individuel des élèves	2	8
25. fournit de précieuses indications aux parents	1	2
26. c'est beaucoup de paroles	22	1
27. instaure un espace d'expression libre et d'écoute bienveillante	8	5
28. propose des mesures d'aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin	4	8
29. est un lieu où se manifestent des tensions difficiles à vivre	7	0
30. est lourd de conséquences quant à l'avenir des élèves	7	1
31. étudie avec soin les causes d'échec d'un élève	3	7
32. fonctionnerait mieux si on donnait un réel pouvoir de décision aux professeurs	10	6
33. est une occasion de secouer certains élèves	3	0
34. fonctionnerait mieux si chaque élève y participait	5	10
35. gagne en efficacité lorsqu'on projette les résultats scolaires grâce à l'ordinateur	9	0

SYNTHESE DES REPONSES :

conceptions que je mets délibérément en tête	2	5	15	18	6	14	7	8	22
conceptions que je choisis en second lieu									
conceptions que je considère comme neutres									
conceptions auxquelles je fais rarement recours									
conceptions que je rejette fondamentalement	11	1	9	26	21	10			

NOS COMMENTAIRES :

- I. Le conseil de classe apparaît, pour 2/3 des répondants, comme une instance qui *rend compte des progrès et difficultés des élèves*, et, à près de 40% d'entre eux, comme une instance qui *sert à récapituler les résultats scolaires et à rédiger une appréciation scolaire en fin de trimestre*.
- II. Pour 2/3 des répondants, il ne faut surtout pas supprimer le conseil de classe.
- III. Les items qui font référence soit à l'intérêt du conseil pour l'élève lui-même ou ses parents (items 13, 5, 17, 24, 25, 27, 33), soit à l'utilité d'une telle instance en vue de discuter des critères d'évaluation et de formuler des conseils personnalisés (19, 20, 28), ont été peu choisis.
- IV. Les professeurs choisissent majoritairement les conceptions qui relèvent d'un conseil de classe *rendant compte, récapitulatif et appréciant* les résultats des élèves. Près des trois quarts d'entre eux souhaitent conserver le conseil de classe. Un tiers d'entre eux ne le juge ni ennuyeux ni monotone.
- V. Si peu de professeurs estiment que le conseil est utile à l'élève lui-même, certains (7 citations, soit 18% des réponses) émettent l'idée qu'il *fonctionnerait mieux si chaque élève y participait*.

Outil 3

LES ETAPES DU CONSEIL DE CLASSE

*Cet outil de formation a été conçu par Gabrielle EVENO
académie de Nantes, MAFPEN, 1994*

Les étapes	Les questions associées	Réponses individuelles ou collectives
1- Définir l'objectif du conseil de classe	Qui le définit ? Pour qui ? Quand ? En fonction de quoi ?	
2- Préparer le conseil	<i>Recueillir des informations :</i> Quel type d'informations ? Qui le fait ? Comment ? Quand ? Pour qui ? Pour quoi faire ?	
	<i>Effectuer une synthèse par élève :</i> Qui la fait ? En fonction de quoi ? Pour qui ? Pour quoi faire ?	
3- Réunir le conseil	Qui convoque qui ? Comment ? Dans quelles conditions ?	
4- Animer le conseil	Qui le fait ? Comment ? Pourquoi ?	
5- Assurer la communication des constats et des décisions¹	Qui le fait ? A l'attention de qui ? Comment ?	
6- Assurer la mise en œuvre des décisions¹ prises	Qui le fait ? Comment ?	

¹ Afin de lever toute ambiguïté, le terme « décision » est à entendre, ici, de deux manières :

- s'il s'agit d'une *décision d'orientation*, rappelons que, depuis le décret n°90-484 du 14 juin 1990, en collège, ou en lycée, le conseil de classe, quel que soit le niveau de la classe concernée, ne formule plus des décisions, mais des propositions d'orientation ;

- par contre, *dans le cadre de ses attributions pédagogiques*, le conseil de classe peut prendre la décision, par exemple, de proposer à un élève une remédiation, une aide individualisée, un parcours adapté, ou encore, plus simplement, de rencontrer l'élève et/ou sa famille à brève échéance, ou encore de demander au conseiller d'orientation-psychologue, ou à l'assistante sociale, de rencontrer l'élève lors d'un examen approfondi.

Exercice n°3 : On remplira, de préférence en groupe, la colonne de droite. Ensuite, on établira le cahier des charges de l'ensemble des conseils de classe, qui inclura bien entendu le calendrier annuel, ou trimestriel, des conseils, mais aussi d'autres éléments concernant les lieux, les durées, les supports, les modes d'animation et de pilotage, les comptes-rendus, etc. Le tableau peut être rempli pour l'ensemble des classes d'un niveau donné, ou pour une seule division. Les délégués des élèves et des parents gagneront à être associés à la démarche.

Outil 4

POINTS DE REPÈRE POUR LE LYCÉE

Source : CEPEC, 14, voie romaine, 69290 – CRAPONNE
<http://www.cepec.org>

Le dossier publié par le CEPEC en 2003 est une référence pour l'amélioration du conseil de classe en lycée. Il propose une partie réflexive et une partie pratique accompagnée d'outils permettant une mise en œuvre renouvelée du conseil de classe. Nous vous présentons ici le sommaire de ce riche et indispensable dossier.

AVANT PROPOS

L'ÉVALUATION EN LYCÉE

LE CONSEIL DE CLASSE : UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION AU CROISEMENT DES LOGIQUES INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

LE CONSEIL DE CLASSE : UN OUTIL D'ÉVALUATION

Les deux grandes fonctions de l'évaluation

Quels objectifs pour le conseil de classe ?

LE CONSEIL DE CLASSE N'EST PAS QU'UN CONSEIL DE PROFESSEURS

QUE DOIT-ON ABORDER EN CONSEIL DE CLASSE ?

LE CONSEIL DE CLASSE N'EST QU'UNE ÉTAPE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION

La préparation d'un conseil de classe

L'animation d'un conseil de classe

Le suivi du conseil de classe

QUELQUES SCÉNARIOS DE CONSEIL DE CLASSE

Un conseil de classe à dominante sociale

Un conseil de classe plus pédagogique

Un conseil de classe en lien avec le projet personnel

Un temps de rencontre post-conseil de classe

Les outils

FICHES-OUTILS

Fiche n°1 : Analyse des conseils de classe

Fiche n°2 : Analyse des conseils de classe

Fiche n°3 : Préparation du conseil de classe, bilan individuel

Fiche n°4 : Préparation du conseil de classe, synthèse de la classe

Fiche n°5 : Préparation du conseil de classe, fiche élève

Fiche n°6 : Animation de réunion

Fiche n°7 : Conseil de classe, des acteurs et des rôles diversifiés.

Fiche n°8 : Un exemple de contrat

Fiche n°9 : L'orientation en lycée

Fiche n°10 : L'éducation à l'orientation en lycée

Fiche n°11 : Synthèse des projets d'orientation

Fiche n°12 : Notes, appréciations

Fiche n°13 : Les logiciels de notes

TEXTES OFFICIELS

BIBLIOGRAPHIE

Exercice n°4 : D'abord se procurer le dossier auprès du CEPEC (7 euros l'exemplaire+2,30 euros de port). Une fois qu'il aura été consulté par plusieurs personnes ayant en charge la tenue et l'amélioration des conseils, on pourra susciter un échange général sur la question : « le conseil de classe a-t-il des spécificités en lycée ? Si oui, lesquelles ? ». Ou encore : « le fait qu'un nombre non négligeable de lycéens atteigne souvent, pendant leur scolarité au lycée, l'âge de la majorité civile et pénale, doit-il nous conduire à repenser le conseil de classe ? ».

Outil 5

POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE CLASSE

Source : Inspection académique de la Vendée, IEN-IO, 1998

	Propositions susceptibles d'impulser une évolution des conseils de classe	Détail des propositions
AVANT LE CONSEIL DE CLASSE	Proposition n°1 : Se fixer des objectifs	Définir les objectifs et les conditions du déroulement des différents conseils de l'année, par la négociation avec l'ensemble des acteurs.
	Proposition n°2 : Préparer les élèves	Inscrire à l'emploi du temps des élèves un moment pour préparer les élèves au conseil. Faire réfléchir au « métier d'élève » : qu'attend-on de l'élève à l'école ?
	Proposition n°3 : Former les acteurs des conseils	Poursuivre la formation des délégués des élèves. Former les parents d'élèves et les professeurs à mieux assumer leur rôle.
	Proposition n°4 : Valoriser la fonction de professeur principal	Valoriser la fonction de professeur principal de façon à ce que le chef d'établissement soit en mesure de choisir les enseignants qui assumeront la tâche avec le plus d'efficacité.
PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE	Proposition n°5 : Accorder la même attention à chaque membre du conseil	Préparer leur accueil. Rappeler le droit et l'égalité du temps de parole de tous. Enoncer les règles de fonctionnement du conseil. Insister sur le respect accordé à chacun, et sur le devoir de réserve.
	Proposition n°6 : Même accès de chacun à l'information	Prévoir des supports de visualisation identiques pour tous. Expliciter le registre de notation de la part de chaque notateur. Synthétiser les appréciations portées sur chaque élève.
	Proposition n°7 : Prendre en compte la personnalité de l'élève dans sa globalité	Favoriser la présence en conseil des personnes dont les compétences et la fonction permettent de porter des regards aussi diversifiés que possible. Prendre en compte les aspects extra-scolaires indispensables. Offrir à chaque élève la possibilité d'exposer son projet personnel en rédigeant quelques phrases.
APRES LE CONSEIL DE CLASSE	Proposition n°8 : Restituer le bilan réalisé pendant le conseil	Restituer le bilan de la classe devant la classe sur un temps institutionnel. Restituer le bilan individuel à chaque élève en lui demandant d'analyser son bulletin.
	Proposition n°9 : Assurer un encadrement	Etablir un contrat d'objectifs écrit avec tous les élèves. Chaque élève pourrait choisir, parmi les membres de l'équipe éducative, la personne -ou tuteur- susceptible de lui apporter l'aide nécessaire, ne serait-ce que sous la forme d'entretiens.
	Proposition n°10 : Aménager le bulletin scolaire	Prévoir plus d'espace pour écrire les appréciations. Porter à la connaissance des élèves le découpage de l'année scolaire et des périodes de travail. Prendre en compte, dans les appréciations, les aspects relatifs à la socialisation. Affiner les appréciations pour permettre à l'élève et à sa famille de mieux comprendre le message et les enjeux fixés par le conseil de classe. Indiquer le nombre de devoirs ou contrôles qui ont permis le calcul de la moyenne. Prévoir un retour d'information de la part des parents sur le carnet de liaison.

Exercice n°5 : Quelles réflexions ces travaux vendéens, réalisés il y a quelques années dans le cadre d'un groupe départemental de travail, vous inspirent-ils ? Vous aident-ils à mieux intégrer et articuler les trois temps du conseil (avant-pendant-après) ? Parmi les 10 propositions présentées, quelle est celle qui, d'après vous, résiste le plus, et donc, celle sur laquelle vous souhaitez que le travail collectif se concentre désormais dans votre établissement ?

Outil 6

UN DISCOURS PEUT EN CACHER UN AUTRE

source : Le conseil de classe, pour quoi faire ? Séquence d'apprentissage pour introduire à une pratique pédagogique des conseils de classe, par Philippe MEIRIEU, Les dossiers du CEPEC, avril 1980, extraits.

PROPOS ENTENDUS	QUI PARLE ? Qui pourrait parler ainsi ? qui, dans la personne, parle ainsi ?
Le professeur principal : « <i>Le cas de Jacques me paraît plus difficile</i> ».	Le manager , qui veut mener son groupe vers des résultats déterminés à l'avance.
Le professeur d'anglais : « <i>Chez moi, il ne fait strictement rien !</i> »	Le métaphysicien , qui renvoie toute altérité dans le néant.
Le professeur principal : « <i>Et ses résultats</i> » ? Le professeur d'anglais : « <i>Nuls. D'ailleurs, tu peux voir : 2, 5, 2...</i> »	Le comptable , qui ramène toute évaluation à du chiffrage.
Le professeur principal : « <i>Et dans les autres critères ?</i> » Le professeur de mathématiques : « <i>En maths, il est très faible. J'ai l'impression qu'il ne comprend rien. D'ailleurs, il ne cherche pas à comprendre, il est toujours à côté de la plaque. Il rêve, il discute. Encore heureux quand il n'empêche pas les autres de travailler</i> ».	Le photographe , qui fixe l'image d'un instant pour toujours. Le juge , qui constate et sanctionne sans chercher la cause.
Le professeur d'anglais : « <i>C'est un instable. D'ailleurs, il n'y a qu'à le voir s'agiter sur sa chaise, il ne tient pas en place</i> ». Le professeur principal : « <i>En français, c'est pas si net, ça dépend des jours. Il lui arrive de faire des trucs excellents. Mais c'est quand même rare. Et ailleurs, ça donne quoi ?</i> »	L' astrologue , qui pose le problème de la réussite en termes de « jours fastes ».
Le professeur d'histoire-géographie : « <i>Je suis d'accord. Jacques, c'est un instable. En plus, je crois qu'il n'est pas vraiment doué pour grand chose. Il n'a pas beaucoup de moyens</i> ». Le professeur d'anglais : « <i>Il ne me paraît pas doué pour grand chose. Il n'a pas beaucoup de moyens</i> ».	Le (mauvais) biologiste , qui confond l'intelligence de l'enfant avec l'instinct de l'animal.
Le professeur d'EPS : « <i>Je ne sais pas. En gym, il ne se défend pas mal. Il a du mal à se plier à une discipline, mais il a de bonnes performances</i> ».	Le général , qui cherche la discipline pour la discipline, parce qu'il faut bien de la discipline.
Le professeur de dessin : « <i>Ce que j'ai remarqué de mon côté, c'est sa difficulté à se concentrer sur quelque chose ; il ne peut pas travailler plus de 5 mn sur un dessin</i> ».	Le psychologue , qui constate la difficulté, mais n'a pas les moyens d'agir sur l'environnement pour la résoudre.
Le professeur de mathématiques : « <i>Il me rend des copies, il faut voir ça (il montre une copie) !</i> »	Le policier , qui réunit des pièces à conviction, et veut prouver sans comprendre.
Le professeur principal : « <i>Il faut reconnaître qu'il n'est pas souvent intéressé par ce qu'on lui propose</i> ».	Le moraliste qui condamne le désintérêt pour quelque chose sans se demander si la chose est intéressante.
Le professeur d'histoire-géographie : « <i>Quelqu'un connaît ses parents</i> » ? Le professeur principal : « <i>Moi, j'ai vu sa mère. Ce n'est pas rien, aussi instable que lui ! Et puis, elle parle tout le temps, tu ne peux pas placer un mot. Si elle parle comme ça au gamin, ce n'est pas étonnant qu'il ait du mal à s'exprimer !</i> ».	Le sociologue , qui explique les comportements par les déterminations du milieu.
Le professeur de maths : « <i>C'est quelqu'un qu'il faudra orienter après la 5^{ème}. Il fera peut-être un bon CAP, s'il se calme</i> ». Le professeur d'histoire-géographie : « <i>Est-ce que c'est vraiment utile de le garder en 5^{ème} ?</i> » Le professeur d'anglais : « <i>De toute façon, il faut prévenir les parents pour qu'ils aient le temps de se retourner</i> » Le professeur principal : « <i>Bon, allez, il faut passer à un autre, on n'a plus beaucoup de temps. Pierre-Yves, alors, lui, c'est pas pareil...</i> ». Le professeur de maths : « <i>Lui, c'est pas la peine d'en parler...</i> » Le professeur d'anglais : « <i>Excellent. Allez, on passe !</i> »	L' économiste , qui cherche à assurer le recrutement de certaines professions L' orienteur , qui cherche d'abord à résoudre le problème de l'école avant celui de l'élève.

Exercice n°6 : On pourra jouer à « *qui parle derrière quels propos entendus ?* » à partir d'autres mots entendus et échangés en conseil. On pourra aussi trouver des interprétations différentes, mais argumentées, aux mêmes propos. Voir aussi page suivante.

Pour aller plus loin...

LES MONDES DE L'ENSEIGNANT ou : reconnaître ses valeurs, et celles des autres, pour agir

d'après *Enseignants : reconnaître ses valeurs pour agir*, Christiane VALENTIN, E.S.F., coll. Pratiques et enjeux pédagogiques, 1997, 125 p. Adaptation par Jacques VAULOUP, mars 1998.

INTITULE	VALEURS-CLEFS	CE QUI EMPÊCHE D'EVOLUER	CE QUI PERMET DE PROGRESSER
LE MONDE DE L'ENFANT-ROI	enfance, innocence, pureté, droits de l'enfant, développement harmonieux, etc.		
LE MONDE DU MATERIALISME	les « moyens » ! Du concret ! Biens matériels, possession d'objets		
LE MONDE DU LIBERALISME	liberté individuelle, libre-arbitre, indépendance, opposition à l'institution		
LE MONDE DU PARADIS PERDU	conservation de la tradition, nostalgie du passé, idéalisation des anciens, opposition au changement		
LE MONDE DE LA RESIGNATION	désillusion, confort de la routine, ritualisation du quotidien, opposition au changement		
LE MONDE DE LA DEFENSIVE	réalisme, lucidité, suspicion, scepticisme, méfiance		
LE MONDE DE LA RECONCILIATION AFFECTIVE	convivialité, paix, humanisme, épanouissement personnel		
LE MONDE DU CHANGEMENT A TOUT PRIX	nouveauté, changement, mouvement, volonté d'agir, s'oppose à routine, habitude, méthodes figées		
LE MONDE DU LEGALISME	sérieux, rigueur, obéissance, la lettre des textes(plutôt que l'esprit des lois), la hiérarchie		
LE MONDE DU DEFAITISME	morosité, rituels, négativité, pessimisme, s'oppose au changement, à l'optimisme, à l'esprit d'entreprise		

De leur côté, Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT ont distingué, dans leur ouvrage *De la justification* (Gallimard, 1991), **6 mondes** qui renvoient chacun à une vision différente de la société. Cette approche n'est pas spécifique au monde des enseignants. On trouvera une présentation des travaux de BOLTANSKI et THEVENOT, et leur adaptation aux mondes scolaires dans *Ecole et justice, de l'égalité des chances aux compromis locaux ?* de Jean-Louis DEROUET, Métailié, Paris, 1992.

INTITULE	VALEURS-CLES
LE MONDE DOMESTIQUE	Famille, autorité, fidélité, respect de la hiérarchie, etc. (présent dans <i>La politique</i> de BOSSUET)
LE MONDE DE L'INSPIRATION	Créativité, spontanéité, imagination, etc. (défini à partir de <i>La Cité de Dieu</i> de St Augustin)
LE MONDE DE L'OPINION	Célébrité, succès, réputation, etc. (construit à partir du <i>Léviathan</i> de Hobbes)
LE MONDE CIVIQUE	Volonté générale, institutions publiques, Etat, justice, élitisme républicain (s'inspire du <i>Contrat social</i> de Rousseau)
LE MONDE MARCHAND	Richesse, possession, biens matériels, etc. (basé sur <i>La richesse des nations</i> d'Adam Smith)
LE MONDE INDUSTRIEL	Efficacité, expertise, méthodes scientifiques, progrès, etc. (cf. <i>Le système industriel</i> , de St Simon)

Outil 7

L'INFORMATISATION DES NOTES, EVALUER AUTREMENT ?

source : Revue Cari Info n°76, 1997, académie de Nantes, par Guy LAVRILLEUX. Extraits.

L'auteur introduit ainsi son article : « L'introduction de la gestion informatisée des résultats des élèves pourrait être l'occasion d'une réflexion salutaire sur les principes de l'évaluation scolaire. La manière insidieuse dont elle s'impose actuellement peut contribuer, si nous n'y prenons garde, à faire courir un risque grave aux efforts entrepris ces dernières années pour clarifier les notions d'évaluation (formative) et de contrôle (formatif) ».

L'apport des logiciels de notes

Liste des principaux apports. Les fonctionnalités des logiciels commerciaux s'affinent et se diversifient d'année en année. Le lecteur pardonnera donc quelques oublis.

Pour les professeurs :

- impression des notes ;
- calcul des moyennes, des écarts-types ;
- bulletin de synthèse de la classe.

Pour l'administration :

- édition des relevés de notes entre deux dates ;
- édition des bulletins trimestriel et annuel.

Pour le conseil de classe :

- visualisation, pour tous, sur le même support visuel connu de tous ;
- visualisation de la position de l'élève, pour chaque matière, par rapport à la moyenne de la classe, mais aussi dans l'intervalle des notes pour chaque matière ;
- visualisation efficace : histogrammes, courbes, graphes.

Une apparence trompeuse

« L'ordinateur devient le plus souvent le dépositaire des notes des professeurs, le tableau remplace la calculatrice, le logiciel classe et hiérarchise tout seul [...]. Le tout est magnifiquement représenté par des courbes ou histogrammes superbes dont l'esthétique vient masquer de son modernisme apparent l'absence de réflexion préalable.

Car qu'en est-il de la valeur des notes entrées ? Transformées en bits, toutes s'équivalent : la précision mathématique et l'infailibilité de la machine ne sauraient à elles seules restaurer le sens que prennent les différentes notes attribuées par le professeur.

Si ne sont entrées que les moyennes trimestrielles, l'outil informatique possède bien toutes les qualités rappelées plus haut. Mais si, comme c'est le plus souvent le cas, l'ordinateur est amené à gérer aussi la totalité des notes attribuées par un professeur, la confusion s'installe : notes relevant du formatif et du sommatif s'additionnent comme torchons et serviettes. Pour un peu que la liaison soit établie d'office entre ces diverses notes et la moyenne trimestrielle, le chaos évaluatif est total : les efforts de clarification entrepris durant les années 80 autour de la distinction fondamentale entre évaluation (en cours d'apprentissage) et contrôle (en fin de séquence) se voient réduits à néant.

D'autant que l'inflation guette. On connaît la croyance populaire établissant un rapport de causalité entre nombre de notes données et qualité de l'enseignement. On sait encore la révérence quasi religieuse -typiquement française, car renvoyant à la création de notre système de notation par la Révolution- généralement accordée à la valeur arithmétique de la note. Le « contrôle continu » tend déjà à faire couler l'élève sous les occasions de notation : la visualisation possible de la totalité de ses notes par l'enseignant risque encore d'aggraver la situation.

Plus encore, l'idée même qu'une évaluation disciplinaire puisse être fondée sur un profil (où la prise en compte de savoir faire et de savoir être, notamment, ne se résume pas à du chiffrable au jour le jour) et non pas seulement sur des notes, est condamnée sans appel. L'informatisation de la gestion des notes risque de devenir une arme de guerre contre toute tentative d'évaluation non académique.

On peut m'objecter qu'il est généralement possible de configurer les (meilleurs) logiciels pour y intégrer un système de coefficients selon la valeur des notes, voire d'en occulter certaines pour la moyenne finale.

Certes, mais si ce travail n'est pas fait, et il peut prendre du temps, si une réflexion collective n'est pas initiée, si un débat n'est pas engagé entre tous les membres de la communauté scolaire, si une communication n'est pas organisée en direction des élèves et des parents, la gestion informatisée de l'évaluation ne sera qu'un gadget supplémentaire masquant une régression réelle sous une simple modernisation des apparences : l'informatique n'a rien à gagner à se prêter, même malgré elle, à ce vilain tour de passe-passe ».

Une évaluation plus rationnelle

D'après Philippe PERRENOUD, dans *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, ESF, 1993, on peut envisager de rendre l'évaluation plus équitable, efficace, adéquate, transparente, rationnelle :

- en explicitant mieux les objectifs, les exigences, les enjeux ;
- en expliquant mieux les modalités de correction et de notation aux élèves et aux parents ;
- en établissant des barèmes moins arbitraires ;
- en élargissant les possibilités de recours et de négociation ;
- en élaborant des questions et des problèmes mieux représentatifs de la matière effectivement enseignée ;
- en construisant de épreuves plus équilibrées ;
- en répartissant l'appréciation sur un nombre judicieux d'épreuves ;
- en validant son évaluation personnelle dans le cadre d'une concertation.

Pour aller plus loin sur les questions du contrôle et de l'évaluation :

- Cahiers pédagogiques, revue, *L'évaluation*, n° spécial, mai 1991.
- Echanger, revue, *L'évaluation*, n°61-62, avril-juin 2003.
- Merle P., *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, PUF, 1996.
- Meyer G., *Evaluer : pourquoi ? comment ?* Hachette éducation, 1995.
- Peretti A. de, *Pour une école plurielle*, Larousse, 1987. On consultera le chapitre VII, *Le problème de l'évaluation*, pages 207-254.

Exercice n°7 :

Quelques exercices, au choix :

- prendre un temps collectif pour lister, lors d'une tempête d'idées (brain-storming) les avantages et les inconvénients des logiciels de notation ; terminer par le listage et le calendrier des améliorations qui seront faites sans tarder avec l'utilisation de ces logiciels, mais en cherchant à être moins logicio-dépendants ;
- se poser la question suivante : comment limiter, en conseil, la concentration visuelle sur des graphes, des histogrammes, des « araignées », des « radars », pour accentuer la concentration sur la personne dont on parle ?
- distinguer plus nettement, en conseil, pour chaque cas, le temps des constats et le temps des propositions, avis, ou conseils.

Outil 8

UN DELEGUE DE CLASSE, A QUOI ÇA SERT ?

source : Rectorat de Caen, délégation académique à la vie lycéenne

Assertions	Vrai	Faux	Ça demande réflexion
La présence du délégué des élèves est importante			
Le délégué est le chef de la classe			
Le délégué doit se charger du cahier de textes			
Le délégué transmet à ses camarades les informations sur la vie du lycée			
Le délégué est responsable du comportement des ses camarades			
Le délégué intervient auprès des profs, du CPE, du proviseur, lorsqu'il y a un problème			
Pour être délégué, il faut être un bon élève			
Le délégué est à l'écoute de ses camarades, pour mieux les représenter au conseil de classe			
Le délégué au conseil de classe ne porte pas de jugement défavorable sur un camarade			
Le délégué au conseil de classe s'exprime en toute liberté			
Pour être un délégué efficace, il faut suivre une formation			
Le délégué a des contacts nombreux et variés			
Les délégués préparent les sorties éducatives de leur classe avec leurs professeurs			
Le délégué ne participe qu'au conseil de classe			

Exercice n°8 :

On pourra utiliser cette grille avant de lancer une campagne de candidature à une élection de délégués. Ou à l'issue d'un conseil de classe, lorsque tel ou tel élève se prendrait à douter de l'importance de la représentation démocratique. Ou encore, rappeler, en conseil de classe, tel ou tel item qui rappelle que le délégué est membre de droit des conseils de classe, à part entière, au même titre que chacune et chacun des autres membres du conseil. On pourrait aussi imaginer de transposer certaines de ces formulations aux autres membres du conseil...

Et pourquoi, en toute ouverture et positivité, ne pas ajouter ces questions :

- qu'est-ce qu' « être à l'écoute », pour un délégué, ou tout autre membre du conseil ?
Comment faciliter l'appropriation, par chacun, de cette compétence humaine ?
- si le délégué est surtout chargé d'écrire en conseil, pour « rendre compte » aux autres élèves de la classe, peut-il être efficient à la fois comme scribe et écoutant ?
- pourquoi seuls les délégués des élèves devraient-ils être formés au conseil de classe ? Et pourquoi les autres membres ne le sont-ils quasiment jamais ?
- quelles sont l'étendue et les limites de « s'exprimer en toute liberté au conseil » ?
- un compte rendu officiel du conseil ne pourrait-il être retourné par le chef d'établissement aux parents d'élèves, ce qui libérerait les délégués des élèves et des parents de tâches qui leur ont été progressivement dévolues alors qu'elles hypothèquent, en fait, leurs qualités d'écoute, de présence, de participation au conseil ?

Outil 9

UN PROF, DES PROFS AU CONSEIL

*source : Manuel de savoir-vivre à l'usage des enseignants,
par Boris SEGUIN et Frédéric TEILLARD, Seuil, Points, 2001, pages 95-96.*

Lorsqu'on examine le cas d'un élève devant lequel vous prenez garde, en classe, de ne jamais élever le ton, et à qui vous mettez des notes apaisantes, ne profitez pas de l'occasion pour vous lancer dans une diatribe à son sujet. Vos paroles risqueraient de lui être rapportées et vous saperiez d'un coup le patient travail pédagogique qui avait évité, jusqu'à présent, d'essuyer une insulte, un crachat ou un coup de poing.

Si tous vos collègues se plaignent d'une classe, ne dites pas que vous la trouvez agréable. Vous passeriez pour un(e) vantard(e), un(e) hypocrite, ou un(e) donneur(se) de leçons.

Et si tous s'accordent pour trouver une classe agréable, ne les contredisez pas. Vous passerez pour un(e) incapable, ce dont chacun, secrètement, ne manquera pas de se réjouir.

Si vous trouvez le temps long et que vous bavardez avec votre collègue d'histoire ou corrigez vos copies, faites-le discrètement, vous n'êtes pas en classe, et on vous observe.

Si vous coupez la parole du professeur d'arts plastiques, mettez-y les formes. Chacun sait que sa discipline ne vaut pas la vôtre, mais il pourrait se froisser si vous le lui faisiez sentir sans ménagement.

Si un délégué des élèves se plaint d'un des élèves qui va trop vite, qui explique mal, qui perd ses copies, qui est toujours en retard, réjouissez-vous : tout ce qui ternit le lustre d'autrui redore le vôtre.

Cependant, si votre collègue attaqué se défend, soutenez-le. Ne perdez pas de vue que, dans l'adversité, face aux élèves, aux parents, au ministre, le corps enseignant fait corps.

Exercice n°9 :

Ceci est un texte évidemment humoristique.

D'après vous, quels sont les dysfonctionnements repérés par l'auteur ?

Comment formuleriez-vous les principaux enjeux sous-jacents ?

Que souhaitez-vous construire, selon votre statut et votre position dans l'établissement et le conseil, pour tenter de les résoudre positivement pour la communauté éducative et chacun de ses membres ?

Outil 10

TENIR LE CONSEIL, TENIR CONSEIL

par Jacques VAULOUPE, revue *Echanger sur Le conseil de classe*, n°26, avril 1996, académie de Nantes, pages 4-7, extraits.

TENIR LE CONSEIL

Les conseils de classe ont déjà beaucoup évolué : leur constitution réunit diverses catégories de personnels, les outils informatiques permettent à chaque participant de visualiser simultanément les données ; des expériences donnent des pistes intéressantes pour mieux mesurer les acquis des élèves, intègrent l'évaluation formative. Parfois même, les parents et les élèves sont invités à venir débattre de leur cas particulier au conseil ; les conseils de classe sont préparés avec les professeurs principaux en heure de vie de classe ; un compte rendu collectif est assuré après coup en classe entière. Poursuivre l'amélioration de *la tenue des conseils* passe par un travail préalable, long, coûteux en énergie et en concertations, autour des trois axes suivants :

Améliorer l'évaluation

Réfléchir à une meilleure justesse des notations ; distinguer sur des bulletins trimestriels rénovés ce qui relève du constat et les conseils individualisés à l'élève afin de progresser ; faire une place significative à l'auto-évaluation, la co-évaluation, démarches qui forment un élève acteur conscient de ses apprentissages, et le préparent aux situations de la vie sociale et économique ; former les professeurs à la docimologie et à la forte distinction des concepts de contrôle et d'évaluation, souvent confondus.

Améliorer l'organisation et l'animation

Jusqu'à quand accepterons-nous de (mal)traiter le cas de 25 à 35 élèves dans un délai d'1h à 1h30, soit entre 2 et moins de quatre minutes pour chacun d'entre eux ? Combien d'adultes accepteraient ce traitement pour eux-mêmes ? Comment se fait-il, alors que l'article 33 du décret n° 85 924 du 30/08/85 le permet expressément, que les conseils ne soient pas plus souvent présidés par les professeurs principaux, voire par d'autres membres de droit du conseil ? Est-il impossible de tenir le conseil dans un lieu agréable, fonctionnel, adapté à la sérénité et à la qualité souhaitées des échanges ? [...]

Améliorer le rôle du conseil en matière de... conseils individualisés

Ce peut être par exemple : programmer les conseils de l'année entière en envisageant une progression passant par des objectifs particuliers à tel conseil ; à côté du conseil-bilan, laisser une place significative au conseil-projet ; donner droit de cité à la pensée positive au détriment d'une pensée négative ; proposer à l'élève et à sa famille des objectifs précis à atteindre et lui indiquer les ressources dont il peut disposer à cette fin, la manière dont il aura à en rendre compte.

TENIR CONSEIL

Est-on condamné à se satisfaire soit de la banalité confondante d'échanges engoncés dans un rituel immuable [...] où chacun communique par évitement plutôt que par engagement et écoute de l'autre ; soit, à l'opposé, quand la contradiction surgit, à l'agressivité, l'invective, voire l'anathème : le débat contradictoire a-t-il droit de cité au conseil ? « *Débattre, c'est difficile* » affirmait récemment André LEGRAND dans un article stigmatisant la difficulté de notre système éducatif à accepter les dissonances et à aborder les sujets tabous. En nous rappelant que « *qui n'a pas lu PLATON ignore ce qu'est vraiment discuter une idée et qu'il faut mille pas minuscules pour progresser d'un mètre* », Jean-François REVEL résume en sept points la discipline logique que s'imposent « *ces infatigables éliminateurs d'approximations que sont les meneurs de dialectique* » chez le philosophe grec. Quels sont donc ces facteurs indispensables à une *discussion* ? L'investigation préalable d'un matériel informatif commun, la

mémoire des arguments énoncés, la capacité de les assembler en vue de la conclusion, l'enregistrement des points acquis, l'attention à l'objection, l'obligation de ne changer en cours de discussion ni l'objet que l'on discute, ni l'aspect sous lequel on en discute, sous peine de devoir revenir à zéro.

« *L'art de conférer* » ainsi défini ne résonnerait-il que comme l'écho d'un paradis perdu ? Souhaitons-nous vraiment non seulement « *tenir le conseil* » mais aussi « *tenir conseil* », à savoir contribuer à l'élucidation d'une pratique ou d'un problème par une écoute permettant à chacun de décider et d'agir en fonction de ses critères propres ? Pouvons-nous oublier à ce point que, comme l'affirme aussi justement un organisme bancaire dans une campagne publicitaire, « *conseiller, c'est savoir écouter* » ?

PRETER, ENTRE PARTENAIRES, DU SENS AUX ÊTRES ET AUX CHOSES

Et si au fond, condamnés à s'entendre, les personnes siégeant en conseil étaient amenées à aiguïser leurs capacités interprétatives, au sens où l'interprétation, comme nous l'a présentée Paul RICOEUR est à la fois « *récollecion du sens* » et « *exercice du soupçon* », autrement dit, selon Jacques ARDOINO, « *intelligence du double sens* ».

Ici, la méthode structuraliste s'avère à nouveau un excellent outil d'observation et d'interprétation, comme nous le rappelle Catherine CLEMENT, « *ne pas s'arrêter aux apparences, ne pas négliger le détail de ce qu'on voit, repérer l'invisible sous le visible, ne rien oublier avant de se mettre à déduire et, surtout, recueillir un maximum d'informations* ». N'est-ce pas au prix de cet effort que les membres des conseils deviendront des interprètes, c'est-à-dire sauront, pour reprendre la formulation lumineuse de Paul RICOEUR, « *prêter, entre partenaires, du sens aux êtres et aux choses pour pouvoir introduire, ou retrouver, une cohérence sous le désordre apparent ou fondamental des données premières* » ?

Exercice n°10 :

Refermer le dossier.

Se dire qu'il n'y a aucune raison que les nouvelles générations de professeurs, de parents, d'élèves, n'endurent pas les mêmes situations que celles qu'ont subies les générations antérieures. Surtout, ne rien changer.

Variante 1 : se dire qu'il est totalement hors de question que les générations suivantes endurent les mêmes situations que celles qui les ont précédées depuis la nuit des temps, et que, dès demain matin, à l'aube, je prends une initiative en ce sens dans mon établissement, dans mon CIO, dans ma fédération de parents, dans le conseil de la vie lycéenne.

Variante 2 : finalement, j'hésite, je consulterais bien, avant de me lancer, tel ou tel texte proposé en bibliographie, puisqu'il semble y en avoir une...

Variante 3 : ad libitum !

-Fin de la deuxième partie-

**« Le conseil de classe :
des réflexions et outils pour changer »**

« J'ai la conviction qu'on ne peut plus travailler sur la transmission des savoirs sans s'interroger sur la personne de l'élève, sur sa perception culturelle des savoirs que l'on transmet, car si ces savoirs sont considérés comme une culture qui n'est pas partagée et qui vous humilie, le professeur devient le symbole d'une autorité qui s'impose et qui va contribuer à vous enfermer dans une situation d'inégalité ou d'exclusion. Or, la citoyenneté, c'est être copartageant du gouvernement, c'est avoir une part de la souveraineté, c'est être membre d'une communauté politique. Cela veut dire avoir une compétence et une capacité à agir en élisant des représentants, mais aussi en participant directement à l'élaboration d'une décision, à sa mise en œuvre, à son évaluation, et à la réforme possible du système ».

Jacqueline Costa-Lascoux

CONCLUSION :

LE CONSEIL NOUS TIENT, TENONS-LE !

Le conseil de classe *nous tient*.

Il nous tient, parce que, longtemps, il fut, avec le conseil des professeurs, le seul conseil rythmant les fins de trimestre. Puis vinrent, beaucoup plus tard, les conseils de délégués, de la vie lycéenne, et tant d'autres conseils...

Il nous tient car sa composition, ses attributions, ses rites et ses usages, en font une instance spécifique, irréductible à un conseil de professeurs.

Il nous tient, car il est doté de prérogatives pouvant lourdement influencer sur les carrières scolaires et les trajectoires personnelles et professionnelles des élèves. Certes, il ne décide pas, il propose, il cherche à faire émerger un consensus derrière la diversité des avis et des arguments. Mais son pouvoir consultatif est la plupart du temps transformé *de facto* en pouvoir délibératif, puisque les chefs d'établissement entérinent quasiment tous les avis et propositions du conseil, et qu'un nombre réduit de familles usent de leurs droits en par le recours aux commissions d'appel.

Il nous tient, car il organise régulièrement, à chaque fin de trimestre, le rangement des notes, des appréciations, des dits et non-dits. Sa périodicité lui permet de montrer un état des lieux temporaire, à un moment d'une année, d'un cycle, en évitant de statuer définitivement sur le sort de chacun.

Il nous tient, car il statue le plus souvent en dehors même de la présence des intéressés, qu'ils soient d'ailleurs mineurs ou majeurs, et que, de ce fait, la machine aux fantômes, aux interprétations, aux imputations, aux culpabilisations, en est d'autant plus largement ouverte.

Il nous tient, car il s'est ritualisé au point d'être devenu une machine auto-productrice de rangements, de jugements, de synthèses, de classements et ce, dans des formes et délais courts, et donc très efficaces.

Alors, faut-il le réformer ou le situer à son juste usage ? Il importe en tout cas d'entendre les dysfonctionnements, les mécontentements, les malentendus, voire les souffrances qui sourdent derrière les propos de nombre de ses membres.

Le conseil nous tient. Prenons-le à bras-le-corps !

-ANNEXES-

ANNEXE 1

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

LIVRES, OUVRAGES

- Alter N., *L'innovation ordinaire*, PUF, coll. Quadrige, 2003.
- Ardoino J., *Education et relations, introduction à une analyse plurielle des situations éducatives*, Gauthier-Villars, Paris, 1980.
- Ascher F., *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs. Essai sur la société contemporaine*, Editions de l'Aube, 2000.
- Association Education et devenir, *L'établissement citoyen*, Hachette éducation, 1998.
- Ballion R., *Les consommateurs d'école*, Stock, Paris, 1982.
- Ballion R., *Le lycée : une cité à construire*, Hachette éducation, Paris, 1993.
- Ballion R., *Les lycéens et leurs petits boulots*, Hachette éducation, Paris, 1995.
- Baluteau F., *Le conseil de classe : "peut mieux faire"*, Hachette éducation, Paris, 1993.
- Barrère A., *Les lycéens au travail*, PUF, coll. Pédagogie d'aujourd'hui, Paris, 1997.
- Benda J., *La trahison des clercs*, Grasset, les Cahiers rouges, 2003.
- Berthelot J.M., *Le piège scolaire*, PUF, Paris, 1983.
- Birraux M., *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, Ecole des parents, 1981.
- Boétie E. de, *La servitude volontaire*, Arléa, diffusion Seuil, 2003.
- Boumard P., *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris, 1978.
- Boumard P., *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris, 1997.
Préface de Gaston Mialaret.
- Bourdieu P., sous la direction de, *La misère du monde*, Le Seuil, coll. Points, 1998.
- Boutinet J.P., *Anthropologie du projet*, PUF, Paris, 1990.
- Boutinet J.P., *Psychologie des conduites à projet*, PUF, coll. que sais-je, 1993.
- Bouvier A., *Management et sciences cognitives*, PUF, coll. que sais-je, 2004.
- Calicchio V., Mabilon-Bonfils, *Le conseil de classe est-il un lieu politique ? Pour une analyse des rapports de pouvoirs dans l'institution scolaire*, L'Harmattan, 2004.
- Caroff A., *L'organisation de l'orientation des jeunes en France*, EAP, Paris, 1987. Cet ouvrage comporte une préface de Maurice Reuchlin.
- Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris, 1975.
- Caverni J.P., Noizet G., *Psychologie de l'évaluation scolaire*, PUF, Pédagogie d'aujourd'hui, 1978.
- Cohn-Bendit G., *Lettre ouverte à tous ceux qui n'aiment pas l'école*, Little big man, Paris, 2003.
- Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 1977.
- Danvers F., *Le conseil en orientation en France*, EAP, Paris, 1988.
- Derouet J.L., *Ecole et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ?* Métailié, Paris, 1992.
- Detienne et Vernant J.P., *Les ruses de l'intelligence, la mètis des Grecs*, Flammarion, coll. Champs, 1978.
- Dubet F., *Les lycéens*, Le Seuil, Paris, 1991.
- Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Le Seuil, Paris, 2002.
- Duru-Bellat M., *Le fonctionnement de l'orientation. Genèse des inégalités sociales à l'école*, Delachaux et Niestlé, Neufchâtel, 1988
- Duru-Bellat M., Henriot-Van Zanten Agnès : *Sociologie de l'école*, A. Colin, coll. U, 1992.
- Ferry J., *Lettre aux instituteurs*, adressée par le Ministre de l'Instruction publique aux instituteurs, le 17 novembre 1883.
- Guichard J., *L'école et les représentations d'avenir des adolescents*, PUF, coll. Le psychologue, 1993.
- Guichard J., Huteau M., *Psychologie de l'orientation*, Dunod, Paris, 2001.

LIVRES, OUVRAGES (suite)

- Hamon H., *Tant qu'il y aura des élèves*, Le Seuil, 2004.
- Hamon H., Rotman P., *Tant qu'il y aura des profs*, Le Seuil, 1984.
- Illich I., *La convivialité*, Seuil, Paris, 1973.
- Jonas H., *Le principe responsabilité*, Flammarion, coll. Champs, 1998, (1^{ère} édition : 1979).
- Ketele J.M., *Observer pour éduquer*, Ed. Peter Lang, 214 p., 1987. **Cote CRDP Nantes : 371.26 KET.**
- Langevin P., Wallon H., *Le rapport Langevin-Wallon*, Mille et une nuits, Paris 2003. Préface par Claude Allègre. Edition commentée par François Dubet et Philippe Meirieu.
- Légrand A., *Le système E. L'école... de réformes en projets*, Denoël, 1994.
- Légrand L., *Education nationale : résultats insuffisants, peut mieux faire !* L'Harmattan, 2000. **Cote CRDP Nantes : 37.014 LEG.**
- Léon A., *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, Paris, 1957.
- Lévine J., Develay M., *Pour une anthropologie des savoirs scolaires*, ESF, coll. Pratiques et enjeux pédagogiques, Paris, 2003.
- Lhotellier A., *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 2001.
- Malrieu P., *La construction du sens dans les dires autobiographiques*, Editions Erès, 2003. On pourra lire avec profit à ce sujet la présentation qu'en fait Jean Guichard dans le n° de mars 2004 de la revue L'orientation scolaire et professionnelle, pages 175-179.
- Marchand F., *Evaluation des élèves et conseils de classe*, Desclée de Brouwer, 1996. **Cote CRDP Nantes : 371.26 MAR.**
- Meirieu P., *Faire l'école, faire la classe*, ESF, Paris, 2004.
- Meirieu P., *Le choix d'éduquer, éthique et pédagogie*, ESF, Paris, 1991.
- Mendel G., *Une histoire de l'autorité, permanences et variations*, La découverte, Paris, 2002.
- Merle P., *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, PUF, coll. L'éducateur, 1996.
- Merle P., *La démocratisation de l'enseignement*, La découverte, coll. repères, 2002.
- Michaud Y., *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et la peur*, Odile Jacob, 2002.
- Mollo-Bouvier S., *La sélection implicite à l'école*, PUF, Paris, 1986.
- Mongin O., *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques 1*, Seuil, coll. essais, 2003.
- Montandon C., Perrenoud P., *Entre parents et enseignants, un dialogue impossible ?* Peter Lang, Genève, 1994.
- Morel C., *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Gallimard, 2002.
- Morin E., *La complexité humaine*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 2002.
- Moscovici P., *Psychologie des minorités actives*, PUF, coll. Quadrige, 1996.
- Naville P., *Théorie de l'orientation professionnelle*, Gallimard, Paris, 1945.
- Obin, *La crise de l'organisation scolaire*, Hachette éducation, Paris, 1993.
- Peretti A. de, *Pour une école plurielle*, Larousse, Paris, 1987.
- Perrenoud P., *La fabrication de l'excellence scolaire, du curriculum aux pratiques d'évaluation*, Droz, Genève, 1984.
- Perrenoud P., *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Entre deux logiques*, De Boeck Université, Bruxelles, 1998.
- Perrenoud P., *Enseigner, agir dans l'urgence, décider dans l'incertitude*, ESF, Paris, 1999.
- Piéron H., *Examens et docimologie*, PUF, Paris, 1969.
- Ricoeur P., *Parcours de la reconnaissance*, Stock, Paris, 2004.
- Rousseau J.J., *Du contrat social*, Union générale d'éditions, coll. 10/18, 1963. Cette édition contient aussi le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*.
- Savater F., *Pour l'éducation*, Manuels Payot, 1998.
- Schwartz B., *L'éducation demain*, Aubier-Montaigne, 1973.
- Sennet R., *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Albin Michel, 2003.
- Sfez L., *Critique de la décision*, Presses de la FNSP, Paris, 1992 (1^{ère} édition : 1973).
- Terrail J.P., *De l'inégalité scolaire*, La Dispute, Paris, 2002.
- Thiéry-Rivoire B., *Quand Sarāi devient Sarah. Adolescents, questions d'orientation, problèmes d'identité*, Erès, Toulouse, 1996.

OUTILS DE FORMATION

- Aubert-Pères J., Vieuxloup J., *Comment donner la parole aux élèves ? Aide à la pratique du débat en classe*, CRDP de Bretagne, 2003.
- Cellier H., *La démocratie à l'école : apprendre, mais ensemble*, L'Harmattan, 128 p., 2000.
Cote CRDP Nantes : 371.8 CEL.
- Cimino J.M., *Former et accompagner les élus lycéens*, CRDP Caen, 127 p., 2003.
Cote CRDP Nantes : 371.592 CIM.
- Duru-Bellat M., *Les résistances de familles (de certaines d'entre elles) à l'école pour tous*, art. dans Doc. « VEI enjeux » n°127, CNDP, pages 61-73, décembre 2001. Disponible au CRDP de Nantes.
- Gisbert R., Bergeras R., Cellier G., *Civilité, civisme, citoyenneté*, CRDP Grenoble, 2001. Cote CRDP Nantes : 371.8 GIS.
- Le Gal J., *Les droits de l'enfant à l'école : pour une éducation à la citoyenneté*, De Boeck/Belin, 2002. Cote CRDP Nantes : 371.8 LEG.
- Lévy J.F., *L'intégration des TICE dans le système éducatif : aide au conseil de classe et bulletins informatisés dans un lycée*, art. dans rev. « EPI 098 », pages 151-177, juin 2000. Disponible au CRDP de Nantes.
- Lycée Le Grand Chênois Montbéliard, 1- *Les appréciations scolaires : ce que cachent les mots. Petit guide à l'usage des parents d'élèves et des élèves*, CRDP de Franche-Comté, 1996.
- Lycée Le Grand Chênois Montbéliard, 2- *Les appréciations scolaires : des mots pour les écrire. Petit guide à l'usage des enseignants*, CRDP de Franche-Comté, 1996, 155 p.
- Meyer G., *Evaluer : pourquoi ? comment ?* Hachette éducation, 1995.
- Nimier J., *La formation psychologique des enseignants*, ESF, coll. Formation permanente en sciences humaines, 1996.
- Obin J.P., *L'école contre la violence : recommandations pour un établissement scolaire mobilisé*, CRDP Lyon, 99 p., 2003. Cote CRDP Nantes : 371.8 ECO.
- Picquenot A., Vitali C., *Les clefs du quotidien : le prof dans l'établissement scolaire*, CRDP Bourgogne, 202 p., 2001. Cote CRDP Nantes : 371.12 PIC.
- Plantu, Wolfgang, *tu feras informatique*, La découverte / Le Monde, 1989.
- Peretti A. de, *Organiser des formations*, Hachette éducation, Paris, 1991.
- Peretti A.de, Legrand J.A., Boniface J., *Techniques pour communiquer*, Hachette éducation, 1994.
- Queylard J. de, *L'équipe pluridisciplinaire : comment repenser le conseil de classe ?* CRDP du Languedoc-Roussillon, 103 p. Cote CRDP Nantes : 371.1 QUE.
- Seguin B., Teillard F., *Petit manuel de savoir-vivre à l'usage des enseignants*, Seuil, coll. Points virgule, 2001.

RAPPORTS

- Azéma C., *Favoriser la réussite scolaire*, rapport au Conseil économique et social, avis du Conseil, octobre 2002. ↪ <http://www.conseil-economique-et-social.fr>
- Baudelot C., Leclercq F., Chatard A., Gobille B., Satchkova E., *Les effets de l'éducation*, Laboratoire de sciences sociales de l'Ecole polytechnique, janvier 2004.
- Caroff A., Simon J., *L'orientation des élèves*, La Documentation française, 1989. Les pages 46 à 68 sont entièrement consacrées au conseil de classe.
- Commission du débat national sur l'avenir de l'école, *Les Français et leur Ecole, le miroir du débat*, Dunod, Paris, 2004.
- Fauroux R., *Pour l'école*, Calmann-Lévy, La documentation française, 1996.
- Hardouin, Hussenet, Septours, *Eléments pour un diagnostic sur l'école*, octobre 2003. Ce document a constitué le « document général préparatoire » au débat national sur l'avenir de l'école 2003-2004.
- Hénoque M., Legrand A., *L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée*, rapport au Haut conseil de l'évaluation de l'école, n°12, mars 2004.
- Propositions pour améliorer le processus d'orientation et les procédures d'affectation au lycée professionnel*, rapport au ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, n°2003-99, décembre 2003.

**REVUES,
BROCHURES,
ARTICLES**

Ministère, Rectorat

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *L'orientation en Europe : des approches différentes pour une question commune*, coll. Les rencontres de la DESCO, mai 2004.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *La dynamique de construction des projets de lycéens professionnels*, revue Les dossiers, Direction de l'évaluation et de la prospective, n°150, février 2004.

Rectorat académie de Nantes, *Dossier du professeur principal*, ONISEP-SAIO, Nantes, novembre 2003. Ce dossier est actualisé annuellement.

Inspection académique de la Sarthe

A l'exception de la première référence citée, toutes ces revues sont intégralement et librement téléchargeables sur le site ↪ <http://www.ac-nantes.fr/publications/edusarthe/>

Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation, CIO Sarthe, 51 fiches-outils, mai 1996. Non consultable sur le site Internet de l'inspection académique de la Sarthe.

Eduquer en orientation, 50 pages, novembre 2000.

100 références pour éduquer en orientation, pour une pratique critique de l'orientation, sélection commentée d'outils pédagogiques, 86 pages, juillet 2002. Réédition prévue en octobre 2004.

Cinq CIO en Sarthe, 80 pages, janvier 2003. De nombreuses références à la notion de « conseil » et au rôle spécifique du « conseiller » et des CIO sont incluses dans cette brochure.

50 actions pour l'insertion des jeunes, 122 pages, mai 2003.

Revue Cahiers pédagogiques

L'évaluation, n° spécial, mai 1991.

La démocratie à l'école, n°319, décembre 1993.

Accompagner, une idée neuve en éducation, n°393, avril 2001.

Souffrances de profs, n°412, mars 2003.

Analysons nos pratiques 1, n°346, septembre 1996.

Analysons nos pratiques 2, n°416, septembre 2003.

Revue Echanger, académie de Nantes

Le conseil de classe, n° 26, académie de Nantes, avril 1996.

L'éducation à l'orientation, n° 32, juin 1997.

L'évaluation, n°61-62, académie de Nantes, avril-juin 2003.

Les projets d'établissement, n°64, académie de Nantes, décembre 2003.

La trace écrite, n°65, académie de Nantes, février 2004.

S'engager, n°66, académie de Nantes, avril 2004.

Revue L'orientation scolaire et professionnelle

Cette revue a remplacé en 1972 le B.I.N.O.P., bulletin de l'institut national d'orientation professionnelle, fondé en 1928 par Henri PIERON. Elle est diffusée par l'Institut national d'étude du travail et d'orientation (INETOP), 41, rue Gay-Lussac à Paris, qui dépend du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Elle est consultable en CIO, ou à l'inspection académique (IEN-IO).

L'expérience scolaire, n° spécial, n°2, vol. 27, juin 1998.

Le conseil en orientation, n° spécial, n°1, vol. 29, mars 2000.

Eduquer en orientation : enjeux et perspectives, actes du colloque international organisé au CNAM du 24 au 26 mai 2000, vol.30/hors série, juillet 2001.

Duru-Bellat M., Actualité et nouveaux développements de la question de la reproduction des inégalités sociales par l'école, vol. 32, n°4, 571-594, décembre 2003.

Revue *Questions d'orientation*

Cette revue trimestrielle est la revue de l'association des conseillers d'orientation-psychologues de France (ACOP-France). Elle s'adresse aux professionnels intervenant dans le domaine de l'orientation, qu'ils soient conseillers ou non. Elle est consultable en CIO, ou à l'inspection académique (IEN-IO). Siège de l'association : ACOP-France, INETOP, 41, rue Gay-Lussac, 75005-PARIS.

- Danvers F., *L'orientation et la construction des âges de la vie*, n°1, pages 61-81, mars 2003.
Galibert C., *Pour une réorientation anthropologique*, n°4, pages 7-22, décembre 2001.
Gerbier L., *La citoyenneté scolaire : sur un paradoxe politique*, n°1, pages 33-46, mars 2002.
Guichard J., *Pour une réforme des procédures et dispositifs d'orientation et d'insertion*, n°3, pages 7-26, septembre 1999.
Herfray C., *Que demande le sujet ?*, n°1, pages 69-77, mars 1997.
Incertitude et orientation, thème général des 48^{èmes} journées nationales d'études de l'ACOP-France, Toulouse (sept. 1999), n°4, décembre 1999. Articles de Jean-Yves Rocheix, B. Dollé-Monglond, etc.
Qui est responsable de l'orientation ?, actes des 47^{èmes} journées nationales d'études de l'ACOP-France, Le Mans (sept. 1999), n°1, mars 1999. Articles de R. Lafore, P. Zarifian, C. Dejourns, J.P. Boutinet, etc.

Revue diverses

- CEPEC, *Le conseil de classe : pour quoi faire ?*, 14, voie Romaine, 69290-CRAPONNE, 1980.
CEPEC, *Le conseil de classe*, Points de repères pour le lycée, 2003 ↪ <http://www.cepec.org>
Conseil de classe, crever l'abcès, Le Monde de l'éducation, n°110, novembre 1984.
Conseils de classe, rien ne va plus, l'orientation réorientée, Le Monde de l'éducation, n°170, avril 1990.
Education et devenir (association), *Le conseil de classe*, 120 pages, février 1987. Cote CRDP Nantes : 371.122 CON ↪ <http://www.devenir.free.fr>
Gilles A., *La communication dans les conseils de classe*, Bulletin ACOF n° 264, sept-oct.1977.
IA Vendée, *Pour un meilleur fonctionnement des conseils de classe*, 60 pages, septembre 1998.
Mas J.Y., *Le conseil de classe, un rite méritocratique*, Documents pour l'enseignement économique et social, n°111, pages 36-52, mars 1998. Disponible au CRDP de Nantes.
Orientation, qui décide vraiment ? Le Monde de l'éducation, n°301, mars 2002.
Rev. Education et formations, *Les processus d'orientation sont-ils équitables et efficaces ?* Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, n°66, pages 49-63, juillet-décembre 2003.

INTERNET

Quelques sites Internet

- Café pédagogique
↪ <http://www.cafepedagogique.net>
Cahiers pédagogiques, revue
↪ <http://www.cahiers-pedagogiques.com>
CEPEC
↪ <http://www.cepec.org>
Conseil économique et social
↪ <http://www.conseil-economique-et-social.fr>
Echanger, revue pédagogique de l'académie de Nantes
↪ <http://www.ac-nantes.fr/peda/ress/mivip/echanger/index.htm>
Education et devenir, association
↪ <http://www.devenir.free.fr>
Eduscol, le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale
↪ <http://www.eduscol.education.fr>
EduSarthe, collection éditoriale de l'inspection académique de la Sarthe
↪ <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe>
Facteurs humains dans l'enseignement et la formation d'adultes, le site de Jacques Nimier
↪ <http://www.perso.wanadoo.fr/jacques.nimier>
Portail de l'éducation
↪ <http://www.education.fr>
Vie pédagogique, revue québécoise officielle
↪ <http://www.viepedagogique.gouv.qc.ca>

ANNEXE 2

LE QUESTIONNAIRE (MARS 2003). LE CONSEIL DE CLASSE TEL QUE VOUS LE VIVEZ, TEL QUE VOUS EN RÊVEZ...

Le conseil de classe constitue un rituel immuable qui rythme l'année scolaire de ses ponctuations calendaires. Chaque membre de la communauté éducative, qu'il soit adulte ou jeune, participant ou absent, membre de droit ou invité, professeur ou non, en connaît sa valeur indéniable de temps fort de la vie scolaire des lycées et collèges. On y fait écho en effet, à échéances régulières, de la vie de la classe, de son niveau, voire de son « climat ». Mais on y fait aussi œuvre de justesse -dans la rédaction de la synthèse des annotations et appréciations scolaires- et de justice -dans la formulation des propositions ou avis d'orientation-. Aussi, en appui de l'initiative de l'association *Education et devenir* [www.education.devenir.free], qui prévoit la publication d'un *Cahier* autour du conseil de classe l'été prochain (celui qu'elle avait publié en 1987 est longtemps resté une référence), je vous propose de répondre au questionnaire joint, qui s'est également inspiré du n° 26, septembre 1996, de la revue *Echanger*, académie de Nantes auquel nous avons collaboré. **Merci aux volontaires de le retourner avant le 4 mai à l'inspection académique (ien-io), par courrier, télécopie (02.43.78.22.98) ou courrier électronique : ce.iio72@ac-nantes.fr ou jacques.vauloup@ac-nantes.fr. Une synthèse de l'ensemble des productions départementales sera effectuée par mes soins et vous sera retournée. Toute contribution sera la bienvenue. Merci par avance !**

Question 1 :

L'organisation du conseil

- 1.3. *Les lieux* : dans quel lieu se tient le conseil (salle de classe, salle différente) ? comment est-il organisé ? comment les personnes sont-elles disposées ?

- 1.4. *Les temps* : à quelles dates de l'année est-il tenu ? à quelle(s) heure(s) de la journée ? combien de temps dure-t-il ? cette durée varie-t-elle ?

Question 2 :

Les procédures

- 2.1. *Périodicité* : est-elle trimestrielle ou semestrielle ? quels sont les rapports entre conseil de professeurs (si du moins ce dernier subsiste) et conseil de classe ?

- 2.2. *Les étapes* qui précèdent le conseil, qui suivent le conseil (description).

- 2.3. *Les participants* : mode de désignation des professeurs principaux ; présence formelle et présence réelle des membres de droit au conseil (préciser, svp) ; participation des élèves à l'analyse de leur propre cas.

- 2.4. *Les étapes dans le déroulement du conseil* : description ; rôles de chacun ; présidence de séance (est-elle systématiquement tenue par un personnel de direction ? si non, par qui ? dans ce cas, comment s'organise la passation des informations-clés avec la direction ?) ; l'animation des séances est-elle confiée au président de séance ? d'autres rôles sont-ils attribués ?

Question 3 :

Les comportements

3.1. Pouvez-vous décrire les comportements de chacun dans un conseil de classe ordinaire ?

3.2. Les comportements des participants vous semblent-ils soumis d'abord à des logiques disciplinaires, particulières, voire partisans, ou d'abord au sens de l'intérêt public ? Citer des exemples.

3.3. Les comportements des participants vous semblent-ils sujets à des stéréotypes de corps ou à des analyses ouvertes et bienveillantes dénuées de tout esprit de chapelle ?

Question 4 :

L'évaluation et la prise de décision

4.1. Quel est le rôle de chacun en matière d'évaluation et de prise de décision ?

4.2. La question de l'évaluation est-elle mise au cœur du projet d'établissement ? si oui, quelles en sont les formes ?

4.3. *Le bulletin scolaire* : quel est son rôle pendant le conseil ? comment fait-on la distinction entre ce qui relève de la notation et de l'évaluation scolaires et ce qui relève de l'appréciation disciplinaire ? le bulletin a-t-il été aménagé pour laisser une place explicite aux « conseils pour progresser » ?

4.4. *La communication du bulletin aux familles* : comment est-elle organisée ? la méthode est-elle identique selon les niveaux scolaires ? donne-t-elle lieu, dans certains cas, à l'établissement de « contrats » avec les familles et les élèves ?

4.5. *La synthèse* rédigée au bas du bulletin ? qui l'écrit ? à l'issue de quel processus, en conseil ou hors conseil ? quelles sont les formulations employées le plus fréquemment ?

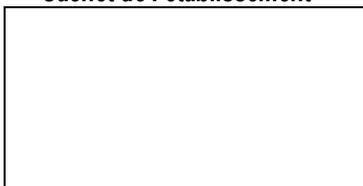
Question 5 :

Quels sont, d'après vous, les principaux facteurs de réussite d'un conseil de classe ? Préciser ci-dessous

Question 6 :

Pouvez-vous relater une ou plusieurs expériences qui, d'après vous, gagneraient, sous certaines conditions (à préciser) à se développer ? Vous pouvez compléter votre relation sur feuille libre.

Cachet de l'établissement



ANNEXE 3

LES ETABLISSEMENTS ET CIO AYANT REPONDU A L'ENQUETE.

cf. 1^{ère} partie, pages 9-33

**14 établissements
ont répondu à l'enquête :**

1 LGT

2 LP

11 collèges

0 CIO

Etablissement, CIO	Nombre de questionnaires retournés
Lycée Colbert de Torcy, Sablé/S.	24
Collège de Bercé Château-du-Loir	6
LP Claude Chappe Arnage	5
Collège de Bercé, Château-du-Loir	4
LP Ampère, La Flèche	4
Collège Goussault, Vibraye	1
Collège Alpes mancelles, Moulins-le-Carbonnel	1
Collège La Foresterie Bonnétable	1
Collège Scarron Sillé-le-Guillaume	1
Collège F. Grudé Connerré	1
Collège La Madeleine Le Mans	1
Collège Pasteur Yvré-l'évêque	1
Collège Le vieux chêne La Flèche	1
Collège Jean Moulin Marolles-les-Braults	1
Total	52

Directeur de publication : J.-C. Rouanet, Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
de la Sarthe.

Inspection académique de la Sarthe
34, rue Chanzy - 72071 - Le Mans cedex 9
téléphone : 02 43 61 58 11
ce.iao72@ac-nantes.fr

Cette publication est également disponible (ainsi que les autres
publications de l'Inspection académique de la Sarthe) en
téléchargement sur le site

www.ac-nantes.fr/iao72/publications/edusarthe

mise à jour : août 2004
tirage : 300 exemplaires